Quatre-vingt-onzième année. — N° 297. Le Numéro : 50 francs. Mercredi 23 Décembre 1959.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063-13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	3.000	3.000	800
Etranger	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	4.000	4.000	1.200

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des **DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du **CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL** comprend les avis et rapports.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

*** Les textes qui, dans le sommaire ci-dessous, sont suivis d'un astérisque seront prochainement édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.**

En vente :

ARMEES

Premier et deuxième contingent 1960.

(Décret n° 59-1406 du 15 décembre 1959, publié au *Journal officiel* du 16 décembre 1959.)

N° 59-253 S. **Prix : 25 F.**

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris] à Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, Paris [15e].)

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret du 21 décembre 1959 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 12218).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 59-1444 du 21 décembre 1959 portant suppression et création d'emplois à l'état-major général de la défense nationale (p. 12218).

(1 f.)

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret fixant le montant et la répartition d'indemnités dues à l'occasion de la suppression de greffes de tribunaux de première instance (rectificatif) (p. 12219).

Arrêté du 21 décembre 1959 relatif à l'ouverture d'une deuxième session de l'examen professionnel pour l'accès aux fonctions de greffiers en chef de tribunal de grande instance ou de tribunal de commerce en Algérie (p. 12219).

MINISTERE DES ARMEES

Décret n° 59-1445 du 22 décembre 1959 tendant au maintien sous les drapeaux des hommes du deuxième contingent 1958 et de certains militaires (p. 12220).

Tableaux d'avancement de l'année 1959 (armée de terre, réserve) (p. 12221).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 59-1446 du 18 décembre 1959 modifiant le décret du 12 juillet 1893 portant règlement sur la comptabilité départementale (p. 12251).

Décret n° 59-1447 du 18 décembre 1959 modifiant certaines dispositions du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique et du décret du 27 janvier 1866 relatif aux comptes des receveurs des communes et *arrêté* du 18 décembre 1959 fixant la nomenclature du budget communal et des comptes à ouvrir dans la comptabilité du receveur municipal (p. 12251).

Décrets n° 59-1448 et n° 59-1449 du 22 décembre 1959 portant virement, ouverture et annulation de crédits (p. 12253).

Décret n° 59-1450 du 22 décembre 1959 relatif à l'introduction de la nouvelle unité monétaire instituée par l'ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958 (p. 12253).

Arrêté du 22 décembre 1959 fixant les caractéristiques et le type des nouvelles pièces de monnaie (p. 12254).

Arrêtés du 22 décembre 1959 portant institution au ministère des finances et des affaires économiques d'une commission d'études sur les problèmes de mécanographie et d'électronique et d'une commission d'études sur les problèmes des ateliers industriels des administrations (p. 12255).

Arrêtés portant admission à la retraite et conférant l'honorariat (administration centrale des finances) (p. 12255).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 7 décembre 1959 relatif aux épreuves facultatives complémentaires réservées aux Français musulmans d'Algérie candidats à l'examen professionnel d'économe (p. 12255).

Arrêté du 22 décembre 1959 fixant les tarifs de pension dans les centres d'apprentissage à compter du 1er janvier 1960 (p. 12256).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décrets du 21 décembre 1959 fixant les subsides alloués par l'Etat aux ports autonomes de Bordeaux et du Havre pour 1959 (p. 12256).

Décret n° 59-1371 relatif à la construction de la coque, y compris les installations, des accessoires et équipements divers intéressant la flottabilité, le compartimentage et la stabilité en cas d'avaries des navires de commerce, de pêche et de plaisance d'une jauge brute égale ou supérieure à 500 tonneaux (rectificatif) (p. 12256).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 17 décembre 1959 portant titularisation dans le corps des ingénieurs des travaux agricoles en application de la loi n° 51-1121 du 26 septembre 1951 (p. 12257).

Arrêtés et *décision* portant inscription sur un tableau d'avancement, nominations, titularisation, reclassements et détachement:

Administration centrale (p. 12257).

Eaux et forêts (p. 12257).

Institut national de la recherche agronomique (p. 12257).

Service vétérinaire (p. 12257).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commission et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 12257).

Sénat. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions. — Avis de concours pour l'emploi de dame secrétaire (sténodactylographe) des services du Sénat (p. 12258).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs et aux exportateurs (commissionnaires en douane) (77e liste) (p. 12260).

Avis de concours pour le recrutement de matelots stagiaires des services extérieurs des douanes et droits indirects (p. 12260).

Avis de concours pour le recrutement de préposés stagiaires des services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects (p. 12260).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Laon (Aisne) (p. 12261).

Avis de concours pour le recrutement d'un médecin contrôleur départemental contractuel de l'aide sociale à la préfecture de l'Ariège (p. 12261).

Avis de concours pour le recrutement d'un médecin contrôleur, agent contractuel du département de Lot-et-Garonne (p. 12261).

Annonces (p. 12262).

DEBATS PARLEMENTAIRES

[PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT]

Assemblée nationale. — N° 103.

Compte rendu intégral des débats du 22 décembre 1959 (p. 3553).

Sénat. — N° 64.

Compte rendu intégral des débats du 22 décembre 1959 (p. 1945).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret du 21 décembre 1959 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 21 décembre 1959, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 3 décembre 1959 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur.

M. Félix Brunau, inspecteur général des bâtiments civils et des palais nationaux, conservateur du domaine national de Saint-Cloud. Officier du 20 février 1945. 34 ans 3 mois de services civils et militaires. Médaille de la Résistance avec rosette. Blessé. Deux fois cité.

M. Emile Minost, président de la Banque de l'Indochine. Officier du 20 août 1948. 45 ans de services civils et militaires. Blessé. Une fois cité.

Au grade d'officier.

M. Paul Pingon, président directeur général de la Société Entrepose. Chevalier du 4 octobre 1940. 54 ans 10 mois de services civils et militaires.

Au grade de chevalier.

M. Charles Dullieux, ingénieur des mines, attaché à la direction générale de la Compagnie française des pétroles (Algérie) ; 25 ans de services civils et militaires.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 59-1444 du 21 décembre 1959 portant suppression et création d'emplois à l'état-major général de la défense nationale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, notamment l'article 1er, alinéa 5 ;

Vu le décret n° 59-178 du 22 janvier 1959 relatif aux attributions des ministres ;

Vu le décret n° 59-262 du 7 février 1959 relatif aux attributions du chef d'état-major général de la défense nationale ;

Le conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont supprimés, au budget des « Services du Premier ministre. — V : Etat-major général de la défense nationale », les emplois de personnel temporaire ci-après :

Un chef de l'état-major ;
Un chef d'état-major adjoint ;
Deux conseillers ;
Cinq chefs de service.

Art. 2. — Sont créés, au budget des « Services du Premier ministre. — V : Etat-major général de la défense nationale », les emplois de personnel temporaire ci-après :

Un chef d'état-major général de la défense nationale ;
Un chef d'état-major général adjoint de la défense nationale ;
Un adjoint civil au chef d'état-major général de la défense nationale ;
Cinq directeurs de division.

Art. 3. — Le Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er mai 1959 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 1959.

DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre,
LOUIS JOXE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret fixant le montant et la répartition d'indemnités dues à l'occasion de la suppression de greffes de tribunaux de première instance.

Rectificatifs au *Journal officiel* du 12 décembre 1959, page 11893, 1re colonne :

7e ligne en partant du bas :

Au lieu de :	lire :
« 3.410.112 F »,	« 3.305.952 F ».

Dernière ligne :

Au lieu de :	lire :
« 3.294.693 F »,	« 3.190.533 F ».

Ouverture d'une deuxième session de l'examen professionnel pour l'accès aux fonctions de greffiers en chef de tribunal de grande instance ou de tribunal de commerce en Algérie.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie, notamment en ses articles 12 et 47 ;
Vu le décret du 31 décembre 1947, modifié par le décret du 27 juillet 1949, relatif à l'organisation du service de la justice en Algérie ;
Vu le décret n° 56-1207 du 26 novembre 1956 portant règlement d'administration publique relatif à la nomination des greffiers titulaires de charge, notamment en ses articles 6, 7, 8 et 9.

Arrête :

Art. 1er. — La deuxième session de l'examen professionnel pour l'accès aux fonctions de greffiers en chef de tribunal de grande instance ou de tribunal de commerce en Algérie sera ouverte le 28 avril 1960.

Art. 2. — Les épreuves écrites auront lieu au siège de chacune des trois cours d'appel d'Algérie.

Les épreuves orales auront lieu à Alger à la date fixée au moins dix jours à l'avance par le président du jury. Elles seront subies publiquement dans les locaux de la cour d'appel.

Art. 3. — Les demandes d'inscription formées par les candidats préalablement inscrits sur la liste d'aptitude prévue par l'article 6 du décret n° 56-1207 du 26 novembre 1956 devront être adressées par la voie hiérarchique au parquet du procureur général d'Alger chargé de les centraliser et de les faire parvenir à la chancellerie.

Les demandes d'inscription ne seront plus admises après le 20 février 1960.

Art. 4. — La liste des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel sera arrêtée par le garde des sceaux, ministre de la justice.

Elle sera publiée au *Journal officiel* de la République française et insérée au Recueil des actes administratifs de la délégation générale du Gouvernement en Algérie.

Chaque candidat sera convoqué, pour les épreuves écrites, par les soins du procureur général compétent qui indiquera les jours, heures et lieu où se dérouleront les différentes épreuves écrites.

Art. 5. — Les compositions écrites, d'une durée de trois heures chacune, comporteront :

1° Un sujet de culture juridique ;
2° Un sujet de pratique professionnelle ;
3° Un sujet de législation algérienne.

Ces sujets porteront sur le programme suivant :

1° *Code civil.*

Principes généraux en matière de droit des personnes : jouissance et privation des droits civils, domicile, absence, mariage, divorce, paternité et filiation, adoption et légitimation adoptive, puissance paternelle, minorité, tutelle et émancipation, majorité, interdiction et conseil judiciaire.

Principes généraux en matière de droit successoral : ouverture des successions, qualités requises pour succéder, divers ordres de successions, successions irrégulières, acceptation et répudiation des successions.

Notions générales sur le contrat de mariage et les régimes matrimoniaux.

Notions générales sur les sûretés (privilèges et hypothèques).

2° *Procédure civile.*

A. — Organisation et compétence des différentes juridictions de l'ordre judiciaire (cour de cassation, chambre de revision musulmane, cour d'appel, cour d'assises, tribunaux de grande instance, tribunaux de commerce, tribunaux d'instance, conseils de prud'hommes, tribunaux de pensions).

Procédure devant les juridictions susvisées.

Voies de recours.

3° *Code de commerce.*

Organisation et compétence des tribunaux de commerce.

Elections de leurs membres.

Procédures suivies devant ces tribunaux.

Notions générales sur les commerçants (définition, capacité de faire le commerce, mineurs, femmes mariées, personnes visées par la loi du 30 août 1947).

Notions générales sur les livres de commerce et sur les sociétés commerciales (différents types, règles de constitution et de dissolution).

Notions générales sur la faillite et le règlement judiciaire.

Sûretés conservées par les greffiers des tribunaux de commerce, notamment privilèges du vendeur et nantissement des fonds de commerce, privilège du Trésor et de la sécurité sociale, nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement.

Procédure de recouvrement simplifiée des créanciers commerciaux.

4° *Instruction criminelle.*

Notions générales sur la procédure devant le juge d'instruction et devant le tribunal correctionnel.

Procédure devant la chambre d'accusation et devant la cour d'assises.

5° *Pratique des greffes.*

A. — Organisation des greffes. Recrutement et discipline des greffiers. Répertoires à tenir. Documents périodiques à établir. Législation sociale applicable aux employés du greffe. Règles applicables en matière de tarif et de comptabilité.

Actes inscrits sur les registres. Actes reçus en minute ou passé en brevet. Distinction des actes authentiques et des actes sous seing privé. Force probante et respective de ces actes.

Distinction des actes soumis à publicité et des autres actes. Communication des actes civils et correctionnels soumis à publicité.

Communication des procédures pénales.

Registres de l'état civil (transcription et mentions délivrance des actes).

Exécution des jugements en nature pénale. Casier judiciaire (mentions, effets de la réhabilitation et des lois d'amnistie, délivrance des divers extraits).

Registre du commerce et registre des métiers. Bulletin officiel du registre du commerce.

Marques de fabrique et de commerce.

Dessins et modèles.

Dépôt des actes de société. Publicité des protêts et des certificats de non paiement de chèques postaux.

B. — Rôle du greffier dans la marche d'une instance civile, commerciale ou pénale.

Exécution des dépens.

C. — Assistance judiciaire.

D. — Ventes à la barre. Ordres. Distributions par contribution.

Expropriation.
Procédures en matière de baux à loyers.
Accidents du travail.

6° Législation algérienne.

A. — Le statut de l'Algérie (loi du 20 septembre 1947, titres I^er^, II, IV).

II. — Les citoyens de statut français, les citoyens de statut local ou personnel.

B. — L'organisation judiciaire de l'Algérie.

I. — Les cours d'appel. La chambre de revision musulmane, les cours d'assises, les tribunaux de grande instance, les tribunaux d'instance à compétence étendue et à compétence restreinte, les mahakmas, les cadis et les cadis notaires.

II. — La compétence de ces diverses juridictions.

Le décret du 17 avril 1889.
L'ordonnance du 23 novembre 1944 sur l'organisation de la justice musulmane. Décret du 23 octobre 1946. Loi du 20 mars 1951. Loi du 28 juillet 1949. Décret du 25 octobre 1956.

III. — Les officiers ministériels en Algérie :

Le décret du 31 décembre 1947 sur l'organisation du service de la justice en Algérie.
Le décret du 27 juillet 1949 relatif au classement et à la nomination des officiers publics et ministériels en Algérie.
Les ordonnances du 2 novembre 1945 et les décrets du 19 décembre 1945 applicables en Algérie, en vertu du décret du 16 janvier 1947, relatifs au statut des notaires, des avoués, des huissiers et des commissaires priseurs.
L'ordonnance du 28 juin 1945 sur la discipline des officiers publics et ministériels.
Statuts particuliers des officiers publics et ministériels.
Notaires : arrêté du 2 décembre 1925.
Avoués : arrêté du 8 février 1926.
Huissiers : arrêté du 4 mars 1926.
Commissaires priseurs : arrêté du 15 février 1931.
Greffiers : décrets n^os^ 56-1207 et 56-1208 du 26 novembre 1956.

Art. 6. — L'interrogation orale portera également sur les matières prévues à l'article précédent.

Art. 7. — Les sujets d'écrit choisis par le président du jury d'examen seront adressés, sous plis cachetés, au procureur de la République de chaque centre d'examen, qui choisira le local où se dérouleront les épreuves et désignera les magistrats chargés de les surveiller, après accord avec le président du tribunal s'il s'agit de magistrats du siège.
Les enveloppes contenant les sujets seront ouvertes, en présence des candidats, à Alger par le président du jury et, dans les autres centres, par l'un des magistrats chargés de la surveillance.

Art. 8. — Pour les première et troisième compositions écrites, les candidats ne pourront se servir d'aucun code, recueil de lois ou autres documents.
Des feuilles de papier leur seront remises pour les trois épreuves écrites.

Art. 9. — Les candidats seront installés de manière à ne pouvoir communiquer ni entre eux, ni avec le dehors.
Ils se conformeront aux prescriptions suivantes, destinées à assurer leur anonymat :
1° En tête de leur copie, ils préciseront s'il s'agit de la première, de la seconde ou de la troisième épreuve ;
2° En tête de la première page de chaque copie, dans la partie réservée à cet effet, ils inscriront leurs nom et prénoms, leur adresse et leur centre d'examen écrit.
Le coin où le nom est inscrit sera replié et cacheté par les magistrats chargés de la surveillance, qui vérifieront, au moment de la remise des copies, si les candidats auront bien satisfait aux prescriptions ci-dessus.

Art. 10. — A l'issue de chaque épreuve écrite, ces magistrats placeront aussitôt les copies sous pli cacheté et dresseront procès-verbal.
Le tout sera aussitôt adressé sous pli recommandé au président du jury.

Art. 11. — Tout candidat ayant communiqué ou utilisé des documents non autorisés sera immédiatement exclu de la salle où aura lieu l'examen.
L'incident, dont il sera dressé procès-verbal, entraînera l'exclusion définitive des sessions de l'examen pour l'accès aux fonctions de greffier en chef.

Art. 12. — Chaque épreuve écrite, affectée du coefficient 1, sera cotée de 0 à 20.
Toute note inférieure à 6 sur 20 sera éliminatoire.
Le jury arrêtera la liste des candidats qui auront obtenu la moyenne et seront, par suite, déclarés admissibles.
La liste des candidats admissibles et celles des candidats ajournés sont envoyées aux procureurs généraux, qui informent les intéressés du résultat des épreuves. Seuls les candidats ajournés pourront alors obtenir communication de leurs notes.
Les candidats admissibles seront individuellement convoqués à Alger par les soins du procureur général près la cour d'appel d'Alger, qui leur indiquera les jours, heures et lieux où se dérouleront les épreuves orales.
L'interrogation orale sera cotée également de 0 à 20 et affectée du coefficient 1.

Art. 13. — Ne seront déclarés définitivement admis que les candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20.

Art. 14. — Le jury délibère dès la fin des épreuves orales.
Le résultat de l'examen sera proclamé publiquement par le président du jury à l'issue de sa délibération.
Les notes obtenues par les candidats reçus ou ajournés pourront alors leur être communiquées.

Art. 15. — Le procès-verbal de la délibération contenant notamment les notes obtenues par chaque candidat et la liste des candidats admis sera dressée en double original.
Un exemplaire sera conservé au parquet général d'Alger et le second sera adressé au garde des sceaux, ministre de la justice.

Art. 16. — La liste des candidats définitivement reçus, établie par ordre de mérite, sera publiée au *Journal officiel* de la République française et insérée au Recueil des actes administratifs de la délégation générale du Gouvernement en Algérie.

Art. 17. — Les dispositions du présent arrêté seront publiées au *Journal officiel* de la République française et insérées au Recueil des actes administratifs de la délégation générale du Gouvernement en Algérie.

Fait à Paris, le 21 décembre 1959.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation :
Le directeur du personnel et de l'administration générale,
ROBERT LHEZ.

MINISTERE DES ARMEES

Décret n° 59-1445 du 22 décembre 1959 tendant au maintien sous les drapeaux des hommes du deuxième contingent 1958 et de certains militaires.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre des armées, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense, modifiée par l'ordonnance n° 59-233 du 4 février 1959 ;

Vu la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée ;

Vu le décret n° 58-535 du 18 juin 1958 concernant la composition, les dates d'appel et les obligations d'activité du deuxième contingent 1958 ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1^er^. — Les militaires du deuxième contingent 1958, dont la composition, les dates d'appel et les obligations d'activité ont été fixées par le décret susvisé n° 58-535 du 18 juin 1958, seront maintenus sous les drapeaux dans les conditions fixées par le ministre des armées.

Art. 2. — Dans les mêmes conditions, seront maintenus sous les drapeaux les militaires dont les obligations légales d'activité se terminent entre le 31 janvier 1960 et le 30 juillet 1960, ces dates incluses, et les engagés de deux ans dont le contrat arrivera à expiration avant le 1^er^ août 1960.

Art. 3. — Le ministre des armées, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Tableaux d'avancement de l'année 1959 (armée de terre [réserves]).

POUR LE GRADE DE COLONEL

Sont inscrits au tableau d'avancement :

TROUPES METROPOLITAINES

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels :

Infanterie.

a) Service d'état-major.

1 Nicolet (Paul-Marie-Louis), état-major 9e région militaire.
2 D'Ainoncourt (André-Pierre-Raoul), état-major 1re région militaire.
3 Lacroix (Maurice-Jean), état-major région territoriale et corps d'armée de Constantine.
4 Laurent (Maurice-Edouard-Claude), état-major région territoriale et corps d'armée d'Oran.
5 Morin (René-Eugène-Onésime), état-major 9e région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

1 Claude (Stéphane-Louis), état-major 1re région militaire.

c) Arme.

1 Sentagne (René-Lucien-Jean), état-major 5e région militaire.
2 Benony (Henri-Pierre), groupe de subdivisions de Nantes.
3 Bessaguet (Olivier), groupe de subdivisions de Limoges.
4 Toulouse (François), groupe de subdivisions de Marseille.
5 Sandreschi (Barthélémy-Antoine), groupe de subdivisions de Nice.
6 Larroumets (Henri-Pierre-Jean), état-major 5e région militaire.
7 Desaphy (Raymond-André), groupe de subdivisions de Nice.
8 Ponvienne (Jean-Angelo-Marie), groupe de subdivisions de Lyon.
9 Gautherot (Roland-François), groupe de subdivisions de Dijon.
10 Assie (Charles-Paul-Marie), subdivision autonome de la Seine.
11 Festaz (Albert-Jules), groupe de subdivisions de Grenoble.
12 Leroy (Louis-Jean-Roger), subdivision autonome de la Seine.
13 Vidal (Albert-Henri), subdivision autonome de la Seine.
14 Raze (René-Jean-Louis), groupe de subdivisions de Nancy.
15 Georges (Paul-Edmond-Annet-André), affaires algériennes.
16 Pasteur (Louis-Gustave-Simon-Ernest-Marie), groupe de subdivisions de Grenoble.
17 De Pighetti (Adolphe-Antoine-Gaston-Marie-Stéphane-Théobald), subdivision autonome de la Seine.

Arme blindée et cavalerie.

a) Service d'état-major.

1 Fabius (Joseph-Benjamin-Fernand), état-major 1re région militaire.
2 Janney (André-Jacques), état-major 1re région militaire.

b) Arme.

1 Berthelot (René-Henri-Jules), groupe de subdivisions de Versailles.
2 De Médrano (Henri-Joseph-François-Marie-Jean), groupe de subdivisions de Toulouse.
3 Durin (André), groupe de subdivisions de Bordeaux.
4 Dupont de Ligonnes (Marie-Jacques), groupe de subdivisions de Marseille.
5 Barbier de La Serre (André-Adalbert-Arnould-Marie-Ghislain), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
6 Petitpas de La Vasselais (Guy), subdivision autonome de la Seine.
7 Rivière (Jean-Paul-Gaston), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
8 Ville (Gabriel), groupe de subdivisions de Poitiers.
9 Stevenin (Raoul), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.

Artillerie.

a) Service d'état-major.

1 Coutrot (Jean-René-Ange-Achille), état-major 1re région militaire.
2 Ferri (Pierre-Louis-Paul), état-major 1re région militaire.

b) De campagne.

1 Willk (Anatole), 1re région militaire.
2 Lespes (Camille), groupe de subdivisions de Bordeaux.
3 Fenetre (André-Maurice-François-Georges), groupe de subdivisions de Pau.
4 Nicoloff (Georges-Wilhem), forces françaises en Allemagne.
5 Palu de Beaupuy (Philippe-Marie-Félix), subdivision autonome de la Seine.
6 Courteaux (Paul-Marie-Gaston), subdivision autonome de l'Aisne.
7 Missenard (Félix-Simon-André), subdivision autonome de l'Aisne.
8 Thiberge (Lucien-Louis), subdivision autonome de la Seine.

c) F. T. A.

1 Devilder (Pierre-Usmar-Marie-Emile), groupe de subdivisions d'Amiens.
2 Grob (Roger-Mathias-Alexis), subdivision autonome de la Seine.

Train.

a) Service d'état-major.

1 De Mouxy de Loche (Robert-Hugues), état-major 8e région militaire.

b) Arme.

1 Michel (Jean-Paul-Alexandre), groupe de subdivisions de Perpignan.
2 Pistre (Maurice-Etienne), groupe de subdivisions de Perpignan.
3 Soyeux (Robert-Léopold-Eugène), subdivision autonome de l'Aisne.
4 Jacquier (Henri-Germain-François), 5e région militaire.
5 Chorel (Joseph-Marc), groupe de subdivisions de Lyon.

Génie.

a) Service d'état-major.

1 Valladon (Maurice-Ernest-Louis), état-major 1re région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

1 Gaymard (Ludovic), état-major 1re région militaire.

c) Arme.

1 Montcharmont (Georges-Mary-Jean), groupe de subdivisions de Strasbourg.
2 Gillot (Claude-Félix-Marie-Jules), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
3 Labarre (Henri-Louis-Augustin), subdivision autonome de la Seine.
4 Brucker (Pierre-Ernest), état-major 1re région militaire.
5 Minet (Roger), subdivision autonome du Nord.

Transmissions.

Arme.

1 Stroup (Raymond), groupe de subdivisions de Bordeaux.

Corps des affaires militaires musulmanes.

1 Aspinion (Robert-Léotard), état-major 9e région militaire.

Matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS

1 Panzani (André), 9e région militaire.
2 Cazelles (Guillaume-Joseph-Jean-Antoine), 5e région militaire.
3 Carteau (Robert-Jules-Théophile), 4e région militaire.
4 Chauvet (Pierre-Joseph-Henri), 1re région militaire.

Intendance.

Pour le grade d'intendant militaire de 1re classe.

MM. les intendants militaires de 2e classe :

1 Le Ray (Raymond-Jules-Jean), 3e région militaire.
2 Dalex (Louis-Bernard-Joseph), 9e région militaire
3 Chabrie (Paul-Jean-Louis), 4e région militaire.

TROUPES D'OUTRE-MER

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels :

Infanterie de marine.

a) Service d'état-major.

1 De Milleret (Jean-Joseph-Etienne-Valentin), zone d'outre-mer n° 1
2 Giovansily (Roger-Charles-Fortuné), état-major 1re région militaire.

b) Arme.

1 Saoutic (Yves-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
2 Loubaton (Robert-José), subdivision autonome de la Seine.
3 Landraing (André-Julien), état-major 5e région militaire.
4 Péri (Henri-François-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Dijon.

Artillerie de marine.

a) Service d'état-major.

1 Le Mintier de Lehelec (Jean-Joachim-Marie-Joseph), état-major, 3e région militaire.
2 Lederlin (Claude), état-major, 1re région militaire.

b) De campagne.

1 Loup (André-Louis), subdivision autonome de la Seine.
2 Laby (Georges-Germain-Alix), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
3 Le Bris (René-Marie-Laurent), subdivision autonome de la Seine.

Service de santé d'outre-mer.

MÉDECINS

Pour le grade de médecin colonel.

MM. les médecins lieutenants-colonels :

1 Ravel (Henri-Victor), 9e région militaire.
2 Bernard-Lapommeray (Gaston), 1re région militaire.
3 Cauvin (Maurice-Marie-Camille-Julien), 9e région militaire.
4 Grosperrin (René-Désiré-Prosper), zone d'outre-mer n° 2.
5 Beaudiment (Paul-Antoine-Victor), 1re région militaire.
6 Favarel (Robert-Jean), 9e région militaire.
7 Desvernois (Marcel-Marius-Raphaël-Jean-Baptiste), 9e région militaire.
8 Marty (Jean-Eugène), 9e région militaire.
9 Bex (Albert), zone d'outre-mer n° 1.

PHARMACIENS

Pour le grade de pharmacien colonel.

MM. les pharmaciens lieutenants-colonels :

1 Feissole (Olivier-Léon-Auguste), 9e région militaire.
2 Monnier (Emile-Yves-Louis), 3e région militaire.

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

Sont inscrits au tableau d'avancement :

TROUPES METROPOLITAINES

Pour le grade de lieutenant-colonel.

Infanterie.

MM. les chefs de bataillon :

a) Service d'état-major.

1 De Brommer (Stéphane-Félix-Victor), état-major 1re région militaire.
2 Brunet (Louis-Antoine-Joseph), état-major 8e région militaire.
3 Marret (Pierre-Léon-Eugène), état-major 1re région militaire.
4 Gaudard (Maurice-Jean-Amédée), état-major 6e région militaire.
5 Coupvent des Graviers (Jean-Emmanuel), état-major 1re région militaire.
6 Moreau de Bellaing (Antoine-Théodore-Ghislain-Marie-Joseph), état-major 1re région militaire.
7 Carpentier (Louis-Florent-César), état-major 1re région militaire.
8 Carle (Paul-Léon-Désiré), état-major 1re région militaire.
9 Ausset (Jean-Paul), état-major 5e région militaire.
10 Sonnie-Moret (Marie-Joseph-Albert-Auguste-Michel), état-major 1re région militaire.
11 Ducros (Marcel-Roger-Lucien), état-major 9e région militaire.
12 Grand (René-Lucien), état-major 7e région militaire.
13 Martin (Lucien-Xavier-Camille-Emile), état-major région territoriale et corps d'armée d'Alger.
14 Garcia (Lucien-Vincent), état-major région territoriale et corps d'armée d'Alger.
15 Muller (Charles-Hermann), état-major 6e région militaire.
16 Brunet (Paul-Marcel), état-major 1re région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

1 Ramard (Albert-Joseph), état-major région territoriale et corps d'armée d'Alger.
2 Ternynck (Oscar-Edouard), état-major 2e région militaire.

c) Arme.

1 Robert (Jacques-Maurice-Fernand), 5e région militaire.
2 Delaux (Jean-Louis), subdivision autonome de la Moselle.
3 Conte (Robert-René-Georges), subdivision autonome de la Seine.
4 Ingelaere (Michel-Paul-Joseph), groupe de subdivisions de Versailles.
5 Barbe (Lucien-Paul), groupe de subdivisions de Nancy.
6 Fontes (Roger), 1re région militaire.
7 Marcouire (Louis-Joseph), 1re région militaire.
8 Eberlin (Paul-André-Valentin), groupe de subdivisions de Strasbourg.
9 Ducray (Marie-Albert-Michel-Gustave), groupe de subdivisions de Nevers.
10 Gegout (Pierre-Marcel-Gilbert), état-major, 5e région militaire.
11 Cherpitel (Pierre-Gabriel-Jean), groupe de subdivisions de Versailles.
12 Lainey (Yves-Henri-René), subdivision autonome de la Seine.
13 Bruel (René-Louis), 1re région militaire.
14 Vasnier (André-Marie-Léon), subdivision autonome de la Seine.
15 Gilbain (Pierre-Victor-Alphonse-Jean), groupe de subdivisions de Nice.
16 Valache (Jacques), groupe de subdivisions de Versailles.
17 Duboisset (Guy-Frantz-Jean), groupe de subdivisions de Chartres.
18 Berbesson (Paul-Joseph-Gabriel), groupe de subdivisions de Marseille.
19 Penverne (Robert-Pierre-Eugène), groupe de subdivisions de Chambéry.
20 Laurent (Auguste-Jean-Clément), groupe de subdivisions de Montpellier.
21 Ducruc (Roger-Jean), groupe de subdivisions de Toulouse.
22 Seynaeve (Victor-Albert-Auguste), groupe de subdivisions de Grenoble.
23 Bonnel (Pierre), groupe de subdivisions de Toulouse.
24 Lambert (Jean-Odile), subdivision autonome de la Seine.
25 Pourcel (Roger-Augustin-Louis-Joseph), groupe de subdivisions de Montauban.
26 Brousse (Roger-Julien), groupe de subdivisions de Versailles.
27 Martel (René-François), groupe de subdivisions de Lyon.
28 Lottin (Marcel-Frédéric), subdivision autonome du Nord.
29 Barazer de Lannurien (Jean-Paul-Marie-Charles), 1re région militaire.
30 Teillet (Gabriel-Louis), subdivision autonome du Nord.
31 Amato (André), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
32 Alland (Lucien-François-Marcel), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
33 Dagreou (Henri), groupe de subdivisions de Bordeaux.
34 Vialet (Georges-Louis), région territoriale et corps d'armée de Constantine.

Arme blindée et cavalerie.

MM. les chefs d'escadrons :

a) Service d'état-major.

1 Vatron (Louis-Pierre), état-major 1re région militaire.
2 de Laforcade (Hubert-Jean-Marie-François), état-major 1re région militaire.
3 Picard (Jacques-Paul-Marie), état-major 1re région militaire.
4 Nollet (Paul-Bernard), état-major 1re région militaire.

b) Arme.

1 Brun (Pierre-Francis), subdivision autonome de la Seine.
2 Potiron de Boisfleury (Henri-Arthur-Joseph-Marie), groupe de subdivisions de Nantes.
3 De Ganay (Louis-Henri-Marie), groupe de subdivisions de Dijon.
4 Cavalier (Victor-Marius-Albert), groupe de subdivisions de Marseille.
5 Planes (Pierre-Jean), subdivision autonome de la Seine.

Artillerie.

MM. les chefs d'escadron :

a) Service d'état-major.

1 Joncoux (René-Firmin-Pierre-Robert), état-major région territoriale et corps d'armée de Constantine.
2 Faure (Raoul-Edmond-Charles), état-major 8e région militaire.
3 Perrotte (Michel-Pierre-Guillaume), état-major 2e région militaire.
4 Morin (Albert-Henri-Aimé), état-major 1re région militaire.
5 Metais (Alphonse-François), état-major 8e région militaire.
6 Cassan (Roger-Louis-Marius), état-major 1re région militaire.
7 Vindry (Edouard-Noël), état-major 1re région militaire.
8 Cintrat (Pierre-André), état-major 2e région militaire.
9 Ferrand (Claude-Max-Edouard), état-major 9e région militaire.
10 Landron (Pierre-Jules-Cyprien-Marie), état-major 1re région militaire.
11 Jacobe de Naurois (René-Paulin), 1re région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

1 Letanter (Pierre-Marie-Gabriel), état-major 1re région militaire.

c) De campagne.

1 Gabriel (René), affaires algériennes.
2 Nottellet (René-Gustave), subdivision autonome de l'Aisne.
3 Gandossi (Alfred-Joseph), subdivision autonome du Nord.
4 Finas (Léon-Louis-Joseph), groupe de subdivisions de Versailles.
5 Nouviaire (Jean-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
6 Riviere (Michel-Marie-Charles-Paul), groupe de subdivisions d'Orléans.
7 Bonnet (Jean), groupe de subdivisions de Nantes.
8 Bellot (André-Emile-Gustave), groupe de subdivisions du Mans.
9 Ducroquet (Paul-Emile), subdivision autonome du Nord.
10 Gaube (Marie-Joseph-François), subdivision autonome de la Seine.
11 Briatte (Maximilien-Jules-Alexandre), groupe de subdivisions de Montauban.
12 Corbiere (Paul-Camille-Elie-Jacques), groupe de subdivisions de Lyon.
13 Fret (André-Pierre-Louis), groupe de subdivisions de Marseille.
14 Verdie (Marius-Pierre-Ferdinand), groupe de subdivisions de Toulouse.

d) F. T. A.

1 Salin (Jacques-Henri), subdivision autonome de la Seine.
2 Philippe (Robert-Henri), groupe de subdivisions de Nancy.
3 Giran (Albert-Adrien-Gaston-Francis), groupe de subdivisions de Montpellier.
4 Collignon (Jean), subdivision autonome de la Seine.
5 Saint-Germain (Jean-Eugène-Etienne-Valéry), groupe de subdivisions d'Amiens.
6 Tingaud (Jean-François-Léonide), groupe de subdivisions de Limoges.

Train.

MM. les chefs d'escadron :

a) Service d'état-major.

1 Simonnet (Pierre-Gustave-Eugène), état-major 5e région militaire.

b) Arme.

1 Martin (Louis-Constant-Gervais), groupe de subdivisions de Marseille.
2 Lafaye (Gabriel-Emilien-René), groupe de subdivisions de Bordeaux.
3 Mollaret (Pierre-François), groupe de subdivisions de Chambéry.
4 Tete (Robert-Georges), groupe de subdivisions de Tours.
5 Clocheau (Georges-Alfred-Rodolphe), groupe de subdivisions de Versailles.
6 Kaemmerlen (Léon-Paul), groupe de subdivisions de Strasbourg.
7 Legendre (Lucien-Eugène), 1re région militaire.

Génie.

MM. les chefs de bataillon :

a) Service d'état-major.

1 Laurent (Philippe-Eugène-Robert), état-major 1re région militaire.

b) Arme.

1 Dhuin (René-Georges-Léon), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
2 Samuel (Jean), groupe de subdivisions de Nancy.
3 Genies (Eugène-Marie), groupe de subdivisions de Nice.
4 Philippot (Jean-Robert), groupe de subdivisions de Nancy.
5 Ponsich (Henry-Martin-Victor), subdivision autonome de la Seine.
6 Rouliot (Jacques-Hubert-Frédéric), subdivision autonome de la Seine.

Transmissions.

MM. les chefs de bataillon :

a) Service d'état-major.

1 Duffas (Germain), état-major 1re région militaire.
2 Treves (Jacques-Etienne-François), état-major 1re région militaire.

b) Arme.

1 De Golbery (Marie-Gaston-Sylvain), 1re région militaire.
2 Romulus (Paul-Charles-Marius), subdivision autonome de la Seine.
3 Couturier (Paul-Henri), état-major 8e région militaire.
4 Neu (Georges), zone d'outre-mer n° 1.
5 Gailliard (Georges), groupe de subdivisions de Dijon.
6 Angeletti (Jean-Charles), subdivision autonome de la Seine.
7 Stengel (Alfred-Antoine), groupe de subdivisions de Strasbourg.
8 L'Hostis (Jean), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
9 Peillod (Georges), groupe de subdivisions de Grenoble.

Cadre des adjoints de chancellerie.

M. le commandant :

1 Pothier (Roger-Ernest), état-major 6e région militaire.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupes.

MM. les commandants :

1 Augagneur (Louis-Pierre), état-major 8e région militaire.
2 Tournier (Louis), état-major 8e région militaire.
3 Jacquin (René-Marie-Victor), état-major 7e région militaire.

Recrutement et statistique.

M. le commandant :

1 Macret (Marceau-Jérôme-Louis), bureau de recrutement de Paris.

Corps des interprètes militaires.

MM. les commandants :

1 Chameroy (René-Charles), état-major 2e région militaire.
2 Quin (Robert), état-major région territoriale et corps d'armée d'Alger.
3 Altorffer (Henri-Jean), état-major 6e région militaire.

Matériel.

MM. les commandants :

A. — Cadre des ingénieurs

a) Service d'état-major.

1 Demur (Jacques-Marie-Pierre), état-major 1re région militaire.

b) Arme.

1 Leca (Jean-André), 9e région militaire.
2 Druon (André-Jean-Marie), 1re région militaire.
3 Aubert (René-Gaston), 1re région militaire.

B. — Cadre des adjoints administratifs

1 Martin (Roger-Louis-Albert-Jean), 10e région militaire.
2 Anton (Maurice-Pascal), 10e région miliatire.
3 Tourret (Achille-Louis), 7e région militaire.

C. — Cadre des adjoints techniques

1 Esun (Camille-Louis), 10e région militaire.
2 Ramaud (Henri-Auguste), 5e région militaire.
3 Qûijou (Henri-Jean), 1re région militaire.
4 Baron (Marceau-Maxime), 6e région militaire.
5 Vasty (André-Ernest), 2e région militaire.
6 Beauchamps (Marcel-Jean-Louis), 5e région militaire.
7 Millet (Louis-François), 8e région militaire.
8 Lalanne (Pierre-Adrien), 4e région militaire.
9 Thevenin (Georges-Germain), 7e région militaire.
10 Defendini (Camille-René), 10e région militaire.
11 Caffiery (Roger-Maurice), 3e région militaire.
12 Bouissoux (Marcel-Jean-Justin), 4e région militaire.

Génie.

MM. les commandants :

A. — SERVICE DES BATIMENTS

Cadre des ingénieurs

a) Service d'état-major.

1 Vicariot (Henri), état-major de la 1re région militaire.

b) Service.

1 Dupont (Jean-Lucien-René), subdivision autonome de la Seine.

B. — SERVICE DU MATERIEL

Cadre des adjoints

1 Bettoli (Armand-Etienne-Sylvestre), région territoriale et corps d'armée d'Alger.

Transmissions.

SERVICE DES MATERIELS

Subdivision « Transmissions ».

CADRE DES ADJOINTS

M. le commandant :

1 Corne (Maurice-Henri), commandement des transmissions de la 10e région militaire.

Intendance.

Pour le grade d'intendant militaire de 2e classe.

MM. les intendants militaires de 3e classe :

1 De Chappedelaine (Hubert-François-Stéphan), 1re région militaire.
2 Hausherr (Charles-Joseph-Victor), 1re région militaire.
3 Berthonneau (Jacques-François), 1re région militaire.
4 Weil (Pierre), 6e région militaire.
5 Siloret (Germain), 4e région militaire.
6 Mercier (Jean-Marie-Gustave), 1re région militaire.
7 Klein (André), 1re région militaire.
8 Loustalet (Léon-Jules-Emmanuel), 1re région militaire.
9 Weill (Gilbert-Simon), 9e région militaire.
10 Laroque (Jean-Gustave), 1re région militaire.
11 Salomon (Edouard), 1re région militaire.
12 Maurel (Jules-Joseph-Charles), 10e région militaire.
13 Maree (Maurice-Eugène-Georges), 1re région militaire.
14 Prinet (Pierre-Xavier-Henry), 7e région militaire.
15 Dalle (Louis-Alphonse), 2e région militaire.
16 Calm (Max-Marie-Yvon-Hervé), 1re région militaire.

Pour le grade de lieutenant-colonel d'administration.

MM. les commandants d'administration :

1 Redoute (Paul-Albert), 8e région militaire.
2 Gorsas (Paul-Emile-Eugène), 2e région militaire.
3 Mouquet (Raymond-Moïse-Jules), 9e région militaire.
4 Lefebvre (Didier-Raoul), 3e région militaire.

Direction des études et fabrications d'armement.

SERVICE DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Pour le grade d'adjoint administratif en chef.

M. l'adjoint administratif principal :

1 Grolleau (René-Frédéric), direction centrale des études et fabrications d'armement.

TROUPES D'OUTRE-MER

Pour le grade de lieutenant-colonel.

Infanterie de marine.

MM. les chefs de bataillon :

a) Service d'état-major.

1 Couturier (Jean-Auguste-Pierre-Louis), état-major 1re région militaire.
2 Broet (Louis-Alfred-Henri), état-major région territoriale et corps d'armée d'Alger.
3 Dudenhoeffer (Roger-Gustave), état-major 6e région militaire.
4 Cara (Pierre-François), état-major forces françaises en Allemagne.
5 Naudin (Jean-Hippolyte-Joseph-Marie), état-major 3e région militaire.
6 Perinne (Jean-Emilien-Marie), état-major 1re région militaire.

b) Arme.

1 Haas (Yves-Mathieu), zone d'outre-mer n° 1.
2 Seriat-Gautier (Jean-Maurice), groupe de subdivisions de Marseille.
3 Gautier (Jules-Alexandre-Joseph), groupe de subdivisions de Rennes.
4 Bourgeois (Fernand-Julien-Charles), état-major 5e région militaire.
5 Hagelstein (Pierre-Joseph-Louis), groupe de subdivisions de Marseille.
6 Vigneron (Roger-Libert-Auguste), groupe de subdivisions de Nancy.
7 Euphrasie-Clotilde (Roger), groupe Antilles-Guyane.
8 Combes (Robert-Jean-Xavier), zone d'outre-mer n° 2.
9 Touze (Pierre-Marie-Clément), zone d'outre-mer n° 1.
10 Roger (Marcel-Gabriel), subdivision autonome de la Seine.
11 Pauwels (Gustave), zone d'outre-mer n° 1.
12 Baudenon (Paul-Louis-Henri), groupe de subdivisions de Bordeaux.
13 Escard (Lucien-François-Léon), 1re région militaire.
14 Varnoux (Honoré-Pierre-Marcel), commandement interarmées au Sahara.
15 Courtot (Louis-Alphonse), groupe de subdivisions de Strasbourg.
16 Peyre (Lucien-Paul), subdivision autonome de la Seine.
17 Abat (Raymond-Maurice), état-major 5e région militaire.
18 Ligouzat (Paul-Lucien), subdivision autonome de la Seine.
19 Leroy (Lucien), 1re région militaire.
20 Dupin (Pierre-Jean), 1re région militaire.
21 Jacobe de Naurois (Philippe-Henri-Jules), groupe de subdivisions de Toulouse.

Artillerie.

MM. les chefs d'escadron :

a) De campagne.

1 Laugeri (Dominique-Marius), affaires algériennes.
2 Simi (Emile-Marius), groupe de subdivisions de Nice.
3 Bru (Edmond-Joseph-Octave), subdivision autonome de la Seine.
4 Bruche (Bernard-Charles-François-Eugène), groupe de subdivisions de Rennes.
5 Boutry (Marcel-Julien), subdivision autonome de la Seine.

b) F. T. A.

1 Lagardère (Bernard-Louis-Marie), subdivision autonome de la Seine.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

MM. les commandants :

1 Chainas (Jean-Louis-Marius), 9e région militaire.
2 Delaporte (Lucien-Georges), 1re région militaire.

Service de santé d'outre-mer.

MÉDECINS

Pour le grade de médecin lieutenant-colonel.

MM. les médecins commandants :

1 Serafino (Paul-Jules-Xavier), zone d'outre-mer n° 1.
2 Verprat (Henri-Edouard-Pierre), 4e région militaire.
3 Tessier (Gérard-Jean-Emile), 4e région militaire.
4 Brusq (Paul-François-Jean), 4e région militaire.
5 Brun (Roger-Louis), zone d'outre-mer n° 1.
6 Chiozza (Paul-Jean-Marie-Claude), 9e région militaire.
7 Miossec (Paul-Gabriel-Antoine), 3e région militaire.
8 Prost (Pierre-Jean), 9e région militaire.
9 Hervo (Marcel-Emmanuel-Jean), 1re région militaire.
10 Porte (Aimé-Pierre), 8e région militaire.
11 Le Goff (François-Louis), 9e région militaire.
12 Conry (Armand-Robert), 9e région militaire.
13 De Lostalot de Bachoue (Jacques), 4e région militaire.
14 Touanen (Louis-Julien), 3e région militaire.
15 Bremond (Louis-Guillaume-Marie-Mathias), 9e région militaire.
16 Faucher (Pierre), 4e région militaire.
17 Milliau (Marcel-Jean), 1re région militaire.
18 Rousset (Jean-Marius-Aubin), 8e région militaire.
19 Breteau (Guy-Gaston-Emile), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
20 Lahitte (Firmin-Eugène-Georges), 5e région militaire.
21 Richard (Abel-Henri-Louis), 1re région militaire.

PHARMACIENS

Pour le grade de pharmacien lieutenant-colonel.

M. les pharmaciens commandants :

1 Lafargue (André-Jean), zone d'outre-mer n° 3.
2 Tanguy (François-Alexandre-Jean-Marie), 1re région militaire.
3 Lanco (André-Félix-Amédée), 4e région militaire.

POUR LE GRADE DE COMMANDANT

Sont inscrits au tableau d'avancement :

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines :

a) Service d'état-major.

1 Braconnier (Emile-Louis), état-major 1re région militaire.
2 Maréchal (Jean-Louis), état-major 1re région militaire.
3 Rendu (Xavier-Marie-Gustave), état-major région territoriale et corps d'armée d'Oran.
4 Morelli (Charles-Pascal), état-major 9e région militaire.
5 Rohfritsch (Edmond-Jean), état-major 1re région militaire.
6 Margerand (Louis-Marie-Jean), état-major 1re région militaire.
7 Prudon (Roger-Henri-Georges), état-major 1re région militaire.
8 Passani (Pierre-Louis-Jean), 1re région militaire.
9 Pequignot (Georges-Charles-Jean), état-major 9e région militaire.
10 Brumter (Michel-Nicolas), état-major 6e région militaire.
11 Fine (Georges-Marie-Albert), état-major 9e région militaire.
12 Bucquoy (Jean-François-Marie), état-major 6e région militaire.
13 Julien (Robert), état-major 9e région militaire.
14 Dieres-Montplaisir (Paul-Marie-Charles), état-major 8e région militaire.
15 Boutemail (Pierre-Hervé), état-major 1re région militaire.
16 Vancostenoble (André-Michel-Jules-Joseph), état-major 2e région militaire.
17 Fonade (Félix-Pierre-Jacques-Marc), état-major 4e région militaire.
18 Perrin (Marius-Paul), état-major 9e région militaire.
19 Osmont (Lucien-Louis-Ernest), état-major 9e région militaire.
20 Houin (Roger-Henri), état-major 1re région militaire.
21 Jacquet (Marcel-Philippe-Auguste-René), état-major 3e région militaire.
22 Robert (Chéri-Aymard-Daniel), état-major 1re région militaire.
23 Aerts (Claude-Philippe-Paul-Marie), état-major 6e région militaire.
24 De Lavareille (Paul-Jules-Emile), état-major 8e région militaire.
25 Blandin (Léon-Michel-Alfred), état-major 5e région militaire.
26 Koscziusko (Jacques-Achille), état-major 1re région militaire.
27 Ravail (Pierre-Yves-Marie-Jean), état-major 1re région militaire.
28 Sanson (Maurice-Sauveur), état-major 5e région militaire.
29 Bleuze (Maurice-Charles-Norbert), état-major 2e région militaire.
30 Dussert (Jean-Edouard-Guy), état-major 2e région militaire.
31 Gauzy (Fernand-Justin-Emile-Etienne), état-major 5e région militaire.
32 Profit (François-Simon), état-major 1re région militaire.
33 Faegel (Paul-François-Michel), état-major 6e région militaire.
34 Pflimlin (Jean-André-Raoul), état-major 6e région militaire.
35 Guillaume (Jean-Paul-Jules), état-major 9e région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

1 Benarroche (Raymond-Samuel), état-major région territoriale et corps d'armée d'Oran.
2 Syreigeol (Paul-Antoine), état-major région territoriale et corps d'armée d'Oran.
3 Jehl (François-Charles), état-major 6e région militaire.
4 Anguenot (Rémond-Paul-Joseph), état-major 7e région militaire.
5 Marsaud (Ferdinand-André-Jules), état-major 1re région militaire.
6 Freydier (Frédéric-Henri-Albert), état-major 8e région militaire.
7 Sauze (Albert-Victor-Louis), état-major 8e région militaire.
8 Cabanes (Jean-Joseph), état-major 9e région militaire.
9 Rougerie (Albert-Joannès-Marie), état-major 8e région militaire.
10 Dupuis (Edouard-Marie-René), état-major 6e région militaire.
11 Grasset (André-Louis-Raoul), état-major région territoriale et corps d'armée d'Oran.

c) Arme.

1 Le Guyader (Louis-Julien), subdivision autonome de la Seine.
2 Janicaud (Maurice-Eugène-Charles), groupe de subdivisions de Tours.
3 Charie (Pierre-Georges-Emile), groupe de subdivisions d'Orléans.
4 Herrmann (Jean), groupe de subdivisions de Strasbourg.
5 Baulier (Marcel-Francis), subdivision autonome de la Seine.
6 Mantzer (Louis-Alfred), groupe de subdivisions de Strasbourg.
7 Petit (Marcel), groupe de subdivisions de Nevers.
8 Groselier (Joseph-Henri-Paul-Marie), groupe de subdivisions de Nice.
9 Tuffet (René-François-Pierre), groupe de subdivisions de Tours.
10 Vercoustre (Louis-Paul-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Versailles.
11 Benoit (Jean-Edouard-Auguste), groupe de subdivisions de Chambéry.
12 Billy (René-Germain-Auguste), groupe de subdivisions de Bordeaux.
13 Levier (Pierre-Henri), subdivision autonome de la Seine.
14 Raval (François-Marcel), groupe de subdivisions de Nice.
15 Guiral de Trenqualye (Paul-Antoine), affaires algériennes.
16 Bazin (Raoul-Hilaire-Marcel-Constant), groupe de subdivisions de Toulouse.
17 Luquet (Roger-Désiré-Camille), groupe de subdivisions de Nantes.
18 Bouvet (Alphonse-Emile-Louis), groupe de subdivisions de Caen.
19 Kronenberger (Albert-Lazare), subdivision autonome de la Seine.
20 Lecointe (René-Lucien-Louis), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
21 Robert (André-Albert), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
22 Perrottey (Jacques-Albert-Joseph), groupe de subdivisions de Nancy.
23 Chaillous (Alain-Marie-Paul), état-major 9e région militaire.
24 Mallard (Jean-Marie-Jacques), 1re région militaire.
25 Tupet (Edgard-Alphonse), 5e région militaire.
26 Thomas (Georges-Antoine), subdivision autonome du Nord.
27 Thevenot (Raymond-Paul), état-major 5e région militaire.
28 Henry (Paul-Antoine-René), groupe de subdivisions de Versailles.
29 Hazan (Marcel-Joseph-Victor), état-major 5e région militaire.
30 Nicolas (Alexandre), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
31 Granger (Henri-Robert), subdivision autonome de la Seine.
32 Carrere (Jules), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
33 Florane (François-Bertrand-Marie), subdivision autonome de la Seine.
34 Forceville (Charles-Emile-Georges), subdivision autonome du Nord.
35 Coube (Augustin-Louis-Edmond), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
36 Sapy (Pierre-François), groupe de subdivisions de Versailles.
37 Mantel (René-Antoine-Louis), groupe de subdivisions de Grenoble.
38 Foulon (Pierre-André), groupe de subdivisions de Versailles.
39 Berenger (Georges-Emile), subdivision autonome de la Seine.
40 Laurent (Louis-Adolphe), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
41 Couturas (Marcel), groupe de subdivisions de Chambéry.
42 Girard (Gabriel), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
43 Hubert (Philippe), groupe de subdivisions de Versailles.
44 Dedieu (Roger-René), groupe de subdivisions de Poitiers.
45 Perin (Edouard-Maurice), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
46 Payen (Georges-Emile-Pierre-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
47 Bourgeois (Pascal), subdivision autonome de la Seine.
48 Machin (Roger-Henri-Louis), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
49 Hosotte (Jean-Paul-Victor), groupe de subdivisions de Besançon.
50 Dumont (Gérard-Jean-Ernest), subdivision autonome de la Seine.
51 Gouhier (Georges-Raymond-Auguste), groupe de subdivisions de Caen.
52 Glatz (Théophile-Marie-Gabriel), groupe de subdivisions de Marseille.
53 Tessier (Jacques-Albert-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
54 Remise (Edouard-Auguste-Camille), subdivision autonome de la Seine.
55 Barbot (Michel-Charles), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
56 Pauchet (Pierre-Léon-Edmond), subdivision autonome de l'Aisne.
57 Bemer (Jean-Edouard-Maurice), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
58 Naudin (Paul-Achille-Aimé-Auguste-Jean), groupe de subdivisions de Nevers.
59 Tinot (Charles), subdivision autonome de la Seine.
60 Jaladon (Emile-Robert), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
61 Guillo (Raymond-Emile-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
62 Le Normand de Bretteville (André-Robert-Marie-François-Olivier), groupe de subdivisions de Grenoble.
63 Fava (Lionel-Marc), subdivision autonome de la Seine.
64 Auger (René-Paul), groupe de subdivisions de Tours.
65 Dassie (Raymond), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
66 Levy (Maurice-Roubine), état-major 9e région militaire.
67 Bur (Jacques-Henri-Louis), groupe de subdivisions de Dijon.
68 Houette (Charles-Marie-Albert), groupe de subdivisions de Nevers.
69 Calame (Jacques-Georges), groupe de subdivisions de Besançon.
70 Payre (Marcel-Etienne), groupe de subdivisions de Grenoble.
71 Cayla (Emile-Lucien), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
72 Lauzeral (Georges), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
73 Lefebvre-Ganne (Paul), région territoriale et corps d'armée d'Alger.

Arme blindée et cavalerie.

Pour le grade de chef d'escadrons.

MM. les capitaines :

a) Service d'état-major.

1 Bollore (Henry-Marie-Charles), état-major 1re région militaire.
2 Saub (Maurice-Joseph), état-major 5e région militaire.
3 Farcot (Pierre-Vincent-Maurice), état-major 5e région militaire.

b) Arme.

1 Paris (Robert-Germain-Pascal), subdivision autonome de la Seine.
2 De Guillebon (Lucien-Marie-Alain), groupe de subdivisions de Grenoble.
3 Desard (Emmanuel-Désiré-Charles), groupe de subdivisions de Rennes.
4 Lesage (Maurice-Bernard-Michel), groupe de subdivisions de Chartres.
5 Hamelin (André-Léon-René), subdivision autonome de la Seine.
6 Maugey (Martin-Edouard-Antoine), subdivision autonome de la Moselle.
7 Joubert (Henry-Hippolyte-Baptiste), subdivision autonome de la Seine.
8 Thiebault (Jacques-François), subdivision autonome de la Seine.
9 Aubertier (Louis-Maurice), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
10 Roussignhol (Louis-Charles), groupe de subdivisions de Nevers.
11 Bresson (Raymond-Marcel), groupe de subdivisions de Chartres.
12 Brenier (Henri-Irénée-Marie), subdivision autonome de la Seine.
13 Saby (Claudius-Jean), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
14 Viollet (Jacques-Marie-Paul), groupe de subdivisions de Limoges.
15 Sarraz-Bournet (Louis-Ferdinand-Albert), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
16 Deymier (Auguste), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
17 Bouzanquet (Ernest-Marie-Jacques), subdivision autonome de la Seine.
18 Guibe (Bernard-Eugène-Henri), groupe de subdivisions de Caen.
19 Ponticelli (Joseph-Ermelindo), groupe de subdivisions d'Amiens.

Artillerie.

Pour le grade de chef d'escadron.

MM. les capitaines :

a) Service d'état-major.

1 Lomont (Edgar-Emile-Jules-Laurent), état-major 1re région militaire.
2 Lauhey (Jacques), état-major 1re région militaire.
3 Misset (André-Valentin-Laurent), état-major 1re région militaire.
4 Dhotel (Marc-Pierre-Marie), état-major 1re région militaire.
5 Noseda (Félix-Louis-Stanislas), état-major 9e région militaire.
6 Fagniez (Dominique-François-Germain), état-major 1re région militaire.
7 Desoubry (Maurice-Benoit-Paul), état-major 1re région militaire.
8 Ab der Halden (Christian-Maurice), état-major 1re région militaire.
9 Mauguin (Pierre-François-Antoine), état-major 5e région militaire.
10 Baudry (Jean-Charles-Marie), état-major 1re région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

1 Besson (Fernand-Paul-Joanny), état-major 8e région militaire.

c) De campagne.

1 Chauchat (Gérard-Jean-Jacques), subdivision autonome de la Seine.
2 Tandonnet (Edouard-Jean-Marie-Robert), groupe de subdivisions de Dijon.
3 Gillot (Maurice-Auguste), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
4 Maurice (Louis-Gabriel), groupe de subdivisions de Nantes.
5 Zeller (Edouard-Charles-Léon), subdivision autonome du Nord.
6 Wiet (Armand-Eugène-Hubert-Georges-Léopold), groupe de subdivisions de Nancy.
7 Bortoli (Louis-Jules-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Marseille.
8 Chaboud (Maurice-Fernand-Alfred), subdivision autonome de la Seine.
9 Berton (Jean-Marie-Constant), groupe de subdivisions de Versailles.
10 Bureste (Jules-Henri-Marie), groupe de subdivisions de Poitiers.
11 Taillemite (Roger-Lucien), groupe de subdivisions de Nevers.
12 Lemesle (Jacques-Hippolyte-Edmond), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
13 Radius (René-Ernest), groupe de subdivisions de Strasbourg.
14 Decoux (Jacques), subdivision autonome de la Seine.
15 Miroir (Jacques-Antoine-Léon), groupe de subdivisions de Bordeaux.
16 Garrigues (Henri-François-Maurice), groupe de subdivisions de Montauban.
17 Lemaître (Jean-Marie-Florian), subdivision autonome de la Seine.
18 Decrouez (Marcel-Fernand), subdivision autonome du Nord.
19 Cartier (René-Victor-Léon), subdivision autonome du Nord.
20 Duchatelle (André-Gilbert-Lucien), subdivision autonome du Nord.
21 Grapinet (Pierre-Marie-Camille), subdivision autonome de la Seine.
22 Gilbert (Claudius-Victor), groupe de subdivisions de Grenoble.
23 Lamy (Marcel-René), groupe de subdivisions de Poitiers.
24 Lamy (Pierre-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.
25 Montfagnon (René), groupe de subdivisions de Lyon.
26 Thuilot (Jean-Louis), subdivision autonome de la Seine.
27 Aubineau (Théodore), groupe de subdivisions de Nantes.
28 Favereau (Robert-Jean-Pierre), groupe de subdivisions de Poitiers.
29 Chevalier (Marcel-Auguste-Jacques), état-major 5e région militaire.
30 Bruot (Alphonse-Jean), groupe de subdivisions de Besançon.
31 Chautru (Jean-François), subdivision autonome de la Seine.

d) F. T. A.

1 Ginot (Martin-Joseph-Jacques), subdivision autonome de la Seine.
2 Borra (Barthélémy-Joseph-François), groupe de subdivisions de Nice.
3 Schmid (Claude-Norbert), subdivision autonome de la Seine.
4 Becheler (Marc-Jules-Marie-Léon), groupe de subdivisions de Nevers.
5 Boeswillwald (René-Charles-Albert), subdivision autonome de la Seine.
6 Toussaint (Denis-Raoul), subdivision autonome de la Seine.
7 Auricoste (Maxime-Bertrand), groupe de subdivisions d'Amiens.
8 Tessier (Pierre-Jules), groupe de subdivisions de Versailles.
9 Dumont (Pierre-Raphaël), subdivision autonome de la Seine.
10 Bertaud (Jean-André), groupe de subdivisions de Bordeaux.
11 Paquot (Charles-Désiré), subdivision autonome de la Seine.
12 Cohen-Solal (Jack), 1re région militaire.
13 Danzin (André-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
14 Gombert (Marcel-Auguste), subdivision autonome de la Moselle.
15 Bellanger (Georges-André-Lucien), groupe de subdivisions d'Amiens.
16 Citron (Victor-Joseph-Edmond), groupe de subdivisions de Nice.
17 Durupt (Edgard-Hippolyte), région territoriale et corps d'armée d'Alger.

Train.

Pour le grade de chef d'escadron.

MM. les capitaines :

a) Service d'état-major.

1 Giraud (Henri-Marius-Louis), état-major 6e région militaire.
2 L'Homel (René-Jean-Léon), état-major 6e région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

1 Dhenin (Emile-Alexandre-Joseph), état-major 2e région militaire.
2 Renard (Pierre-Joseph), état-major région territoriale et corps d'armée de Constantine.

c) Arme.

1 Foucard (Henri-Justin), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
2 Perney (Henri-Auguste), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
3 Artopœus (André-Delphin), subdivision autonome de la Seine.
4 Jacquet (Raymond-Fernand), groupe de subdivisions de Chambéry.
5 Besson (Jean-Marie-Maurice), groupe de subdivisions d'Orléans.
6 Rolland (Louis-Marien), groupe de subdivisions de Lyon.
7 Reisser (Georges-Charles), groupe de subdivisions de Lyon.
8 Butin (Jean-Paul-Edouard), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
9 Molin (Jean-Louis), groupe de subdivisions de Nancy.
10 Gauthrot (Roland), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
11 Pottiez (Léon-Lucien), subdivision autonome du Nord.
12 Leboullenger (Jean-Louis-Alexandre), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
13 Maroteaux (Louis-Eugène-Auguste), subdivision autonome de la Seine.
14 Castelli (Laurent-François-Robert), subdivision autonome de la Seine.
15 Herbemont (Jean-Eugène), groupe de subdivisions de Nancy.
16 Boissaye (Claude-Bernard), subdivision autonome de la Seine.
17 Laly (Georges-Marie-Robert), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
18 Hamonniere (Gustave-Sébastien), subdivision autonome de la Seine.

19 Moser (William-Henri-Edmond), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
20 Martin (Jean-Baptiste-Victor), subdivision autonome de la Seine.
21 Grimm (Charles-Eugène-Jean-Jacques), groupe de subdivisions de Strasbourg.
22 Montet (Jean-Lazare-Marius), subdivision autonome de la Seine.
23 Bouche (Jules-Philippe-Camille), groupe de subdivisions de Nevers.
24 Schmidt (Aloyse), groupe de subdivisions de Strasbourg.
25 Giraud (Alain-Louis-Marie), subdivision autonome du Nord.
26 Langumier (Gabriel-Victor-Henri), groupe de subdivisions de Poitiers.
27 Jacques (Pierre-Auguste), groupe de subdivisions de Dijon.
28 Chouquet-Stringer (Jean-Georges), groupe de subdivisions de Grenoble.
29 Canny (Louis-Auguste-Joseph), groupe de subdivisions de Versailles.
30 Sarrasin (Louis-Alexandre), groupe de subdivisions de Dijon.
31 Robert (Francis-Jean-Charles), subdivision autonome de la Seine.
32 Pignerol (Claude-Louis-Léon), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
33 Mathieu (Gilbert), subdivision autonome de la Seine.
34 Renault (Jacques-Roger), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
35 Tougne (Jean-Adrien-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
36 Outin (Guy-Julien-Alphonse-Marie-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
37 French (George-Edwin), groupe de subdivisions de Caen.
38 Touratier (Alexandre-Henri-Joseph), groupe de subdivisions de Versailles.
39 Grandjean (François-Louis-Eugène), groupe de subdivisions de Toulouse.
40 Fassier (Roger-Maurice), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
41 La Toison (Marc-Henri-Louis), subdivision autonome de la Seine.
42 Busser (Jean-Jules-Fernand), subdivision autonome de la Seine.
43 Pressac (Roger-Marcel), groupe de subdivisions de Versailles.
44 Guillaume (René-Numa-Albert), groupe de subdivisions de Montpellier.
45 Serfaty (Albert-Hervé-Max), groupe de subdivisions de Toulouse.
46 Pelletier (Robert-Georges-Charles), subdivision autonome de la Seine.
47 Mouton (Pierre-Albert), groupe de subdivisions de Montpellier.
48 Bouchet (Louis-Antonin), subdivision autonome de la Seine.
49 Paillard (Marcel-Paul), groupe de subdivisions de Dijon.
50 Minot (Jean-Jules-Henri), subdivision autonome de l'Aisne.
51 Joly (Louis), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
52 Bouille (Robert-Arthur), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
53 Morel (Henri-Alfred), groupe de subdivisions de Besançon.
54 Le Roux (Pierre-Hippolyte-Louis), groupe de subdivisions de Rennes.
55 Dumont (Robert-André), subdivision autonome de la Seine.
56 Martin de La Bastide d'Hust (Robert-Pierre-Henry), subdivision autonome de la Seine.
57 Delattre (Jean-Jacques), groupe de subdivisions de Marseille.
58 Heymann (René-Mathias-Henri), groupe de subdivisions de Grenoble.
59 Espinasse (Paul-Louis-Jean-Marcel), groupe de subdivisions de Caen.
60 Collet (Louis-Henri-François), état-major 9e région militaire.
61 Poisson (Désiré-Jean-Marie), état-major 5e région militaire.
62 Fidon (Robert-Fernand), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
63 Drouet (Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.
64 Dubuc (Roger-Louis), subdivision autonome de la Seine.
65 Thabault (Léon-René), groupe de subdivisions de Nevers.
66 Pomies (Gérard-Marie-Adrien-Achille), groupe de subdivisions de Toulouse.
67 James (Fernand-François-Gabriel-Antoine), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
68 Passalacqua (Toussaint), groupe de subdivisions de Montauban.
69 Le Blanc (René-Louis-Paul), subdivision autonome de la Seine.
70 Petit (Jean-Baptiste-Augustin), groupe de subdivisions de Besançon.
71 Belland (René-Marie), subdivision autonome de la Moselle.

Génie.

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines :

a) Service d'état-major.

1 Martin (André-Louis-Emile), état-major 1re région militaire.
2 Haas (Aaron-René), état-major 1re région militaire.
3 Jouvent (Albert-Georges-Raymond), état-major 7e région militaire.
4 Gonneaud (Bernard-Henri-Michel), état-major 2e région militaire.
5 Pinel (Eugène-Henri-Fernand), état-major 1re région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

1 Dane (Pierre), état-major 1re région militaire.
2 Robertin (Jacques), état-major 1re région militaire.
3 Pelletier (Louis-Marie-Simon), état-major 1re région militaire.
4 Muller (Julien), état-major 6e région militaire.

c) Arme.

1 Delmas (Alphonse-Jean), groupe de subdivisions de Versailles.
2 Quinson (Antoine-Etienne), subdivision autonome de la Seine.
3 Laspougeas (Jean-Louis-Marcel), groupe de subdivisions de Grenoble.
4 Lalouette (Jean-Paul), groupe de subdivisions de Nancy.
5 Letitre (André-Gaston), groupe de subdivisions de Versailles.
6 Sempere (Louis-Jacques), groupe de subdivisions de Dijon.
7 Dine (Jean-Léon-Abel), groupe de subdivisions de Versailles.
8 Fortabat (Etienne-Jean-Michel), groupe de subdivisions de Montauban.
9 Saboureau (Pierre), zone d'outre-mer n° 3.
10 Morin (Paul), groupe de subdivisions de Lyon.
11 Paoli (Robert-Philippe-Jean), subdivision autonome de la Seine.
12 Mayoux (Jean-Louis-Emile), groupe de subdivisions de Bordeaux.
13 Jacquemot (Abel-Jean-Maurice), subdivision autonome de l'Aisne.
14 Leboucher (Marc-Georges-Pierre-Jules), subdivision autonome de la Seine.
15 Mougin (Jacques-Xavier), zone d'outre-mer n° 2.
16 Courcol (Jean-René), groupe de subdivisions de Versailles.
17 Eustache (Pierre), groupe de subdivisions de Grenoble.
18 Pensée (Jean-Louis-Léon-Victor), groupe de subdivisions de Versailles.
19 Bonnemoy (Guy-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Toulouse.
20 Vaillant (Henri-René-Albert), groupe de subdivisions de Versailles.
21 Lafay (André-Sylvain), groupe de subdivisions de Poitiers.
22 Sylvano (Eugène-Louis), subdivision autonome de la Seine.
23 Pulfermuller (Louis-Edouard), groupe de subdivisions de Strasbourg.
24 Beaumont (Jean-Louis-Henri), groupe de subdivisions de Dijon.
25 Toque (Louis-Emile-Jean), groupe de subdivisions du Mans.
26 Wrnnagel (Jean-Louis), subdivision autonome de la Seine.
27 Sailhan (Pierre-Eugène), groupe de subdivisions de Poitiers.
28 Mordant (Louis-Maurice), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
29 Saint-Martin (Louis-Joseph-André), groupe de subdivisions de Pau.
30 Briquel (Henri-Bernard-Emile), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
31 Longchambon (Michel-François-Henri-Louis), groupe de subdivisions de Nancy.
32 Lannoy (Ernest-Jules), état-major 5e région militaire.
33 Meuneret (Jean-Philippe-Antoine), groupe de subdivisions de Lyon.
34 Orange (Michel-Edmond-Hippolyte), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
35 Dejean (Henri-Jean), subdivision autonome de la Seine.
36 Fournier (Victor-Jean-Charles), groupe de subdivisions d'Orléans.
37 Turquat (Raymond), groupe de subdivisions de Nancy.
38 Salagnac (Marcel-Charles-Xavier), groupe de subdivisions de Lyon.
39 Rolin (Fernand-Charles-Claude), groupe de subdivisions de Nevers.
40 Pereme (Joël-Jean-Gustave), état-major 5e région militaire.
41 Gabert (Maurice-Honoré), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
42 Rodriguez (Marcel-Joseph), état-major 5e région militaire.
43 Serror (Abraham-Rolan), subdivision autonome de la Seine.
44 Diether (Marie-Georges-André), groupe de subdivisions de Strasbourg.
45 Malgras (Denis-Marie-Hubert), zone d'outre-mer n° 1.
46 de Bronac de Vazelhes (Albert-Louis-François-Régis), groupe de subdivisions de Chartres.
47 Sanner (Paul-Emile-Charles), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
48 Petitpoisson (Paul-Henri-Augustin), groupe de subdivisions d'Amiens.

Transmissions.

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaine :

a) Service d'état-major.

1 Rampant (Maurice-Georges), état-major 1re région militaire.
2 Sauger (René-Arthur), état-major 2e région militaire.
3 Kuhnmunch (Bernard-Eugène-Robert), état-major 1re région militaire.

b) Arme.

1 Rosenwald (Jean-Salvador), 1re région militaire.
2 Labeaume (Henri-Joseph-Auguste), subdivision autonome de la Seine.

3 Lenglet (Désiré-Léon-Henri), subdivision autonome de la Seine.
4 Blaise (Pierre-André-Michel), subdivision autonome de la Seine.
5 Douence (Jean-Yvon), subdivision autonome de la Seine.
6 Thianche (Camille-Victor-Joseph-Ghislain), subdivision autonome de la Seine.
7 Ballandras (Jean-Claude), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
8 De Fontaines (Louis-Armand-Juvénal-Marie-Guy), état-major, 4e région militaire.
9 Denizet (Pierre-Auguste), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
10 Suraud (Jean-Léon-André), groupe de subdivisions de Chambéry.
11 Kieffer (Georges-Louis-Marie), état-major 3e région militaire.
12 Scheye (Gaston), subdivision autonome de la Seine.
13 Michel (André-Benjamin-Alphonse), groupe de subdivisions de Perpignan.
14 Sarramegna (Louis), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
15 Dumez (René-Louis), groupe de subdivisions de Besançon.
16 De Chabert Ostland (Hubert-Guy), groupe de subdivisions de Lyon.
17 Laure (Maurice-Fernand), subdivision autonome de la Seine.
18 Klein (Georges-Lazare), subdivision autonome de la Seine.
19 Poulignier (Jean-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
20 Millasseau (Yves-Paul-Moïse), groupe de subdivisions de Poitiers.
21 Debeyer (Joseph-Ernest-Paul-Louis), subdivision autonome du Nord.
22 Beaud (Auguste-Edouard), état-major 5e région militaire.
23 Chedorge (Robert-François-Marie), état-major 5e région militaire.

Cadre des chanceliers.

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine :

1 Marty (Jean-Didier-Paul-Henri), état-major 4e région militaire.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine :

1 Toma (Don-Jean), état-major 9e région militaire.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupes.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

1 Leroy (Robert-Alexis-Joseph), état-major 8e région militaire.
2 Mamberti (René-Joseph), état-major région territoriale et corps d'armée d'Alger.
3 Kuntz (Marcel-Jules-Ernest), état-major 7e région militaire.
4 Marti (Antoine-Léopold), état-major 4e région militaire.
5 Bonvalot (Louis-Jean-Noël), état-major 7e région militaire.
6 Championnat (Joseph), état-major 9e région militaire.

Recrutement et statistique.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

1 Vincent (Fernand-Cyrille-Charles), bureau de recrutement de Versailles.
2 Babault (Jean-Victor-Gaston), bureau de recrutement de Versailles.

Corps des interprètes militaires.

Pour le grade de commandant.

1 Fayard (Jean), état-major 1re région militaire.
2 Simon (Marie-Joseph-Louis), état-major 6e région militaire.
3 Freysz (Jean-Jacques), état-major 6e région militaire.
4 Moinard (Henri-Marcel), état-major 3e région militaire.
5 Entz (Ernest-Emile-Rodolphe), état-major 5e région militaire.
6 Mey (Eugène-Jean-Baptiste), état-major 6e région militaire.
7 Matter (Frédéric-Charles), état-major 6e région militaire.

Matériel.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

A. — Cadre des ingénieurs

1 Franceschi (Georges-Jean-Etienne), 9e région militaire.
2 Boyer (Didier-Gabriel), 1re région militaire.
3 Tinland (Henri-Louis-Stéphane), 8e région militaire.
4 Scrivener (Jean-Robert), 2e région militaire.
5 Serve (Charles-Marius), 9e région militaire.
6 Kreiss (Philippe-Daniel-Armand), 1re région militaire.
7 Pagnon (Henri-Marie-Romain), 3e région militaire.
8 Boudard (Roger-Jules), 10e région militaire.

B. — Cadre des adjoints administratifs

1 Touraine (Berry-François), 7e région militaire.
2 Grappin (Pierre-Julien), 10e région militaire.
3 Gautier (Louis-Simon-Joseph), 3e région militaire.
4 Georgel (Raymond-Henri), 9e région militaire.
5 Plantard (Edouard-Jean-Marie), 1re région militaire.
6 Dalery (Benoît-Jean-François), 8e région militaire.

C. — Cadre des adjoints techniques

1 Calmon (Adrien-Louis-Victor), 5e région militaire.
2 Caumont (Albert), 7e région militaire.
3 Millet (Victor-Ernest), 1re région militaire.
4 Schmitt (Marie-René), 3e région militaire.
5 Girardot (Roger-Ernest-Lucien-Césaire), 6e région militaire.
6 Fauchon (Gérard-Louis-Raphaël), 1re région militaire.
7 Bonavero (Jean-Paul-Denis), 9e région militaire.
8 Bayert (Roger-Otto), 1re région militaire.
9 Bodin (Henri-Albert-Théodore), 4e région militaire.
10 Blettel (Lucien-Alphonse-Louis), 1re région militaire.
11 Bosse (Roger-Gustave-Marcel), 3e région militaire.
12 Esnault (Louis-Alfred-Paul), 10e région militaire.
13 Richard (Victor-François), 9e région militaire.
14 Girardin (Jean-Marius-Joseph), 1re région militaire.
15 Meyer (Emile-Léon), forces françaises en Allemagne.
16 Pellicer (Lucien), 10e région militaire.
17 Gouby (Louis-Fernand), 10e région militaire.
18 Cessio (Paul-Gaston), 10e région militaire.
19 Le Lièvre (Georges-Edmond-Jules), 5e région militaire.
20 Turbeau (Marcel-Henri), 1re région militaire.
21 Preyre (Gilbert-Marie-Paul-Adolphe), 9e région militaire.
22 Eigle (René-Charles), 2e région militaire.
23 Basuyaux (Jean-Charles-Paul-Hippolyte), 1re région militaire.
24 De La Motte Saint-Pierre (Robert-Marie-Gérard-Philippe), 3e région militaire.

Transmissions.

SERVICE DES MATERIELS

Cadre des adjoints

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

1 Limousin (Jean-Sulpice), commandement et direction des transmissions de la 6e région militaire.
2 Bataille (Alfred), commandement et direction des transmissions de la 9e région militaire.

Intendance.

Pour le grade d'intendant militaire de 3e classe.

MM. les intendants militaires adjoints :

a) Service d'état-major.

1 Lenoir (Pierre-Henri), 1re région militaire.
2 Camou (Jean-Joseph-Charles), 1re région militaire.
3 Brichet (Robert-André-Pierre), 1re région militaire.

b) Service.

1 Rimoux (Emile-Jacques), 1re région militaire.
2 Bienvenue (Jean-Frédéric), 1re région militaire.
3 Bernard (René-Armand-Yves-Marie), 8e région militaire.
4 Ehrhard (Ferdinand-Victor-Emile), zone d'outre-mer n° 2.
5 Hardy (Christian-Georges-Raymond), 1re région militaire.
6 Duboscq (Jacques-René), zone d'outre-mer n° 1.
7 Schlexer (Jean), 2e région militaire.
8 Houille (Victor-Charles-André), 6e région militaire.
9 Cons (Henri-Albert-Ferdinand), 4e région militaire.
10 Raclot (Robert-Louis), 3e région militaire.
11 Cambazard (Bernard-Eugène-Etienne), 3e région militaire.
12 Bertin (Gervais-Daniel-Marie-Martin), 1re région militaire.
13 Massot (Pierre-Gabriel), 5e région militaire.
14 Gueilhers (Didier-Lucien-Claude-Louis-Marie), 1re région militaire.
15 Bronner (Jean-Georges-Eugène), 6e région militaire.
16 Baumgarten (Raymond-Maurice), 1re région militaire.
17 Deodati (Nicolas-Eucher-François-Joseph), 5e région militaire.
18 Riedberger (André-Eugène-Pierre), 1re région militaire.
19 Falleur (Adrien-Désiré-Alcide), 2e région militaire.

20 Tessor (Raymond-Joseph-Marius), 9e région militaire.
21 Jeannin (André-Emile-Charles), 1re région militaire.
22 Daudet (Robert-Yvan-Paulin), 4e région militaire.
23 Arnal (Georges-Jean-Firmin), 10e région militaire.
24 Peraldi (Marcel-Noël), 10e région militaire.
25 Menasseyre (Robert), 1re région militaire.
26 Blancher (René-Pierre), 1re région militaire.
27 Bergeron (Michel-Marie-Léonce-Jean), 1re région militaire.
28 Foin (Jean), 1re région militaire.
29 Rouel (Jean-Théophile-Léon), 4e région militaire.
30 Geraud (Joseph-Marius-Maurice), 1re région militaire.
31 Pierron (Robert-Henri-Auguste), 1re région militaire.
32 Coffinet (Robert-Joseph), 1re région militaire.
33 Chanonier (Pierre-Louis-Maurice), 1re région militaire.
34 Bouquie (Marcel-François-Henri), 1re région militaire.
35 Rousset (Léon-Marie-Joseph-Alexandre), 9e région militaire.
36 Heilbronner (Henri-Jacques-Louis), 1re région militaire.
37 Berthomier (Jean-Etienne), 9e région militaire.
38 Bobier (Pierre-Maurice), 10e région militaire.

Pour le grade de commandant d'administration.

MM. les capitaines d'administration :

1 Reynier (Jean), 8e région militaire.
2 Goblet (Emile-Pierre-Odile), 2e région militaire.
3 Le Hay (Emile), 4e région militaire.
4 Grosselet (Pierre-André), 9e région militaire.
5 Hannes (Jacques-Pierre), 1re région militaire.
6 Ach (Charles-Lucien-Pierre), zone d'outre-mer n° 1.

Direction des études et fabrications d'armement.

A. — INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Pour le grade d'ingénieur militaire principal.

MM. les ingénieurs militaires de 1re classe :

1 Dargier de Saint-Vaulry (Paul-Jules-Victor-Charles), direction centrale des études et fabrications d'armement.
2 Cyrot (Henri-Louis-Joseph), école centrale de pyrotechnie de Bourges.

B. — INGÉNIEURS DES TRAVAUX D'ARMEMENT

Pour le grade d'ingénieur principal.

MM. les ingénieurs de 1re classe :

1 Peyrieux (Louis-Jules-Antoine), direction centrale des études et fabrications d'armement.
2 Pele (Emile-Julien-Eugène), laboratoire central de l'armement.
3 Lecetre (Laurent-Georges-François), laboratoire central de l'armement.

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie de marine.

Pour le grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines :

a) Service d'état-major.

1 Maillard (Pierre-Georges-Charles), état-major 1re région militaire.
2 Paquel (René-François-Albert), état-major 9e région militaire.
3 Segonne (Michel), état-major 1re région militaire.
4 Comte (Albert-Fernand), état-major 2e région militaire.
5 D'Aiguillon (Marie-Roger-Guy), état-major 9e région militaire.
6 Masson (Henri), état-major 1re région militaire.
7 Soulet (René-Eugène-Louis), état-major 1re région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

1 Bayle (Louis-Bertrand), état-major 5e région militaire.
2 Bon (Pierre-Jacques-Marie), état-major 9e région militaire.
3 Taurignac (Albert-Joseph-Paul), état-major 5e région militaire.
4 Rancon (Jean-Raymond), état-major 7e région militaire.
5 Sureaud (René-Louis-Jules), état-major 1re région militaire.
6 Laulhe (Gabriel-Pierre-Henri), état-major 2e région militaire.

c) Arme.

1 Pironneau (Jean-Baptiste-Eugène), groupe de subdivisions de Nice.
2 Calmels (Jules-François), groupe de subdivisions de Marseille.
3 Serres (Jean-Louis-Antoine), groupe de subdivisions de Grenoble.
4 Dumora (René), groupe de subdivisions de Chartres.
5 Gorce (Pierre-Marie-Martial), état-major 9e région militaire.
6 Mathieu (Maurice-Emile), zone d'outre-mer n° 3.
7 Forest (Jacques-Amédée), subdivision autonome du Nord.
8 Maréchal (René-Eugène-Alphonse), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
9 Beaupeux (Roger-Louis-Paul), subdivision autonome de la Seine.
10 Pichardie (Jean), groupe de subdivisions de Limoges.
11 Roblot (Michel-Louis-Henri-Marie), zone d'outre-mer n° 1.
12 Losson (Georges-Emile), état-major 9e région militaire.
13 Raymond (Yvon-Julien-Henri), groupe de subdivisions de Bordeaux.
14 Soria (Marcel-François), groupe de subdivisions de Montauban.
15 Loesle (René), groupe de subdivisions de Strasbourg.
16 Rouge (Jean-Henri-François), subdivision autonome de la Seine.
17 Calvet (Georges-Louis), zone d'outre-mer n° 1.
18 Stroebel (Jacques-Louis), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
19 Vanhaecke (Louis-Joseph-Charles), groupe de subdivisions de Chartres.
20 Dard (Roger-Jean), zone d'outre-mer n° 2.
21 Delavigne (Pierre-Denis), état-major 5e région militaire.
22 Lemaire (Jean-Marie-Emile-Edmond), zone d'outre-mer n° 3.
23 Clerc (Louis-Jacques-Ernest), 1re région militaire.
24 Moustier (Francis-Gérard-Hubert), groupe de subdivisions de Montpellier.
25 Gibert (Robert-Alphonse-Pierre-Joseph), 1re région militaire.
26 Papon (Maurice-Arthur-Jean), subdivision autonome de l'Aisne.
28 Combes (Charles-Firmin-Albin-Marie), groupe de subdivisions de Lyon.
29 Brun (René-Adolphe-Antoine), subdivision autonome de la Seine.
30 Blaque (Paul-Alphonse), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
31 Peretti (Mathieu-Félix-Aimé), subdivision autonome de la Corse.
32 D'Aboville (Xavier-Marie-Jacques), groupe de subdivisions de Nantes.
33 Simeon (André-Paul), E. M. 5e région militaire.
34 Labeyrie (Robert), groupe de subdivisions de Marseille.
35 Schoumacher (Marcel-Alphonse), subdivision autonome de la Moselle.
36 Guerrin (Louis-Martin), groupe de subdivisions de Besançon.

Artillerie de marine.

Pour le grade de chef d'escadron.

MM. les capitaines :

a) Service d'état-major.

1 Paoli (Georges), état-major 1re région militaire.
2 Benoit (Robert-Auguste), état-major 7e région militaire.
3 Crosnier-Lecomte (Louis-Stanislas-Firmin), état-major 1re région militaire.

b) De campagne.

1 Isautier (Paul-Alfred), zone d'outre-mer n° 3.
2 Lenoir (Pierre), groupe de subdivisions de Limoges.
3 Loubrey (André), groupe de subdivisions de Bordeaux.
4 Brouin (Georges-Marie-Louis), zone d'outre-mer n° 2.
5 Coclet (Jean-Henri), subdivision autonome du Nord.
6 Brault (Roland-Gilbert), subdivision autonome de la Seine.
7 Hyais (Charles-André-Marie), zone d'outre-mer n° 3.
8 Caverivière (Robert-Julien-Odile), E. M. 5e région militaire.
9 Carre-Pistollet (Gilbert-Claude), 1re région militaire.
10 Roumeguere (Jacques), subdivision autonome de la Seine.

Services.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

1 Vieulle (Albert-Thomas), état-major 4e région militaire.
2 Rapale (Jean-Baptiste-Paul-Félix), subdivision autonome de la Corse.
3 Roger (Pierre-Hippolyte), état-major 1re région militaire.
4 Fichant (François-Pierre), état-major 8e région militaire.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPES

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines :

1 Paoli (Jules-Pierre), état-major 1re région militaire.
2 Rieu (Marcel-Adrien-Joseph), état-major 8e région militaire.
3 Nivaggioli (Jean), état-major 1re région militaire.
4 Gallois (Marcel-Philippe), état-major 9e région militaire.
5 Fauvel (Paul-Louis-Victor), état-major 3e région militaire.

Service de santé d'outre-mer.

MÉDECINS

Pour le grade de médecin commandant.

MM. les médecins capitaines :

1 Matriollet (André), 4e région militaire.
2 Dozoul (Pierre-Marie), 2e région militaire.
3 Charbonnier (Roger), zone d'outre-mer n° 1.
4 Honorat (Robert), 9e région militaire.
5 Romieux (René-Pierre), 8e région militaire.
6 Tandonnet (Max), 4e région militaire.
7 Chabbert (Henri-Joseph-Louis), 5e région militaire.

PHARMACIENS

Pour le grade de pharmacien commandant.

M. le pharmacien capitaine :

1 Vialard-Goudou (Abel-André), 4e région militaire.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Pour le grade de commandant.

M. le capitaine :

1 Tupinier (Georges-Maxime), 7e région militaire.

POUR LE GRADE DE CAPITAINE

Sont inscrits au tableau d'avancement :

TROUPES METROPOLITAINES

Pour le grade de capitaine.

Infanterie.

MM. les lieutenants :

1° Service d'état-major.

Conditions générales.

1 Crouzet (Marie-Paul-Marcel), état-major 5e région militaire.
2 Sarramon (Henry-Auguste-Joseph), état-major 5e région militaire.
3 De Watteville (Charles-Arnold-Alexandre-Gérard), état-major 1re région militaire.
4 Guillard (Albert), état-major 3e région militaire.
5 Content (René-Francisque), état-major 4e région militaire.
6 Millet-Cornetto (Guy-Robert-Louis), état-major 9e région militaire.
7 Mikalef (Paul-François), état-major région territoriale et corps d'armée de Constantine.
8 Rimelin (Charles-Emile-Julien), état-major 7e région militaire.
9 Martet (René-Jean-Charles), état-major 1re région militaire.
10 Long (Ernest-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
11 Cartier (Michel-Jean-Maurice), état-major 1re région militaire.
12 Verrière (Louis-Jacques-Antoine), état-major 9e région militaire.
13 Thary (Jean-André), état-major 6e région militaire.
14 Courte (Emile-Nicolas-Raymond), état-major 6e région militaire.
15 Soutenet (Jean-Léon), état-major 4e région militaire.
16 Lemasson (Paul-Jean), état-major 9e région militaire.
17 Dorier (Maurice-Joseph-Benjamin), état-major 8e région militaire.
18 Bastian (Marie-Charles-Jean), état-major 6e région militaire.
19 Lagnais (Georges-Henri-Gabriel), état-major 3e région militaire.
20 Brosseron (Pierre), état-major 1re région militaire.
21 Lafont (Maurice-Robert), état-major 8e région militaire.
22 Blanc (Henry-Edouard-Marie), état-major 9e région militaire.
23 Merlier (Georges-Moïse), état-major 1re région militaire.
24 Lannuzel (Georges-François-Hervé), état-major 3e région militaire.
25 Meyrand (Camille-Louis-François), état-major 8e région militaire.
26 Petis (René-Charles-Louis), état-major 1re région militaire.
27 Seingry (Jules-Georges-René), état-major 6e région militaire.
28 Berdier (Charles-Jean-Alexandre-Joseph), état-major 5e région militaire.
29 Klein (Georges-Charles-Louis), état-major 6e région militaire.
30 Camps (Gabriel-Lucien), état-major région territoriale et corps d'armée d'Alger.
31 Espic (Claude-Lucien), état-major 8e région militaire.
32 Poulle (Georges-Robert-Guillaume), état-major 1re région militaire.
33 Bucco (René), état-major 1re région militaire.
34 Levassort (René), 1re région militaire.
35 Roussel (Bernard-Armand-Prudent), état-major 1re région militaire.
36 Thomas (Pierre-Louis-Emile), état-major 1re région militaire.
37 Philippon (Roger-Sylvain-Joseph), état-major 1re région militaire.

2° Service militaire des chemins de fer.

Conditions générales.

1 Florin (Michel-Joseph-Ernest), état-major 8e région militaire.
2 Cambon (Charles-Gustave-Jules-Elie), état-major région territoriale et corps d'armée de Constantine.
3 Palanca (Marcel-Fernand-François), état-major 9e région militaire.
4 Dubuisson (Luglien-Emmanuel), état-major 8e région militaire.
5 Chadapaux (Georges-Marcel), état-major 1re région militaire.
6 Noël (Denis-Jules), état-major 6e région militaire.
7 Carron (Pierre-Fernand), état-major 2e région militaire.
8 Laisney (Louis-Léopold-Ernest-Charles), état-major 1re région militaire.
9 Welschinger (Albert-Joseph), état-major 6e région militaire.
10 Choisy (Edouard-Prosper-Léon), état-major 8e région militaire.
11 Guidier (Louis-Jean-Aristide), état-major 4e région militaire.
12 Guitart (Henri-Georges), état-major région territoriale et corps d'armée d'Alger.
13 Patureau (André), état-major région territoriale et corps d'armée de Constantine.
14 Mercier (André-Henry-Arthur-Joseph), état-major 1re région militaire.
15 Welker (Charles-Auguste-Antoine), état-major 6e région militaire.
16 Begouen-Demeaux (Laurent-Maxime-Léon), état-major 2e région militaire.
17 Braque (Lucien-Ferdinand-Eugène), état-major 2e région militaire.
18 Boidin (Roger-Henri-Marcel), état-major 5e région militaire.
19 Renault (Jean-Charles-Léon), état-major 2e région militaire.
20 Meyer (René-Waldemar-Charles-Louis), état-major 6e région militaire.
21 Bernad (Louis-Bertin), état-major 5e région militaire.
22 Druard (Maurice-Léon-Prosper), état-major 9e région militaire.
23 Chanel (Henri-Valentin), état-major 8e région militaire.
24 Arbod (Joseph-Félix-André), état-major 8e région militaire.
25 Fremiot (Maurice-Gabriel), état-major 6e région militaire.
26 Tourne (Robert), forces françaises en Allemagne.
27 Bigot (Roger-Léon-Louis-Albert), état-major 1re région militaire.

3e Arme.

a) Conditions générales.

1 Gaspary (André-Louis-Marcel), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
2 Taillade (Fernand-Jean), groupe de subdivisions de Toulouse.
3 Metzinger (Lucien-Julien), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
4 Treutenaere (René-Aimé-Joseph-Hector-Cornil), groupe de subdivisions de Limoges.
5 Grenier (Fernand-Edouard-Floride), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
6 Barbe (Paul-Elfred), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
7 Merlier (Marius-Félix-Etienne), groupe de subdivisions de Caen.
8 Keller (Robert-Ernest-Joseph), groupe de subdivisions de Strasbourg.
9 Bonnaure (François-Albin-Joseph-Louis), groupe de subdivisions de Grenoble.
10 Dachary (Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.
11 Debrotonne (André-Albert-Eugène), subdivision autonome de l'Aisne.
12 Rigollet (Henri-Aimable-Camille-Victor), subdivision autonome de la Seine.
13 Lemez (Roland-Joseph), groupe de subdivisions de Chartres.
14 Didier (Jean-Clément), groupe de subdivisions de Nancy.
15 Debay (Maxime-Alfred-Léon), groupe de subdivisions d'Amiens.
16 Koeppe (Théo-Armand), forces françaises en Allemagne.
17 De Bourbon (Jacques-Louis-Robert-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
18 Gentil (Roger-Fernand-Marius), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
19 Pauly (Pierre-André-Elie), subdivision autonome de l'Aisne.
20 Amiech (Georges-Jacob-Simon), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
21 Florid (Hubert-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
22 Blandin (Julien), subdivision autonome de la Seine.
23 Gernelde (Henry-Victor-Jean), subdivision autonome de la Seine.
24 Lapalud (André-Victor), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
25 Darbeda (Jacques-Gabriel-Emilien), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
26 Ramseyer (Emile-Fortuné), groupe de subdivisions de Grenoble.
27 Ambroggi (César-Louis), région territoriale et corps d'armée d'Alger.

28 Bailand (Eugène-Jean-Pierre), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
29 Contant (Paul-Jules-Désiré), groupe de subdivisions de Nice.
30 Renard (Robert-Georges), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
31 Guillet (Charles-Maurice), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
32 Lucquin (Henri-Gérard), groupe de subdivisions de Nancy.
33 Dufourcq (Charles-Marie-Emmanuel), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
34 Maury (Henry-Marcel-Paul), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
35 Millo (Roger-Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.
36 Dejouany (Emile-Alexandre), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
37 Pattiniez (Georges-Jules-Paul), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
38 Silicani (Jean-Baptiste-Pierre), groupe de subdivisions de Versailles.
39 Suche (Michel), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
40 Haeusser (Ernest), subdivision autonome de la Seine.
41 Stéphan (Charles), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
42 Delorme (Jean-Daniel), groupe de subdivisions de Toulouse.
43 Gourie (Raymond), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
44 Farrugia (Edward-Firmin), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
45 Menuel (Guy-Louis-René), groupe de subdivisions de Dijon.
46 Iung (René-Louis), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
47 Costagdiola (Auguste), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
48 Meyrieux (Félix-Ludovic-Max), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
49 Daguilhomie (Robert-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Marseille.
50 Amiable (Jean-André-Marcel), état-major, 5e région militaire.
51 Jean (Fernand-Edmond-Paul), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
52 Ancel (René-Gilbert), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
53 Collet (Lucien-Michel-Obry), 1re région militaire.
54 Goiran (Philippe-François-Marie), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
55 Eddaikra Belkacem Belabbès, groupe de subdivisions de Marseille.
56 Zarragoza (Louis-Raymond), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
57 Leclanche (Edmond-Louis), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
58 Bur (Raymond-Marcel), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
59 Maury (Gabriel-Vital-Charles), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
60 Fois (Jean-Marius), 1re région militaire.
61 Charbonnier (Emile-Denis), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
62 Bocquillon (Robert-Emile-René), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
63 Rousselin (Eugène-Marcel-Appoloni), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
64 Lefranc (André-Charles-Alphonse), groupe de subdivisions de Versailles.
65 Decroux (Louis-Maxime), affaires algériennes.
66 Pirotte (Henri-Jean-Julien), groupe de subdivisions de Dijon.
67 Denis (François-Charles-Eugène), groupe de subdivisions de Rennes.
68 Bosser (Corentin-Marie), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
69 Arnal (Armand), groupe de subdivisions de Limoges.
70 Dounaiev (Jean-Vadime), 1re région militaire.
71 Tarneaud (Philippe-Pierre-Michel-Firmin), 1re région militaire.
72 Le Luhandre (Raymond-Pierre-Etienne), groupe de subdivisions de Versailles.
73 Krebs (Jérôme-Louis-Eugène), groupe de subdivisions de Nancy.
74 Mabilat (Raymond-Fernand), groupe de subdivisions de Nevers.
75 Larrieu (Jean-Robert), groupe de subdivisions de Bordeaux.
76 Hourdoir (William-Marcel-Henri), subdivision autonome de la Seine.
77 Bergerat (Georges), groupe de subdivisions de Dijon.
78 Lanfranchi (Georges), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
79 Pupier (Albert-Claude-Henri-François), subdivision autonome de la Seine.
80 Petit de Mirbeck (Jacques-Hubert-Marie), état-major, 5e région militaire.
81 Pommet (Louis-Marie), groupe de subdivisions de Dijon.
82 Benezra (Bernard-Benjamin), 5e région militaire.
83 Albertini (Jean-André), subdivision autonome de la Corse.
84 De Perier (Yves-Antoine-Adjuter), subdivision autonome de la Seine.
85 Mateu (Louis-Dario), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
86 Legrand (Roger-Marie-Jean-Baptiste), subdivision autonome de la Moselle.
87 Chabiron (Eugène-André), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
88 Panchuquet (Roland-Julien), état-major, 5e région militaire.
89 Kiffer (Nicolas-Victor), subdivision autonome de la Moselle.
90 Ferrasse (Claude-Marcel), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
91 Sicard (André-Fernand-Henri), commandement interarmées au Sahara.
92 Dore (Michel-Robert), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
93 Martin (Georges), groupe de subdivisions de Limoges.
94 Guillemaud (Robert), état-major, 5e région militaire.
95 Bigle (Pierre-Lucien-Henri), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
96 Tallon (Denis), groupe de subdivisions de Nancy.
97 Jamaux (Gérard-Eugène-Edouard), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
98 Giroux (Pierre-Eugène-Ernest), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
99 Billard (Pierre-François), groupe de subdivisions de Montauban.
100 Aubert (Jean-Robert-René), groupe de subdivisions de Besançon.
101 De Castelbajac (Bertrand-Marie-Jean), subdivision autonome de la Seine.
102 Viodes (Jacques-Louis-Jean), 1re région militaire.
103 Parat (Henri-Marcel), groupe de subdivisions de Poitiers.
104 Lemble (Jacques-René), groupe de subdivisions de Nancy.
105 Pasquet (Marcel-Albert-Alfred), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
106 Chottard (Germain), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
107 Ohresser (Robert-Adolphe), groupe de subdivisions de Strasbourg.
108 Cointot (Lazare-Félix-Maurice), groupe de subdivisions de Dijon.
109 Dumay (Henri-Paul), subdivision autonome de la Seine.
110 Piot (Emile-Delphin-Fernand), groupe de subdivisions de Bordeaux.
111 Van Damme (Marcel-Léon), groupe de subdivisions de Bordeaux.
112 Lagrange (Jean-Marie-Honorat), groupe de subdivisions de Dijon.
113 Giraudeaux (Henri-Gabriel-André), subdivision autonome de la Seine.
114 Berquer (Paul-André), subdivision autonome de la Seine.
115 Raphel (Roger-Oscar), groupe de subdivisions de Chambéry.
116 Chauvière (Raymond-Henri), subdivision autonome de la Seine.
117 Deramond (Henri-Alexandre), groupe de subdivisions de Montpellier
118 Trastour (Jean-Edmond-Marie-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
119 Dumeignil (Ernest-Edouard), subdivision autonome du Nord.
120 Vin-Niveaux (René-Charles), groupe de subdivisions de Poitiers.
121 Kleindienst (Joseph-Albert), groupe de subdivisions de Strasbourg.
122 Nicolaï (Paul-François), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
123 Sainte-Marie (Pierre-Jean), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
124 Mathieu (Jean-Robert), 1re région militaire.
125 Lepidi (Pierre-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
126 Strupier (Guy-Marie-François-Jean), groupe de subdivisions de Marseille.
127 Brangier (Pierre), groupe de subdivisions de Poitiers.
128 L'Hegaret (Jean-René-Emmanuel), affaires algériennes.
129 Hébert (Léon-Emile-Victor), subdivision autonome de la Seine.
130 Causeret (Paul-Jean-Gabriel), groupe de subdivisions de Nantes.
131 Rouchon (Marie-Antoine-Jean), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
132 Le Bail (Pierre-Henri), groupe de subdivisions de Caen.
133 Laumont (Antonin-Louis), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
134 Devèze (Gilbert-Gonzague-Paul), subdivision autonome de l'Aisne.
135 Debray (Pierre-Louis-Marcel), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
136 Mazier (Roger-Marcel), subdivison autonome de la Seine.
137 Terreilles (Jean-Baptiste-Michel), 1re région militaire.
138 Chazit (André-François-Louis), groupe de subdivisions de Lyon.
139 Dardy (Raymond-Henri), groupe de subdivisions de Versailles.
140 Scheidt (Joseph-Mathieu), forces françaises en Allemagne.
141 Sauve (Georges-Victor), groupe de subdivisions de Nice.
142 Sangline (Jacques-Raymond-Gustave), groupe de subdivisions de Versailles.
143 Hug (Pierre-Joseph-Alphonse), groupe de subdivisions de Nancy.
144 Bardet (Roger-Marcellin-Etienne-Marie), groupe de subdivisions de Limoges.
145 Flosse (Léon-Jean), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
146 Bichon (Bernard-Raymond-Louis), groupe de subdivisions de Chartres.
147 Berger (Joseph-Louis-Vincent), région territoriale et corps d'armée de Constantine.

148 Thomas (Henry-Georges), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
149 Rubio (Louis-Alphonse), état-major 5e région militaire.
150 Boudinet (Henri-Armand-Léon), groupe de subdivisions de Besançon.
151 Gaudin (Jean-Pierre), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
152 Pelletier (Maurice-Gustave-Amédée), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
153 Cattiaux (Pierre-Albert-Lucien), subdivision autonome du Nord.
154 Gavoty (Georges-Joseph), groupe de subdivisions de Nice.
155 Neuwirth (Lucien-Louis), groupe de subdivisions de Lyon.
156 Estrade (René), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
157 Briones (André-Pierre-Henri), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
158 Terrier (Marc-Léon-Georges), groupe de subdivisions de Chambéry.
159 Perron (Jean-Paul-Bernard), groupe de subdivisions de Nevers.
160 Lecomte (Adolphe-René), état-major 5e région militaire.
161 Vergnes (André-Louis-Jules), groupe de subdivisions de Marseille.
162 Lombard (Antoine-Michel), état-major 5e région militaire.
163 Evangéliste (Gilbert), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
164 Lernout (André-Louis-Marie-Félix), groupe de subdivisions de Nice.
165 Dorvaux (Robert-René-Jacques), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
166 Rebeyrol (René-Henri), groupe de subdivisions de Bordeaux.
167 Sarrible (Georges-Léon-Gabriel), 5e région militaire.
168 Lefort (Roger-Marie-Constant), subdivision autonome de la Moselle.
169 Cambarrot (André-Jean-Ulysse), groupe de subdivisions de Montauban.
170 Weber (Jérôme-Eugène-Marie), subdivision autonome de la Moselle.
171 Henrion (Lucien-Pierre-Michel), subdivision autonome de la Moselle.
172 Warnault (Paul-Camille-Aimé-Jules), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
173 Passemard (Maurice-Jean-François), groupe de subdivisions de Lyon.
174 Koch (Jean-Pierre-Marcel), groupe de subdivisions de Nancy.
175 Ziano (Georges-Louis-Edmond), groupe de subdivisions de Nice.
176 Durieu de Lacarelle (Stéphen-Joseph-Louis), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
177 Descotte (Roger-Emile-Ghislain), groupe de subdivisions de Versailles.
178 Lesage (Philippe-René-Oscar), groupe de subdivisions de Strasbourg.
179 Graf (André-Emile), groupe de subdivisions de Besançon.
180 Chaperon (Yves-François-André), subdivision autonome de la Seine.
181 Melesse (Georges-Hély-Luc), 5e région militaire.
182 Dirand (Michel-Georges-Amédée), affaires algériennes.
183 Charavay (Claude-André) subdivision autonome de la Seine.
184 Dumenil (Bernard-François-Albert-Joseph-André), groupe de subdivisions de Versailles.
185 Thimel (Jacques-Georges-Emile), groupe de subdivisions de Marseille.
186 Menardais (Roger-Pierre-Marie-André), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
187 Hugonneau-Beaufet (Robert-Georges-Marie), subdivision autonome de la Seine.
188 De Vasselot de Règne (Joseph-Marie-Augustin-Paul), groupe de subdivisions de Poitiers.
189 Astrade (Roger-Maurice), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
190 Hottelart (André-Juste-Omer), subdivision autonome du Nord.
191 Bernard (René-Eugène-Maurice), groupe de subdivisions de Lyon.
192 Rochias (Maurice), groupe de subdivisions de Lyon.
193 Variclier (Jacques-Marcel), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
194 Lexy (Jacques-Jules), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
195 Drappier (Claude-Yves-Bernard), groupe de subdivisions de Chartres.
196 Tardy (Jean-Raymond-Justin), groupe du Pacifique.
197 Llorca (Jacques-Marcel), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
198 Le Corre (Henri-Jean-Antoine), groupe de subdivisions de Dijon.
199 Hoeusler (Pierre-Gabriel-Adolphe), subdivision autonome de l'Aisne.
200 Maussang (Robert), état-major de la 5e région militaire.
201 Camino (Joseph-Michel), groupe de subdivisions de Pau.
202 Allezard (Jean-René), groupe de subdivisions de Bordeaux.
203 Becart (Georges-Jacques-Marcel), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
204 Lalanne (Robert-Jean), groupe de subdivisions de Pau.
205 Lanoir (Michel-Gilbert), groupe de subdivisions de Besançon.
206 Felgines (Pierre-Jean), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
207 Barbot (Robert-Auguste), subdivision autonome de la Seine.
208 Ponce (Roger-Edouard-Jules), subdivision autonome de la Seine.
209 Besnier (Jean-Maurice-Hubert-Henri), groupe de subdivisions de Caen.
210 Jeanniot (Pierre-Camille-Henri), groupe de subdivisions de Nevers.
211 Wasselynck (René-Georges-Joseph), subdivision autonome du Nord.
212 Marconnet (Robert-Georges), groupe de subdivisions de Lyon.
213 Cussat-Bouton (Henri-Marcel), groupe de subdivisions de Montauban.
214 Saulnier (Michel-Maurice-Henri), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
215 Le Faou (Robert-René-Marie), groupe de subdivisions du Mans.
216 Bardon (Charlet-Léon-Emilien), groupe de subdivisions de Nice.
217 Devaux (Jean), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
218 Lucot (Pierre-Emile-Ernest-Victor), subdivision autonome de la Moselle.
219 Barthelemy (Jacques-Gaston), groupe de subdivisions de Nancy.
220 Mabille (Pierre-Henri-Georges), commandement interarmées au Sahara.
221 Herry (Albert-Joseph-Louis-Vincent), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
222 Milliard (Bernard-Marcel-Jean-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Marseille.
223 Denoix de Saint-Marc (Michel-Roger-Henri-Louis), groupe de subdivisions de Bordeaux.
224 Meynier (Yves-Joseph-Victor-Constant), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
225 De Vooght (Raymond-Claude), subdivision autonome de la Seine.
226 Deleu (Jacques-Henri-Eugène), groupe de subdivisions de Versailles.
227 Peuto (Jacky), subdivision autonome de la Seine.
228 Dumesnil (Bernard-André-Maurice), forces françaises en Allemagne.
229 Singer (Claude-Salomon), groupe de subdivisions de Strasbourg.
230 Etienne (Hubert), groupe de subdivisions de Toulouse.
231 Guiral (Alfred-Marcel), groupe de subdivisions de Lyon.
232 Henry (Guy-Michel), groupe de subdivisions de Versailles.
233 Weber (Jean-Valentin), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
234 Gillot (Gabriel-Lucien-Pierre), groupe de subdivisions de Dijon.
235 Bourreau (Jacques-Louis-André), groupe de subdivisions de Versailles.
236 Egron (Michel-Jean-Gilbert), groupe de subdivisions de Nantes.
237 Scotto-la-Massese (Jean-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
238 Guyot (Félix), 5e région militaire.
239 Courcier (Jean-Henri), subdivision autonome de la Seine.
240 Baronnet (Xavier-Marie), groupe de subdivisions d'Amiens.
241 Labatut (Joseph-Jean-Antoine), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
242 Escapoulade (Maurice-Jean-Charles), groupe de subdivisions de Limoges.
243 Salomon (Gérard-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
244 Delpretti (Gérard-Jean-François), groupe de subdivisions de Montpellier.
245 Achard (Louis-Fernand), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
246 Auclain (François), groupe de subdivisions de Limoges.
247 Gosselin (Jean-Fernand-Christian), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
248 Grenery (Louis-Denis-Antoine), groupe de subdivisions de Nancy.
249 Girotto (Gilbert-Laurent-Camille), groupe de subdivisions de Grenoble.
250 Jude (Léon-Georges), subdivision autonome de la Seine.
251 Imbault-Huart (Georges-Marcel-Jean-Clément), groupe de subdivisions de Grenoble.
252 Piquemal, dit Baluard (Albert), groupe de subdivisions de Montauban.
253 Reutt (Georges), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
254 Lutz (Jacques-Marie), affaires algériennes.
255 Preziosi (Laurent-Dominique), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
256 Berthier (Rémy-Clément), groupe de subdivisions de Bordeaux.
257 Beigbeder (Albert-Jean-Baptiste-Gabriel), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
258 Montressuit (Michel), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
259 Degorce (Louis-Jean-Valentin), groupe de subdivisions de Poitiers.
260 Llaubet (Roger-Jean), groupe de subdivisions de Perpignan.
261 Bost (Paul-Jean), affaires algériennes.
262 Sadet (Guy-Roland), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
263 Cousin (Camille-Henri-Théophile-Louis), groupe de subdivisions de Nantes.

264 Garonne (Jean-Charles-Louis), groupe de subdivisions de Marseille.
265 Boyer (Elie-Henri-Joseph), groupe de subdivisions de Poitiers.
266 Guillemot (Henri-René), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
267 Defranchi (Côme), groupe de subdivisions de Montauban.
268 Heibel (Paul-Ernest), forces françaises en Allemagne.
269 Lavayssière (Maurice-Jean), groupe de subdivisions de Chartres.
270 Keck (Charles-Louis), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
271 O'Mahony (Yves-Marie-Patrice-Benoît-Sylvain), groupe de subdivisions d'Orléans.
272 Delorme (Claudius), groupe de subdivisions de Nice.
273 Bert (Georges-Léon-Marie), groupe de subdivisions de Lyon.
274 Ducros (Georges), 1re région militaire.
275 Murad (Pierre-Claude), groupe de subdivisions de Nice.
276 Gspann (Pierre-Lucien), groupe de subdivisions de Besançon.
277 Rouviere (Emile-Antonin-Marius), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
278 Rafin (Raymond-Louis-Roger), forces françaises en Allemagne.
279 Harster (François-Xavier), affaires algériennes.
280 Guinet (Jean-Roger), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
281 Jourdan (Pierre-Louis-Félix), état-major 5e région militaire.
282 Castelneau (Pierre-Léon-Marie-René), subdivision autonome de la Seine.
283 Charpentier (Aimé-Eugène-Arthur), groupe de subdivisions de Chartres.
284 Heydenreich (Bernard-Marie-Paul-Michel), groupe de subdivisions de Bordeaux.
285 Jacob (Pierre), 1re région militaire.
286 Soler (Manuel-Antoine), groupe de subdivisions de Marseille.
287 Tisne (Roger-Henri-François), groupe de subdivisions de Versailles.
288 Diouron (Marcel-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Caen.
289 Prevost (Michel-Paul), subdivision autonome de la Seine.
290 Demagny (Jean-Charles-Marcel), état-major 5e région militaire.
291 Miquelis (René-André-Marius), groupe de subdivisions de Marseille.
292 Escude (Jean-Claude-Thomas-Raoul-Amédée), groupe de subdivisions de Strasbourg.
293 Defremont (Roger-Prosper), subdivision autonome de la Seine.
294 Bosq (Laurent-Francis), groupe de subdivisions de Nice.
295 Messin (Pierre-Pol-Marc), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
296 Collignon (André-Jacques), groupe du subdivisions de Nancy.
297 Liot (André-Nicolas-David-Auguste), groupe de subdivisions de Caen.
298 Lassauze (Alfred-Pierre-Yves), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
299 Zenati (Roger-Jacques), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
300 Houdoux (Yves-Jean-Gabriel), groupe de subdivisions d'Orléans.
301 Ferrand (René-Emile), groupe de subdivisions de Lyon.
302 Rossi (Maurice-Adolphe-François), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
303 Matuszkiewicz (Edmond), subdivision autonome du Nord.
304 François (Jack-Michel-Alphonse), commandement interarmées au Sahara.
305 Durand (Michel-Marie-Pierre), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
306 Taminau (Jean-Léon-Marie), groupe de subdivisions de Nevers.
307 Cherounaud (Michel-André), subdivision autonome du Nord.
308 Irigoyen (Jean-Pascal), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
309 Dokhelar (Bernard-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
310 Descure (Michel), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
311 Coutin (Pierre-Félix-Théophile), groupe de subdivisions de Bordeaux.
312 Mathy (Jacques-Lucien), subdivision autonome de la Seine.
313 Leroy (Maurice-Fernand), groupe de subdivisions de Dijon.
314 Breucq (Gilbert-Eugène), subdivision autonome du Nord.
315 Bisilliat-Gardet (René-Jean), subdivision autonome de la Seine.
316 Goffin (René-Joseph-Alix-Stéphane), subdivision autonome de la Seine.
317 Bellanger (Pierre-Marcel-Henri), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
318 Moroso (Paul-Joseph-Marcel), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
319 Vandepeutte (Jules-Charles-Auguste), subdivision autonome du Nord.
320 Fievet (Jean-Eugène), subdivision autonome du Nord.
321 Dumon (Yvon-Henri-Alfred), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
322 Toulon (Maurice-Robert), groupe de subdivisions de Bordeaux.
323 Besnard (Jean-René-Albert), subdivision autonome de la Seine.
324 Jammes (André-Vincent), subdivision autonome de la Seine.
325 Papillaud (Jean-Marie-Paul), groupe de subdivisions de Bordeaux.
326 Bordier (Georges-Edmond), groupe de subdivisions de Bordeaux.
327 Cedale (Guy-Michel-Claude), groupe de subdivisions de Bordeaux.
328 Parment (Albert-François-Alfred), groupe de subdivisions de Versailles.
329 Husson (André-Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.
330 Kostine (Robert), groupe de subdivisions de Bordeaux.
331 Sert (Georges-Gérard-André), subdivision autonome de la Seine.
332 Yonneau (Pierre-Marcel), groupe de subdivisions de Bordeaux.
333 Raout (Francis-Amaury-Fernand), subdivision autonome du Nord.
334 Le Fevre (Louis-Joseph), groupe de subdivisions de Rennes.
335 Poisblaud (Marcel-Paul), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
336 Modin (Pierre-Henri-Marie-Amable), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
337 Reynie (Fernand-Georges), groupe de subdivisions de Montauban.
338 Brossard (Jean), subdivision autonome de la Seine.
339 Pariset (Henri-Jules), subdivision autonome de la Moselle.
340 Soucadauch (Jean-Félix-Adrien), groupe de subdivisions de Toulouse.
341 David (Jean-Charles-Emile), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
342 Boussard (Gaston), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
343 Bonzon (Maurice-Georges), groupe de subdivisions de Dijon.
344 Haton (Jean), groupe de subdivisions de Besançon.
345 Soulard (Angel-Auguste-Roger), groupe de subdivisions de Rennes.
346 Brousse (Serge-Francis-André), subdivision autonome du Nord.
347 Borely (Joseph-Jules-Jacques), groupe de subdivisions de Nice.
348 Brossy (Roger-Louis-Jean), groupe de subdivisions de Grenoble.
349 Bouilhol (Claudius-Pierre), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
350 Guelton (Jean-César-Théodore), subdivision autonome du Nord.
351 Marchand (Pierre-Louis-Henri), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
352 Bailet (Albert-César), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
353 Dete (Jean-Joseph-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
364 Bourguignon (Pierre-Fourier-Emile-Edmond), groupe de subdivisions de Nancy.
355 Clevy (Pierre-François), groupe de subdivisions de Versailles.
356 Collet (Jean-Jacques-Claude), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
357 Edmont (Georges-Yvon-Ernest), groupe de subdivisions de Nantes.
358 Bonnet (Pierre-Augustin-René), groupe de subdivisions de Montpellier.
359 Jourdes (Serge-Paul-Marius), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
360 Bourdin (Jacques-Gustave), groupe de subdivisions de Chambéry.
361 Morel (Pierre-Marie-Auguste), groupe de subdivisions de Lyon.
362 Oswald (Arthur-Ernest), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
363 Behoteguy (André-Jean), groupe de subdivisions de Pau.
364 Levasseur (Alfred-Lucien-Henri-Joseph), groupe de subdivisions de Caen.
365 Bernat (Daniel-Sylvain-Antoine), groupe de subdivisions de Versailles.
366 Gainie (Gilbert-Germain), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
367 Artigaud (Jacques-François-Jean), E. M. 5e région militaire.
368 Besombes (André), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
369 Leblanc (Robert), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
370 Ray (Georges-Jean-Laurent), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
371 Dutruge (Robert), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
372 Bodin-Hullin (Dominique-Marie-Joseph), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
373 Meunier (Gilbert-Marcel), commandement interarmées au Sahara.
374 Battaglini (Emile-Jean), groupe de subdivisions de Marseille.
375 Brugière (Pierre-Marie-Michel-Paul), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
376 Le Strat (Jean), 1re région militaire.
377 Japy (François-Fernand), groupe de subdivisions de Strasbourg.
378 Bertrand (François-Eugène-Albert), groupe de subdivisions de Poitiers.
379 Toufiet (Jean-Etienne-Edouard), groupe de subdivisions de Chartres.
380 Maloche (Jean-Maurice-Marcel), groupe de subdivisions de Bordeaux.
381 Chaumeret (Hervé-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Caen.
382 Berthoux (François-Pierre), groupe de subdivisions de Lyon.
383 Lebland (Pierre-Ernest-Vincent), groupe de subdivisions de Versailles.
384 Dupuis (Michel-Jacques), groupe de subdivisions de Besançon.
385 Perez (Yves-Raymond), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
386 Broudin (Paul-Emile), groupe de subdivisions de Versailles.

387 Petitpre (Jean-Paul), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
388 Clerc-Renaud (André-Albert), groupe de subdivisions de Chambéry.
389 Guenin (Jean-Marcel), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
390 Mallejac (Jacques-Marie), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
391 Boucher (Jacques-Frédéric-André), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
392 Labrosse (Paul-Eugène), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
393 Serrats (Olivier-Joseph-Pierre), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
394 Hugues (Jean-Claude-Raymond), subdivision autonome de la Seine.
395 Gaillet (René-Robert-Adolphe), groupe de subdivisions de Chartres.
396 Flammen (Michel-Pierre-Albert), groupe de subdivisions de Tours.
397 Nicolas (Robert-Marie-Joseph), groupe de subdivisions d'Amiens.
398 Bouclier (Francis-Marie-Jules), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
399 Pradier (Claude-René), 10e région militaire.
400 Galotti (Louis-Henri-François), commandant interarmées au Sahara.
401 Audoin (Jacques-Eugène-André), subdivision autonome de la Seine.
402 Lafontaine (Roger), groupe de subdivisions de Lyon.
403 Denis (André-Louis), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
404 Catalan (Jacques-Marie), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
405 Lavirotte (Henry-Marie-Alphonse), commandement interarmées au Sahara.
406 Couteau (Jean-Séraphin-Marie-Léon), groupe de subdivisions de Nancy.
407 Giraudon (Claude-Jean), subdivision autonome de la Seine.
408 Simonin (Gaston), groupe de subdivisions de Strasbourg.
409 Pichat (Vincent-Auguste-Jean), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
410 Vanderschooten (Stéphane-Georges), subdivision autonome du Nord.
411 Pasturaud (André), subdivision autonome de la Seine.
412 Parmentier (Léon-Marie-Olivier), groupe de subdivisions de Nancy.
413 Jacquin (Fernand-Auguste), groupe de subdivisions de Chambéry.
414 Joriot (Robert-Pascal), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
415 Marciano (Victor-Charles), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
416 Beri (Jacques-Théodore-Marie), subdivision autonome de la Seine.
417 Esbrard (Georges-François-Paul), groupe de subdivisions de Poitiers.
418 Gazet (Albert-Jean), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
419 Dufaut (Désiré-Robert), groupe de subdivisions de Strasbourg.
420 Valat (Robert-Adolphe-Fernand), groupe de subdivisions de Montpellier.
421 Schoun (Raymond-Henri-Gérard), subdivision autonome de la Moselle.
422 Monsacre (Jean-Lucien), 4e région militaire.
423 Rauscher (Antoine-Pierre), 1re région militaire.
424 Guivarch (Jean), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
425 Beaufils (Robert-Marie-Georges-Camille), groupe de subdivisions de Poitiers.
426 Brejeon (Gabriel-Léon-René), subdivision autonome de la Seine.
427 Picavet (André-Edmond-Adolphe), subdivision autonome du Nord.
428 Bouvier (Louis-Bernard), subdivision autonome de la Seine.
429 Stator (Jean-Alphonse-Edmond-Camille), groupe de subdivisions de Poitiers.
430 Faget (Georges-André), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
431 Tetart (André), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
432 Bouquet (Louis-Alcide), groupe de subdivisions de Poitiers.
433 Frere (André-Emile), affaires algériennes.
434 Bauer (Armand-François), subdivision autonome de la Moselle.
435 Pister (Roger-Eugène), subdivision autonome de la Moselle.
436 Jaeger (Jacques-Philippe), groupe de subdivisions de Strasbourg.
437 Borg (Guy-Carmel-Raymond), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
438 Panchairi (Emile), groupe de subdivisions de Chambéry.
439 Tassi (Paul-Jules-Lucien), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
440 Berard (Georges-Adrien-Raymond), groupe de subdivisions de Versailles.
441 Prieur (Jean-François), groupe de subdivisions de Chambéry.
442 Vergnole (Jacques-Roger), affaires algériennes.
443 Guisier (Claude-Charles), groupe de subdivisions de Nevers.
444 Flerchinger (Gilbert-Henri-Georges), groupe de subdivisions de Nantes.
445 Perret du Cray (Bernard-François-Marie-René), groupe de subdivisions de Montpellier.
446 Roy (René-Camille-Ernest), groupe de subdivisions de Lyon.
447 Aymonin (Georges), subdivision autonome de la Seine.
448 Forens (André-Joseph-Raymond), 5e région militaire.
449 Montouroy (Bernard-Paul-Gérard), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
450 Magnin (Jean-Léon-Xavier), groupe de subdivisions de Versailles.
451 Decamps (Paul-Ernest-Léon), subdivision autonome du Nord.
452 Benedic (Pierre-Joseph-Adolphe), subdivision autonome de la Moselle.
453 Alessandrini (André-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Nice.
454 Frapsauce (Pierre-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
455 Marty (Jean-Gabriel), groupe de subdivisions de Pau.
456 Dechet (Bernard-Fernand-Marius), groupe de subdivisions de Caen.
457 Gayet (Lucien-Cyrille-Adrien), groupe de subdivisions de Caen.
458 Lhuissier (Dominique-Emile-Francis-Paul), groupe de subdivisions de Rennes.
459 Hellouin (Claude-Marie-Marcel), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
460 Glorian (André-Jules-Alphonse-Désiré), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
461 Heduy (Philippe-Roger-Pierre), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
462 Maurin (Louis-Guy), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
463 D'Anthouard de Vraincourt (Stanislas-Charles-Henri-Emmanuel), subdivision autonome de la Seine.
464 Lescure (Roland-Joseph-Lazard), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
465 Plunet (Roger-Yves-Marie), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
466 Debruille (Jean-Emile-Maurice), subdivision autonome de la Seine.
467 Gamper (Roger), groupe de subdivisions de Nevers.
468 Guilleautot (Georges), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
469 Portelli (Pierre-Michel), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
470 Delattre (Michel-François-Henri-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
471 Prasion (Jean-Laurent-Marie), subdivision autonome de la Seine.
472 Dias (Pierre), subdivision autonome de la Seine.
473 Lafond (Gérard-Emile), groupe de subdivisions de Poitiers.
474 Collinot (Lucien-Isidore), 5e région militaire.
475 Ludwig (René-Eugène), groupe de subdivisions de Strasbourg.
476 Brivet (François-Pierre-Marie), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
477 Briere (Francis-Jacques), groupe de subdivisions de Nantes.
478 Marion (Georges-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
479 Meley (Bernard-Henri-François), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
480 Deleaval (André-Alexis-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
481 Ouillon (Georges), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
482 Dubigeon (Yves-Marie-Guy), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
483 Estachy (Auguste-René-Joseph), groupe de subdivisions de Nice.
484 Spitz (Edouard), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
485 Sallard (Jean-Pierre-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
486 Bruna (Georges-Jules-Marcel), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
487 Tournadre (Gustave-Jean-Jacques), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
488 Caldairou (Jean-Emile-Henry), groupe de subdivisions de Versailles.
489 Gaudez (Bernard-Jean-Ernest), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
490 Garonne (Guy-Jean-Julien), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
491 Spozio (Pierre-Edmond), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
492 Daubree (Emmanuel-Jean-Pierre), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
493 Thelot (François-Marcel-Bernard), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
494 Quintar (Robert-Pierre), groupe de subdivisions de Dijon.
495 Hardy (Claude-Julien-Georges), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
496 Robert de Saint-Victor (Henri-René), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
497 Couturier (Jean-Marc), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
498 Sauvageot (Pierre-Albert-Georges), région territoriale et corps d'armée d'Oran.

499 Rysto (Alain-Edouard-Henri), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
500 Mardegan (Alféri-Jean), groupe de subdivisions de Toulouse.
501 Mabire (Jean-Pol-Yves-Jacques), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
502 Bonnier (Robert-Elie-Désiré), groupe de subdivisions de Marseille.
503 Bernard (Paul), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
504 Magne de La Croix (Francis-Alphonse-Henri), subdivision autonome de la Seine.
505 Wiart (André-Reneld), groupe de subdivisions de Nevers.
506 Gauthron (Guy-Bernard-Eugène), subdivision autonome de la Seine.
507 Fleith (André-Auguste-Alphonse), groupe de subdivisions de Strasbourg.
508 Arbey (Pierre-Adolphe-René), subdivision autonome de la Seine.
509 Puard (Michel-Pierre-Louis), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
510 Dussault (Robert-Julien), 1re région militaire.
511 Commaret (Louis-Henri), groupe de subdivisions de Besançon.
512 Hennin (Robert-Ovide-Charles), groupe de subdivisions de Toulouse.
513 Lecat (Gilbert-Louis-Edmond), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
514 Chamayou (Louis-François-Antoine), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
515 Grandjean (Raymond-Nicolas-François), état-major 5e région militaire.
516 Bautz (Antoine-Eugène), groupe de subdivisions de Strasbourg.
517 Mestrallet (Georges), groupe de subdivisions de Lyon.
518 Sorrel-Dejerine (Jean-Claude-Jules-Louis-Etienne), 5e région militaire.
519 Rame (Jean-Hubert), groupe de subdivisions de Strasbourg.
520 Huguet (Roger-Jean-Louis), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
521 Bonnomet (Jacques-Raymond-Léon), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
522 Cabau (Jean-Antoine-Raymond), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
523 Chardonnet (Jean-Frédérick), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
524 Chaffardon (Jean-Pierre-Nicolas), groupe de subdivisions de Chambéry.
525 Godinot (Bernard-Henri-Laurent-Marie), groupe de subdivisions de Nice.
526 Couty (Joseph-Louis-Jean), groupe de subdiivsions de Nantes.
527 Desfeux (Jean-François-Emile), groupe de subdivisions de Caen.
528 Berardet (André-Arnold), groupe de subdivisions de Nice.
529 Renger (Marcel-Marie-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
530 Drumont (Abel), groupe de subdivisions de Versailles.
531 Barbier (Ferdinand-Eugène-Auguste), subdivision autonome de la Moselle.
532 Loncke (Achille-Hector-Louis), 2e région militaire.

b) Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955).

1 Buchet (Alain-Eugène-Félix), 5e région militaire.
2 Esteoulle (Maurice-Henry), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
3 Fourcade (Robert-Pierre-Joseph), groupe de subdivisions de Perpignan.
4 François (René-Paul), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
5 Lafargue (Jean-André), subdivision autonome de la Seine.
6 Lepelley (Lucien-Edmond), groupe de subdivisions du Mans.
7 Peyratout (Roger), groupe de subdivisions de Bordeaux.
8 Ricq (Antonin-Eugène), état-major 5e région militaire.
9 Villon (Paul-Claude-Louis), groupe de subdivisions de Lyon.
10 Matheron (André-Claude), région territoriale et corps d'armée d'Alger.

Arme blindée et cavalerie.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

1° Service d'état-major.

Conditions générales.

1 Weiss (Louis-Henri), état-major 6e région militaire.
2 Alline (Augustin-Jean-Alfred), état-major 1re région militaire.
3 Zivre (Jean-René-Octave), état-major 1re région militaire.
4 Salza (Guy-Henri-René), état-major 4e région militaire.
5 Guggenheim (Jacques-Léopold-Arthur), état-major 1re région militaire.
6 Dambrin (Jean-Edouard-Jules), état-major 5e région militaire.
7 Malapert (André-Gilbert-Marie-Georges), état-major 1re région militaire.
8 Prieur de La Comble (Marie-Henri-Gaston), état-major 5e région militaire.
9 Faizant (Raoul), état-major région territoriale et corps d'armée d'Alger.
10 Thietry (Noël-Victor-Joseph), état-major 6e région militaire.
11 Mignucci (Pierre), état-major 9e région militaire.
12 Thomas (Jean-Georges-Lucien), état-major 4e région militaire.
13 Lesne (Robert-Pierre-Louis), état-major 1re région militaire.
14 Lafuente (Georges-André), état-major région territoriale et corps d'armée de Constantine.
15 Rouvier (Philippe-Charles), état-major 1re région militaire.
16 Bernheim (Lucien-Gérard), état-major 6e région militaire.
17 Durand de Ramefort (Gérard-René), état-major 4e région militaire.
18 Pupat (Lucien-Bernard), état-major 5e région militaire.
19 Léopold (Jean-Hugues), état-major 6e région militaire.
20 Polliart (André-Jacques-Michel), état-major 3e région militaire.

2° Service militaire des chemins de fer.

a) Conditions générales.

1 Demoustier (Henri-Marie-Régis), état-major 8e région militaire.
2 Girard (André-Jean-Louis), état-major 8e région militaire.
3 De Cambourg (Bernard-Marie-Jean-Jacques), état-major 7e région militaire.
4 Perrin (André-Marie-Maurice), état-major 8e région militaire.
5 Nigot (Pierre-Alcide-Francis), état-major 3e région militaire.

b) Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955).

1 Charbonnier (Jacques-Paul), état-major 1re région militaire.

3° Arme.

a) Conditions générales.

1 Warnery (Edmond-Gustave), groupe de subdivisions de Montpellier.
2 Girard (Aurèle-Jean), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
3 Baldit (René-Louis-Léon), groupe de subdivisions de Tours.
4 Sol (Georges-Marcel), groupe de subdivisions de Marseille.
5 Chave (André), subdivision autonome de la Seine.
6 Bassy Benaïssa ben Moktar, affaires algériennes.
7 Carrafancq (Jules-Félix), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
8 Morel-Journel (Bertrand-Marie-Jacques), groupe de subdivisions de Lyon.
9 Gal (Robert-Emile), subdivision autonome de la Seine.
10 Coquis (Noël-Gabriel), groupe de subdivisions de Versailles.
11 Samson (Roger-Léon-Victor), forces françaises en Allemagne.
12 Angot (Bernard-Léon-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
13 Lenfant (Guy-Armel), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
14 Obriot (Gilbert), groupe de subdivisions de Chartres.
15 Ballu (Henri-Louis-Denys-Marie), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
16 Trausch (Raymond-Roger), groupe de subdivisions de Bordeaux.
17 Lamy (Pierre-Benoît-Marie-Michel), état-major 5e région militaire.
18 Briand (Maurice-Louis), groupe de subdivisions de Rennes.
19 Chantelauze (Jacques-Pierre-Georges), état-major 5e région militaire.
20 Poux (Henri-Joseph), 1re région militaire.
21 Munster (André), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
22 Lezaire (Jean-Marie-Joseph), subdivision autonome du Nord.
23 Roustang (Paul-Marie-Maurice), groupe de subdivisions de Nancy.
24 Lefevre (Marc-Emile-Auguste-Marie), subdivision autonome de la Seine.
25 Vigna (Jacques-Pierre), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
26 Lemonnier (Yves-Georges-Alain-Fernand-Marie), état-major 5e région militaire.
27 Waegaert (Pierre-Achille-Robert), groupe de subdivisions de Bordeaux.
28 Vigue (Louis-Joseph-Paul), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
29 Copin (René-Charles), groupe de subdivisions de Lyon.
30 De La Bigne (Olivier-Roger-Marguerite-Marie), état-major 5e région militaire.
31 Schmid (Charles-Robert), forces françaises en Allemagne.
32 Feray (Henri-Auguste), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
33 Rieger (Georges-Raymond-Albert-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
34 Gylphe (Robert-Georges-Lucien), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
35 Michoud (Henri-Luc-Jean), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
36 Clement (René), groupe de subdivisions de Versailles.
37 Volck (Jean-Philippe), subdivision autonome de la Seine.
38 Guepratte (Jacques-Marie-Joseph), forces françaises en Allemagne.
39 Garnier (Gaston-Raymond-Roger), groupe de subdivisions du Mans.

40 Le Ravallec (Jean-François-Marie), subdivision autonome de la Seine.
41 Bertran de Balanda (Luc-Jacques), groupe de subdivisions de Montpellier.
42 Gillot (Francis-Jean), forces françaises en Allemagne.
43 Kerdavid (Georges-Pierre-Maurice), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
44 Boutet (René-Joseph-Jean), groupe de subdivisions de Toulouse.
45 Moreau (Jean-Claude-Robert), subdivision autonome de la Seine.
46 Bastien (Jean-Joël-Jacques), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
47 Gozard (Lucien-Pierre-Ferdinand), groupe de subdivisions de Nevers.
48 Frossard (Emilien-Donald), groupe de subdivisions de Versailles.
49 Brun (Jacques-Louis-Antoine-Alphonse), groupe de subdivisions de Montpellier.
50 Vuitton (Jacques-Louis-Victor), subdivision autonome de la Seine.
51 Gautier (Bernard-Paul), groupe de subdivisions de Versailles.
52 De Jouan de Kervenoael (Louis-Henri-Marie-Joseph-Anatole), groupe de subdivisions de Nevers.
53 Du Pin de Saint-André (Henry-Joseph-Marie-Gaëtan), groupe de subdivisions de Marseille.
54 Vonderheyden (Christian-Stéphane-Emile), groupe de subdivisions de Bordeaux.
55 Clerc (Bernard-Marie-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
56 Brun (Gérard-Christian), groupe de subdivisions de Montpellier.
57 Bourles (Michel), subdivision autonome de la Seine.
58 Besson (Emile-Marie-Maurice), groupe de subdivisions de Besançon
59 Wagnon (Pierre-Jean-Henri), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
60 Giry (Michel-Pierre), groupe de subdivisions de Nancy.
61 Fourmy (Pierre-François), subdivision autonome du Nord.
62 Hadamar (Jacques-Maurice-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
63 Buhon (Georges-Herman-Alfred), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
64 Royer (Jean-Jules-Emile), subdivision autonome de la Moselle.
65 Cornet (Georges-Jacques-François), groupe de subdivisions de Nantes.
66 D'Eté (Didier-Marie-Joseph-Bernard), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
67 Babani (Léon-Robert-Judas), groupe de subdivisions de Nice.
68 Gommendy (Gilbert), groupe de subdivisions de Rennes.
69 Robert (Jean-Marie), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
70 Prost (Noël-André), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
71 Schoech (Bernard-Paul), subdivision autonome du Nord.
72 Reboud (Jean-Joseph-Marc), subdivision autonome du Nord.
73 Manigand (Jean-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
74 Arnoulx de Pierey Saint-Alby (Charles-Henri-Germain-Marie-Léopold-Maurice), subdivision autonome de la Seine.
75 Roussel (Bernard), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
76 Coupe (René), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
77 Bouston (François-Louis-Pierre), forces françaises en Allemagne.
78 Brumpt (Francis-Henri-Edmond), subdivision autonome de la Seine.
79 Leclapart (Paul-Lucien-Gabriel), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
80 De Puybusque-Toutens (Jean-François-Marie), groupe de subdivisions de Toulouse.
81 Troty (René-Marie), subdivision autonome de la Seine.
82 Mulot (Marcel-Jean-Arthur), groupe de subdivisions de Laon.
83 Devaulx de Chambord (Hervé-Marie-Albert), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
84 Dalloni (Lucien-Félix-Joseph), groupe de subdivisions de Nice.
85 Brunier (Pierre-François-Baptiste), affaires algériennes.
86 Perrin (Jean-Albert), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
87 De Fayolle (Alain-Henri-Marie-Félix), subdivision autonome de la Seine.
88 Nadal (Pierre-Gratien-Claude), groupe de subdivisions de Bordeaux.
89 Mechin (Bernard-Georges-Eugène), corps de subdivisions de Versailles.
90 Dias (Charles-Albert-François), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
91 Hutin (Gérard-Marie-Henri), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
92 Zacharie (Charles-Lucien), subdivision autonome de la Seine.
93 Bandelier (Paul-Marie-Marc-René), commandement de l'arme blindée et cavalerie d'Algérie.
94 Roser (Jean-François-Henri), subdivision autonome de la Seine.
95 Gheysen (Jacques-André-Pierre), subdivision autonome du Nord.
96 Bonneville (Robert-Virgile-Henri), subdivision autonome de l'Aisne.
97 Quarez (Paul-Marcel-Louis), subdivision autonome de la Seine.
98 Jochaud du Plessix (Joël-André-Marie), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
99 Lardans (Daniel-Raymond), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
100 Fremaux (Robert-Cyrille-Louis), subdivision autonome du Nord.
101 Routier (Pierre-Emile-Jean), groupe de subdivisions de Lyon.
102 Dolle (Jacques-René), subdivision autonome de la Seine.
103 Willaert (Robert-Georges-Louis), subdivision autonome du Nord.
104 Bagot (Jean-Pierre-Henri), groupe de subdivisions de Rennes.
105 Dugny (Jacques-Jean-Joseph), groupe de subdivisions de Nancy.
106 Dizien (Jean-Michel), subdivision autonome de la Seine.
107 Martini (Jean-François), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
108 Gleher (André-Raoul), subdivision autonome de la Seine.
109 Mailliet (François-Charles-Ernest), subdivision autonome de la Seine.
110 Beaufils (Marcel-Félix-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
111 Fournicault (Bernard-Maurice-Victor-Elie), groupe de subdivisions du Mans.
112 Millereau (Bernard-Jean-Eugène-Charles), groupe de subdivisions de Versailles.
113 Bussac (Jean), groupe de subdivisions de Lyon.
114 Sire (Raymond), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
115 Tour (Aimé-Léon), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
116 Rebillard (Jean-Georges-Baptiste-Marie), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
117 Carrier (René-Gabriel-Gilbert), groupe de subdivisions de Chambéry.
118 De Saint-Germain (Alain-Gérard-Bernard-Anne-Marie), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
119 Dol (Francis-Maurice-Louis), subdivision autonome de la Seine.
120 Chapuis (Roger-Georges-Pierre), groupe de subdivisions de Nevers.
121 Menu (Jean-Claude), groupe de subdivisions de Bordeaux.
122 Fabre (Alain-Camille-Maurice), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
123 Ralle (Gérard-Rémy), groupe de subdivisions de Bordeaux.
124 Jacquel (Robert-Paul-Jacques), groupe de subdivisions de Marseille.
125 Munico (Hubert-Lucien), groupe de subdivisions de Toulouse.
126 D'Aleyrac Contaud de Coulange (Jean), subdivision autonome de la Seine.
127 Bigot (Jacques-Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.
128 Paulin (André-Théophile-Gustave), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
129 Larguier (Maurice-Aimé), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
130 Kervella (Claude), subdivision autonome de la Seine.
131 Gazzeri (Georges-Raymond), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
132 Blanchet (Pierre-Eugène-Charles), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
133 Schillinger (Gérard-Laurent-Gilbert), groupe de subdivisions de Besançon.
134 Judith (Pierre-Léon-François-Joseph), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
135 De Labriffe (Antoine-Pierre-Arnauld-Jean), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
136 Aujay (Bernard-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Nevers.
137 Prevost (André-Emile-César-Joseph), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
138 Fevre (André-François-Louis), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
139 Lallemand (Albert-Georges-Marcel), groupe de subdivisions de Caen.
140 Mariet (Bernard-Marie-Philippe), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
141 Burgard (Jean-Jacques-Raymond), état-major 10e région militaire.
142 Augier (Pierre-Edmond-André-Jean), subdivision autonome de la Seine.
143 Peronnard (René-Georges-Joseph), groupe de subdivisions de Grenoble.
144 Delboe (Paul-Léon), subdivision autonome du Nord.
145 Aullen (Bernard-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
146 Duffau-Lagarrosse (Bernard-Marie-Pierre-Hugon), groupe de subdivisions de Limoges.
147 De Chabot (Philippe-Marie-Claude-François-Bernard), groupe de subdivisions de Tours.
148 Cohadon (Pierre-André-François), 1re région militaire.
149 Dufour (Jean-Jacques-Claude), groupe de subdivisions de Strasbourg.
150 Mauny (Maurice-Eugène), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
151 Auger (Roger-Henri-René), état-major 4e région militaire.
152 Segura (Ginès), affaires algériennes.
153 Delplace (Jean-Emile-François), subdivision autonome de la Seine.
154 Stephanopoli de Comnène (François-Xavier), 5e région militaire.
155 Fougère (Jacques-Guy-Pierre), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
156 Parent (Gaby-Eugène), affaires algériennes.

157 Molinier (Jacques-Pierre-Louis), groupe de subdivisions de Montpellier.
158 Boyer (Jean-Paul-Marie-Louis), affaires algériennes.
159 Drouaillet (René-Jean-Ludovic-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Chartres.
160 Fortunat (Jean-Pierre-Louis), groupe de subdivisions de Limoges.
161 Delmas (Guy-Jean-Marie-Godefroy), groupe de subdivisions de Versailles.
162 Ruiz (Pascal-Robert), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
163 Blanchard (Alain-ErnestAbel-Marie), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
164 Nicolaï (Jean-Ange), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
165 Furet (André-Pierre), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
166 Laugier (Jean-Pierre-Adolphe), groupe de subdivisions d'Amiens.
167 Forzy (Guy-Marie-Jean), groupe de subdivisions de Toulouse.
168 Chesne (Jacques-Henri-Léon), groupe de subdivisions de Nantes.
169 Ruby (Charles-Louis-Emile), subdivision autonome de la Seine.
170 Deletang (Noël-Georges-Edmé-Jean-Baptiste), subdivision autonome de la Seine.
171 Reboussin (François-Marie-Georges), groupe de subdivisions d'Amiens.
172 Petit-Etienne (Jean-André), groupe de subdivisions de Chambéry.
173 Bockstaller (Yves-Marie-Victor), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
174 Archambault de Vencay (Bernard-Jean-René), groupe de subdivisions de Nantes.
175 Leger (André-Claude-Joseph), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
176 Robineau (Jean-André), affaires algériennes.
177 Judde de La Rivière (Marie-François-Xavier-Jean), subdivision autonome de la Seine.
178 Tassin (Jacques-Marie-Robert), subdivision autonome de la Seine.
179 Guisolphe (Pierre-Marie), état-major 5e région militaire.
180 Salvayre (André), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
181 Van Pevenage (Cyrille-Jean-Baptiste), subdivision autonome de la Seine.
182 Colonna de Giovellina (Hugues-Elie-Marie-Joseph-Charles), subdivision autonome de la Seine.
183 Domette (Claude-Jacques-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
184 Leveugle (Pierre-Robert-Victor-Henri), groupe de subdivisions de Nancy.
185 Jacquin (Pierre-Albert-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
186 Teissier (René-Fernand-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Marseille.
187 Dujardin (Pierre-Roger-Marcel), groupe de subdivisions de Versailles.
188 Bouche (Albert-Joseph), affaires algériennes.
189 Leker (Paul-Lucien-Auguste), groupe de subdivisions de Rennes.
190 Deleuze (Roger-Maurice-Albert), subdivision autonome de la Seine.
191 De Bremond d'Ars (Marie-Joseph-Louis-Gérard), subdivision autonome de la Seine.
192 Top (Gérard-René-Emile-Marius-Paul), subdivision autonome de l'Aisne.
193 Lajunias (Robert), subdivision autonome de la Seine.
194 De Gove (Alain-Jean-Jacques-Marie), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
195 Viart (René-Jacques), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
196 Garric (Robert-Georges-Emile), groupe de subdivisions de Nantes.
197 Verkindere (Henry-Luc-Georges-Louis-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
198 Rondot (Guy-Albert-Stéphane-Marie), groupe de subdivisions de Nantes.
199 Dechaine (Henri-Robert), groupe de subdivisions de Caen.
200 Jaillet (Serge-Bernard-Emile), groupe de subdivisions de Chambéry.
201 Guillemot (René-Jules), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
202 Grenier (Jean-Marie-René), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
203 Durant (Bernard-Julien-Marie), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
204 Labatut (Jean-Raymond), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
205 Veber (Michel-Pierre-Léon-Joseph), groupe de subdivisions de Besançon.
206 Thibault (Jacques-Paul-Auguste), groupe de subdivisions de Caen.
207 Luce (Pierre-Claude-Abel), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
208 Burdeyron (Jean-Emile-Joseph), groupe de subdivisions de Marseille.
209 Claret de La Touche (Bernard-Marie-Jacques), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
210 Neuser (Jacques-Jean-Philippe), affaires algériennes.
211 Otto (César-François-Marius), groupe de subdivisions de Nice.
212 Lavaill (Henri-Félix), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
213 Hotte (Yvon-Aimé-Antoine), groupe de subdivisions de Nevers.
214 Chevillard (François-Jean-Marie-Julien), groupe de subdivisions de Nantes.
215 Lirola (Yvan-Marcel), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
216 Thony (Louis-Ernest), groupe de subdivisions de Besançon.
217 Vastel (Louis-Jean-Marcel), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
218 Taittinger (Jean-Marie-Pierre-Hubert), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
219 Ottavy (Jacques-Marc-Antoine), affaires algériennes.
220 De Peyron (Claude-Félix-Georges), subdivision autonome de la Seine.
221 Flamens (Albert-Victor-Joseph-Pierre), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
222 Blanchetier (Daniel-Henri), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
223 Lavillonnière (Jean-Georges), groupe de subdivisions de Caen.

b) Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955.)

1 Dufour (Gérard-Emmanuel-Marie), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
2 Denis (Jacques-Hippolyte), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
3 Thibout (Daniel-Alfred), subdivision autonome de la Seine.

Artillerie.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

1° Service d'état-major.

Conditions générales.

1 Monnier (Jean-Louis-Alexandre), état-major 1re région militaire.
2 Maury (Jacques-Siméon-Alphonse), état-major 9e région militaire.
3 Gratereau (Raymond-Gustave-Paul), état-major 1re région militaire.
4 Brugerolle de Fraissinette (Pierre-Marie-Gabriel), état-major 9e région militaire.
5 Nicolas (Fernand-Léon), état-major 7e région militaire.
6 Careil (Serge-Alain), état-major 1re région militaire.
7 Ryziger (Paul-François), état-major 1re région militaire.
8 Courtas (Jacques-Marie-Joseph-Léon), état-major 3e région militaire.
9 Lenier (Jean-Victor-Robert-Yves), état-major 1re région militaire.
10 Lartigue (Pierre-Alphonse-Vincent), état-major 4e région militaire.
11 Cure (Albert-Eugène), état-major 9e région militaire.
12 Ansion (René-Fernand-Jean), état-major 6e région militaire.
13 Cheylus (Jean-Antoine-Marie), état-major 1re région militaire.
14 Chauty (Michel-Jean-André-Christophe), état-major 3e région militaire.
15 Trancart (Maurice-Léon-Théodore), état-major 3e région militaire.
16 Coutaud (Jean-Henri-Francis), état-major 3e région militaire.
17 Bouchet (Robert-Jean), état-major 1re région militaire.
18 Vicaire (Pierre-René-Gaston), état-major 5e région militaire.
19 Barbier (Bernard-Marie-Jules), état-major 9e région militaire.

2° Service militaire des chemins de fer.

Conditions générales.

1 Pruvost (Etienne), état-major 2e région militaire.
2 Lamy (Jacques-Marcel), état-major 2e région militaire.
3 Notta (Robert-Marie), état-major 2e région militaire.
4 Vanhecke (François-Léon), état-major 2e région militaire.
5 Lamy (Edmond-Julien), état-major 3e région militaire.
6 Bridier (Armand-Marie-Marcel), état-major 3e région militaire.

3° De campagne.

a) Conditions générales.

1 Degot (Pierre-Henri-Léon-Elie), subdivision autonome de la Seine.
2 Grand (André-Joseph-Paul), groupe de subdivisions de Versailles.
3 Denis (Philippe-Marcel), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
4 Boiron (Marcel-Eugène), groupe de subdivisions de Grenoble.
5 Bru (Pierre-Louis-Elie), groupe de subdivisions de Strasbourg.
6 Defawe (Albert-François-Germain), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
7 Biehler (Bernard-Joseph-Jacob), subdivision autonome de la Moselle.
8 Fauché (André-Roger-Victor), groupe de subdivisions de Chambéry.
9 Massonnat (Georges-Jean-Honoré), région territoriale et corps d'armée d'Oran.

10 Rouglan (Pierre-Charles-Joseph), groupe de subdivisions de Pau.
11 Barrau (Georges-René), groupe du subdivisions de Toulouse.
12 Poggi (Jean-Jacques), subdivision autonome de la Corse.
13 Ricommard (Serge), groupe de subdivisions de Versailles.
14 Clairefond (Marc-Henri), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
15 Scalliet (Roger-Georges-Joseph), groupe de subdivisions de Montpellier.
16 Giorgini (Lucien-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
17 Paris (Jacques-Edouard-René-Marie), groupe de subdivisions de Nantes.
18 Sombstay (Hubert), subdivision autonome de la Seine.
19 Marie (Raymond-René-Gustave-Alphonse), groupe de subdivisions de Caen.
20 Vergerio (Roger), état-major 5e région militaire.
21 Moignard (John-Edwin-Marcel), groupe de subdivisions d'Amiens.
22 Obligy (André-Gaston), groupe de subdivisions de Tours.
23 Dayde (Georges), groupe de subdivisions de Chambéry.
24 Liberal (Emile-Henri), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
25 Bon (Maurice), groupe de subdivisions de Bordeaux.
26 Courbebaisse (Louis-Auguste), groupe de subdivisions de Marseille.
27 Derveaux (René-Victor), forces françaises en Allemagne.
28 Paldacci (Hubert-Olivier), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
29 Vautrin (Gaston-Benjamin), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
30 Godefroy (Bernard-Jean-Roger), groupe de subdivisions de Versailles.
31 Spriet (André-Léon), subdivision autonome du Nord.
32 Grange (Marcel-Emile-François), état-major 5e région militaire.
33 Meriet (Pierre-Marie-Théophile), groupe de subdivisions du Mans.
34 Fontaine (Michel), subdivision autonome de la Seine.
35 Saunier (Bernard-Claude), groupe de subdivisions de Nancy.
36 Boutin (Martial-Désiré), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
37 Friedmann (Pierre), subdivision autonome de la Seine.
38 Broglin (Jean-Louis-Alexandre), subdivision autonome de l'Aisne.
39 Willmann (Paul-Alphonse), groupe de subdivisions de Pau.
40 Borni (Edmond-Charles), subdivision autonome de la Moselle.
41 Brisson (Constant-Marie-Auguste-Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.
42 Zix (Joseph-Paul), subdivision autonome de la Moselle.
43 Point (Armand-Alexandre), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
44 Roy (Aristide), groupe de subdivisions de Caen.
45 Barrau (Jean-Henri-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
46 Jandot (André-Louis), état-major 5e région militaire.
47 Roland (Pierre-Philippe), groupe de subdivisions de Grenoble.
48 Duchiron (Pierre-Louis), état-major 5e région militaire.
49 Kircher (René), groupe de subdivisions de Versailles.
50 Bodart (Georges-Emile-Julien), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
51 Gairaud (Roger-René), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
52 Gautier (Pierre-Edmond-Henri), état-major 5e région militaire.
53 Buck (Raymond-René), subdivision autonome de la Seine.
54 Dupuy (Jean-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
55 Brackers de Hugo (René-Georges-André-Lucien), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
56 Auckenthaler (Eric-Vincent-William), groupe de subdivisions de Bordeaux.
57 Garnot (Pierre-Joseph-René-André), groupe de subdivisions d'Orléans.
58 Boulet (Jean-Maurice), état-major 9e région militaire.
59 Reymond (Jacques-Joseph-Denis), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
60 Dole (Marc-Léon-Charles), groupe de subdivisions de Besançon.
61 Jeannel (Michel-François-Marie), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
62 Souchaud (Jean-Louis), groupe de subdivisions de Limoges.
63 Caillon (Jean-Francis), subdivision autonome de la Seine.
64 Lemoine (Marcel-Henri), groupe de subdivisions de Nice.
65 Gresser (André-Edmond), groupe de subdivisions de Bordeaux.
66 Tassaert (Maurice-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
67 Gay (Gérard-Laurent), groupe de subdivisions d'Amiens.
68 Canal (Julien-Michel), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
69 Delouf (Jean-Gérard-Michel), groupe de subdivisions de Versailles.
70 Groubetitch (Michel-Lucien), subdivision autonome de la Seine.
71 Raphaëli (André-Léon-Auguste), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
72 Boulanger (Michel-Jean-Pierre-Emmanuel), groupe de subdivisions de Versailles.
73 Piassard (Adolphe-Roger-Pierre), groupe de subdivisions de Poitiers.
74 Mercier (Gérard-Marc), groupe de subdivisions de Limoges.
75 Poirisse (Jean-Alfred), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
76 Pourchon (André-Pierre-Léon), groupe de subdivisions de Lyon.
77 Baume L'Herbe (Paul-Michel), groupe de subdivisions de Nevers.
78 Albaret (Robert-Jean), groupe de subdivisions de Tours.
79 Lenglet (Maurice-Denis-François), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
80 Clément (Michel-André), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
81 Marchais (Jacques-Camille-Georges), groupe de subidivisions de Châlons-sur-Marne.
82 Doligez (André-Marcel-Marie), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
83 Pardigon (Jean-Marie-Gabriel), subdivision autonome de la Seine.
84 Machuel (Jacques-Jean-Emile), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
85 Henry (Pierre-Victorin-Ernest), subdivision autonome de la Seine.
86 Quillier (Robert-Albert-Louis), groupe de subdivisions de Caen.
87 Cotrait (Roger-Raoul-Christian), groupe de subdivisions de Nice.
88 Dupont (Bernard-Pierre-Jean-Henri), subdivision autonome de la Seine.
89 Gumuchian (André-Henri-Elie), 5e région militaire.
90 Lafourcade (Emile-Gabriel), groupe de subdivisions de Limoges.
91 Cottin (Georges), subdivision autonome de la Seine.
92 Macquart (Ernest-Eugène), groupe de subdivisions de Versailles.
93 Layly (Pierre-Edouard), affaires algériennes.
94 Catala (Henri-Vincent), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
95 Seyfried (Jacques-Lucien), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
96 Morel (André-Félix-Louis), groupe de subdivisions de Bordeaux.
97 Lovollée (Paul-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
98 Bec (Christian-Fernand), affaires algériennes.
99 Meyer (Jean), groupe de subdivisions de Strasbourg.
100 Greggory (Jean-François-Marcel-Albert), état-major 5e région militaire.
101 Vuillecard (Raymond-Jules-Marius), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
102 Frebling (Jacques-Louis-Gustave), groupe de subdivisions de Caen.
103 Niel (Claude-Henri-Jacques), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
104 Lame (Pierre-Marie-Germain-Gabriel), commandement interarmées au Sahara.
105 Sanson (Pierre-Marie-Paul), subdivision autonome de la Seine.
106 Viard (Roger-Paul), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
107 Lopez (Jean-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
108 Courtois (Jean-Pierre), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
109 Du Peloux (Géraud-Amable-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Lyon.
110 Briand (Maurice-Aristide-Ferdinand), subdivision autonome de la Seine.
111 Blache (Marcel-Achille), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
112 Maurel (André-Georges), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
113 Allarousse (Pierre-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
114 Mathis (Pierre-André-Victor), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
115 Ducos (Jean-Marie-Paul), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
116 Cocagne (Michel-Léon), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
117 Barrère (Raymond-Gabriel-Alexandre), groupe de subdivisions de Nancy.
118 Gremaud (Pierre-Henri-Marie), groupe de subdivisions de Toulouse.
119 Guitton (Lucien-Jean), groupe de subdivisions de Grenoble.
120 Dupuy (Emile-Louis-Charles), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
121 Ollivier (Jean-Carl-Prosper-Marie), 1re région militaire.
122 Mathieu (Jean-Jacques), 1re région militaire.
123 De Rodorel de Seilhac (Jean-Marie), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
124 Garnier (André-Yves-Maurice), groupe de subdivisions de Versailles.
125 Bourdieu (Jean-Marie-Georges), région territoriale et corps d'armée de Constantine.

b) Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955).

1 Gori (Marcel-Denis), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
2 David (Roger-Maurice), région territoriale et corps d'armée de Constantine.

3 Busuttil (Jean-Baptiste-Luc), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
4 Worms (Robert-Emile-Alexandre), groupe de subdivisions de Grenoble.
5 Noblot (Robert-Yves-Louis), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
6 Chanier (Jean-Baptiste-François), groupe de subdivisions de Lyon.
7 Couret (Maurice-Roger), groupe de subdivisions de Nice.
8 Chomel (Marc-Louis), groupe de subdivisions de Lyon.
9 Sardina (Pierre-Camille-Maurice), subdivision autonome du Pas-de-Calais.

3e F. T. A.

a) Conditions générales.

1 Egot (Pierre-Jean-Eugène), groupe de subdivisions d'Amiens.
2 Sintes (Laurent), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
3 Karsenti (Charles), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
4 Etienne (Clodomir-Lucien), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
5 Rouve (Robert-Henri-Aimé-Albert), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
6 Attard (Paul-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
7 Fenouillet (Marcel-Adrien-Théodore), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
8 Maréchal (Roger-Gaston), groupe de subdivisions de Bordeaux.
9 Mailliard (Robert-Lucien), groupe de subdivisions de Nancy.
10 Salva (Charles-Eugène-Marie), groupe de subdivisions de Pau.
11 Du Boys (Sylvius-Gabriel-Jean-Martial), état-major 9e région militaire.
12 Seguin (Charles-Emile), groupe de subdivisions de Nevers.
13 Le Clair (Jean-Pierre-Joseph-Marie), groupe de subdivisions de Marseille.
14 Toulza (Aimé-Jean), groupe de subdivisions de Perpignan.
15 Zaug (René-Marie), groupe de subdivisions de Nancy.
16 Pitaud (Jean-Elie-Félix), groupe de subdivisions de Nantes.
17 Laurent (Sandro-Bruno), subdivision autonome de la Seine.
18 Guibret (Yves-Maurice), subdivision autonome de la Moselle.
19 Gourbet (Robert-Raymond), groupe de subdivisions de Nevers.
20 Visbecq (Edouard-Pierre-André), subdivision autonome de la Seine.
21 Laurent (Jean-Philippe-Louis), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
22 Laffitte (Louis-François-Georges-Paul), groupe de subdivisions de Lyon.
23 Cautres (Christian-Joseph), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
24 De Ribet (Pierre-Martial), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
25 Manzanarès (Henri-Alphonse-Joseph), forces françaises en Allemagne.
26 Bernasconi (Maurice-Robert), groupe de subdivisions de Nancy.
27 Schlumberger (Christian), subdivision autonome de la Seine.
28 Dumans (Etienne-Pierre), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
29 Huot (Gilbert-Guy), groupe de subdivisions de Nancy.
30 Cousseau (Jean-Eugène-Onésime), groupe de subdivisions d'Amiens.
31 Legourd (Michel-Gaston-Maurice), groupe de subdivisions d'Orléans.
32 Savreux (Georges-Jean), groupe de subdivisions de Grenoble.
33 Perignon (Jacques-Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine.
34 Courty (Pierre-Michel), subdivision autonome de la Seine.
35 Bourgeois (Jacques-Emile), subdivision autonome de la Seine.
36 Ricquart (Pierre-Auguste-Jean-Baptiste), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
37 Dedisse (Albert-Désiré-Auguste), subdivision autonome du Nord.
38 Keller (Michel-Louis-Marie-Joseph-François), subdivision autonome de la Seine.
39 Dessenoix (Michel-Jean-Baptiste-André), groupe de subdivisions de Nancy.
40 Dutertre (André-Auguste-Gabriel), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
41 Delmas (Yves-Jacques), groupe de subdivisions de Bordeaux.
42 Pascal (André-Louis), groupe de subdivisions de Lyon.
43 Dumas (Jean-René-Olivier), groupe de subdivisions de Lyon.
44 Cohen (Max), subdivision autonome de la Seine.
45 Lepreux (Jacques-Lucien), groupe de subdivisions de Versailles.
46 Girault (Marcel-Auguste), subdivision autonome de la Seine.
47 Harduin (Marcel-Victor-Horel), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
48 Farbos de Luzan (René-Jean-Joseph-Marie), groupe de subdivisions de Poitiers.
49 Durr (René-Lucien), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
50 Cagniant (Paul-Maxime-Augustin), groupe de subdivisions de Strasbourg.
51 Normandin (Jacques-Fernand), état-major 5e région militaire.
52 Hervé (Pierre-Emilien-Ferdinand-Placide), groupe de subdivisions de Nantes.
53 Witomski (Gérard-Siegfried), forces françaises en Allemagne.
54 Streichenberger (Henri-Jean), état-major 5e région militaire.
55 Dennery (Gilbert-Charles), état-major 5e région militaire.
56 Fleury (Jean-Jacques), groupe de subdivisions de Bordeaux.
57 Viallon (Fernand-Jean), groupe de subdivisions de Grenoble.
58 Degraeve (René-André), subdivision autonome du Nord.
59 Audrain (Maurice-Louis-Marie), subdivision autonome du Nord.
60 Mathivet (Robert-Paul), subdivision autonome de la Seine.
61 Dehouck (Pierre-Isidore-Albert-Corneille), subdivision autonome du Nord.
62 Senez (Michel-Elisée-Irénée), subdivision autonome du Nord.
63 Vandeginste (Léon-Emile-Joseph), subdivision autonome du Nord.
64 Petit (Roland-Emile-Jean), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
65 Aouston (Charles-Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.
66 Bonnaud (Bernard-Jean-Marie-Charles-Octave), subdivision autonome de la Seine.
67 Warocquier (Marcel-Paul), subdivision autonome du Nord.
68 Charbonnier (André-Joseph-Georges), subdivision autonome de la Seine.
69 Alvernhe (André-Louis-Hubert), groupe de subdivisions de Montpellier.
70 Callaud (Robert-Jean-Hubert), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
71 Mus (Jacques-Léon-Alexandre), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
72 Foyer (Jacques-Jean-Théodore), groupe de subdivisions de Caen.
73 Maison (Paul-Gérard), subdivision autonome du Nord.
74 Chazal (Paul-Roger-Ferdinand), groupe de subdivisions d'Amiens.
75 Mesniankine (André), subdivision autonome de la Seine.
76 Grimont (Gérard), subdivision autonome de la Seine.
77 Merviel (Roger), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
78 Tournay (Roland-Louis), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
79 Le Cunff (Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine.
80 Pouech (Pierre), groupe de subdivisions de Toulouse.
81 Oddoux (Robert-Pierre-François), groupe de subdivisions de Dijon.
82 Richard (René-Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine.
83 Drean (Marcel), subdivision autonome de la Seine.
84 Cieslak (Cresland-Henri), groupe de subdivisions de Versailles.
85 Didier (Michel-Charles), subdivision autonome de la Seine.
86 Binet (Pierre-René), groupe de subdivisions de Versailles.
87 René (Jean-Pierre-Raoul), subdivision autonome de la Seine.
88 Chatelard (Louis-Raymond-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
89 Berenguer (Jean-Etienne), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
90 Ragoucy (Luc-Marie-Stéphane), subdivision autonome de la Seine.
91 Beauchet (Jean-Bernard), groupe de subdivisions de Chambéry.
92 Danel (Bernard-Paul-Marie-Joseph), subdivision autonome de l'Aisne.
93 Lacouture (Henri-Paul), groupe de subdivisions de Pau.
94 Vedrenne (Jean-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.
95 Mazerolles (Jean-Jules-Sylvain), groupe de subdivisions de Montauban.
96 Serrier (Georges-Marcel), subdivision autonome de la Moselle.
97 Guery (Louis-Jules-Paul), groupe de subdivisions de Montpellier.
98 Larvy-Delarivière (Jacques-Maurice), groupe de subdivisions de Versailles.
99 Simo-Perez (Salvador-François-Vincent), groupe de subdivisions de Montpellier.
100 Grevisse (Louis-Charles-Albert), subdivision autonome de la Seine.
101 Loiseau (Jean-Georges-Roger), subdivision autonome de la Seine.
102 Vanel (Jean-Etienne-Marie), groupe de subdivisions de Lyon.
103 Hertel (Philippe-Albert), groupe de subdivisions de Marseille.
104 Rigault (Jacques-Paul-Roland), subdivision autonome de la Seine.
105 Smith (André-Gustave-Robert), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
106 Henin (Georges), subdivision autonome de la Seine.
107 Mathy (Jean-Pierre-René), subdivision autonome de la Seine.
108 Connesson (Lucien-Paul), groupe de subdivisions de Versailles.
109 Carillon (Jacques-André-Jean), subdivision autonome de la Seine.
110 Lebiche (Raymond-Francis), groupe de subdivisions de Caen.
111 David (Jacques-Elie), groupe de subdivisions de Strasbourg.
112 Pons (Antoine-Séverin), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
113 Merle (Georges-Jean), groupe de subdivisions de Grenoble.
114 Andriot (Jean-Louis-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
115 Guy (Jean-Albert-Hugues), groupe de subdivisions de Montpellier.
116 Lanvin (Etienne-Auguste-Jean-Joseph), groupe de subdivisions de Dijon.
117 Kamm (Jean-Frédéric), subdivision autonome de la Seine-Maritime.

118 Lemiere (Pierre-Jean-Maurice), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
119 Debuire (Jean-Louis), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
120 Barbier (Alain-Jean-Jacques), groupe de subdivisions de Tours.
121 Miecaze (Jean-Firmin-Robert), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
122 Jean (Marcel-Georges-Alexis), groupe de subdivisions de Nantes.
123 Laura (Jacques-Marie-Jean-Bernard), groupe de subdivisions de Nantes.
124 Plasse (Gilbert-Claude-Antonin), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
125 Chapelier (Lucien-Gilbert), groupe de subdivisions de Chambéry.
126 Dauger (André-Jean), groupe de subdivisions de Versailles.
127 Meyer (Joseph-Paul), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
128 Mory (Arsène-Edmond), subdivision autonome de la Moselle.
129 Dambielle-Arribage (Jacques-Louis), groupe de subdivisions de Bordeaux.
130 Faivre (Claude-Albert-Camille), groupe de subdivisions de Besançon.
131 Delpas (Lucien-Jean), groupe de subdivisions de Montpellier.
132 Aron (Michel-Julien), groupe de subdivisions de Nice.
133 Thadome (François-Paul), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
134 Le Corre (Louis-Yves-Marie), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
135 Braidy (Jean-Joseph-Marcel), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
136 Montigny (Marcel), subdivision autonome de la Corse.
137 Flipo (Ignace-André-Aimé-Marie-Joseph), subdivision autonome du Nord.
138 Wilmart (Pierre-Gilbert-Roger), groupe de subdivisions d'Amiens.
139 Gauthier (Maurice), subdivision autonome de la Seine.
140 Larguier (Charles-Aimé-Louis), groupe de subdivisions de Montpellier.
141 Dahan (Emile), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
142 Dudouit (Pierre-Marius-Edmond), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
143 Portal (Alain-Marcel-Léon), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
144 Combre (Antoine-Marius-Louis), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
145 Rhinn (Raymond-Maurice), groupe de subdivisions de Besançon.
146 Chartagnat (Jean-Alvince-Eugène), groupe de subdivisions de Bordeaux.
147 Larguier (Robert-Emile-Louis), groupe de subdivisions de Marseille.
148 Depretto (Roland-Paul-Alexandre), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
149 Prevot (Pierre), groupe de subdivisions de Lyon.
150 Chvidchenko (Ivan), 10e région militaire.
151 Level (Bernard-Francis-Stéphane), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
152 Arsac (Aimé-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
153 Faure (Maurice-Antoine), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
154 Marquis (André-Félix), groupe de subdivisions de Marseille.
155 Tita (Marcel-Marius-Elie), groupe de subdivisions de Nice.
156 Armelin (Louis-Romain), groupe de subdivisions de Marseille.
157 Glize (Michel-Henri-Léopold), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
158 Raverot (Henry-Louis), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
159 Disle (Jean-Eugène-Marcel), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
160 Guizard (Sylvain-Marie-Calixte), groupe de subdivisions de Montpellier.
161 Armbruster (Raymond-Auguste), groupe de subdivisions de Strasbourg.
162 Venot (Marcel-Fernand-Ernest), groupe de subdivisions de Versailles.
163 Dufy (Maurice-Jean-Joseph), groupe de subdivisions de Marseille.

b) Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955).

1 Ronda (Fernand-Raymond), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
2 Blosseville (Jacques-Lucien-Clément), subdivision autonome de la Seine.
3 Staumont (Marceau-Maurice), subdivision autonome du Nord.

Train.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

1° Service d'état-major.

Conditions générales.

1 Haquin (Pierre-Louis-Joseph), état-major 6e région militaire.
2 Herrb (Aimé-Alphonse-Alfred), état-major 6e région militaire.

2° Service militaire des chemins de fer.

Conditions générales.

1 Lemagnen (François-Marcel-Emile), état-major 3e région militaire.

3e Arme.

a) Conditions générales.

1 Schneider (Jean-Albert), subdivision autonome de la Seine.
2 Griers (Raymond-Paul), subdivision autonome de la Seine.
3 Tregaro (Julien-René-Dominique), groupe de subdivisions de Rennes.
4 Pele (Roger-Louis-François), groupe de subdivisions de Rennes.
5 Argenton (Hubert-Henri), groupe de subdivisions de Poitiers.
6 Cohen (Maurice-Roger), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
7 Haddad (André-Lucien), subdivision autonome de la Seine.
8 Maréchal (Henri-Emile), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
9 Basart (Marius-Louis), groupe de subdivisions de Toulouse.
10 Mangenot (Hubert-Pol-Marie-Edouard), groupe de subdivisions de Nancy.
11 Lovera (Pierre-Baptiste), groupe de subdivisions de Grenoble.
12 Fauchille (Patrick-Pierre-Jacques-Marie-Joseph), subdivision autonome du Nord.
13 Flambart (Guy-Pierre-Jean), subdivision autonome du Nord.
14 Dubus (Léon-Marie-Adrien-Joseph), subdivision autonome du Nord.
15 Chairat (Jean-Joseph-Marie), groupe de subdivisions de Grenoble.
16 Gautier (Jean-William), groupe de subdivisions de Versailles.
17 Compagnon (Georges), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
18 Vitrant (Michel-Jules), subdivision autonome du Nord.
19 Chalon (Henri-Clément-Alexandre), groupe de subdivisions de Grenoble.
20 Marc (Paul-Marie-Raymond-Marc), groupe de subdivisions de Bordeaux.
21 Pavis (André-Alphonse-Marcel), groupe de subdivisions de Tours.
22 Fenech (Félix), état-major 9e région militaire.
23 Bedouet (Roger-Paul-Lucien), subdivision autonome de la Seine.
24 De Massey (Hubert-Marie-Emile), groupe de subdivisions de Nancy.
25 Levy (Isaac-Max), état-major 5e région militaire.
26 Klobukowski (Jean-François-Etienne), groupe de subdivisions de Nevers.
27 Natter (Alexis-Jules-Antoine), groupe de subdivisions de Nancy.
28 Vallier (Georges-Jean-Auguste), état-major 5e région militaire.
29 Ponnet (Jean-Jacques-Emile), groupe de subdivisions de Marseille.
30 Lahournère Naba (Edgar-Albert), groupe de subdivisions de Nevers.
31 Jame (Danyel-Jean), groupe de subdivisions de Nevers.
32 Monjo (Gabriel-Jean), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
33 Bertino (Abel-Aimé), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
34 Jevtoukoff (Boris), subdivision autonome de la Seine.
35 Claudet (Hubert), groupe de subdivisions de Besançon.
36 Douvin (Maurice-Henri-Gustave), subdivision autonome de la Seine.
37 Clément (Pierre-Henri), groupe de subdivisions de Nancy.
38 Loiselet (Henri-Jérôme-Gustave), subdivision autonome de la Seine.
39 Descazeaux (Georges-Pierre), groupe de subdivisions de Bordeaux.
40 Kaelin (Jean-Robert-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
41 Lambret (Jean-Maurice-André-Narcisse), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
42 Bedoni (Bruno), groupe de subdivisions de Limoges.
43 Anglerot (Bernard-Marcel), groupe de subdivisions de Dijon.
44 Gaubert (Pierre-Stéphen-Marie-Emmanuel), groupe de subdivisions de Nice.
45 Dunat (Georges-Omer), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
46 Bedhome (Raymond-Gustave), subdivision autonome de la Seine.
47 Bodiguel (Albert-Etienne-Aimé-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
48 Cattelin (Marius-Michel), groupe de subdivisions de Chambéry.
49 Coirre (Julien-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
50 Gabillat (Pierre-François-Georges), groupe de subdivisions de Nevers.
51 Lafabrègue (Roger-Pierre-Elian-Paul), subdivision autonome du Nord.
52 Vanderhauwert (Pierre-Misaël-Joseph-Edmond), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
53 Delaby (Alexandre-François), subdivision autonome du Nord.
54 Bouère (Jean-Pierre-Victor), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
55 Laporte Weywada (Henri-Marie), subdivision autonome de la Seine.

56 Grivaud (Jacques-Henri), groupe de subdivisions de Lyon.
57 Cavadini (Antéo), subdivision autonome de la Seine.
58 Augy (Roland-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
59 Chiesi (André-Pierre-Urbain), groupe de subdivisions de Marseille.
60 Baverel (Jacques-Louis), subdivision autonome de la Seine.
61 Carré (Maurice-Marcel-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
62 Fasquel (Nado-Désiré), groupe de subdivisions de Versailles.
63 Lagesse (Daniel-Gilbert), subdivision autonome de la Seine.
64 Dubos (Max-Georges-Ernest), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
65 Fialletout (Jean-Albert), groupe de subdivisions de Lyon.
66 Navrot (Jean), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
67 Beraud (André-Jean), groupe de subdivisions de Lyon.
68 Bot (Jean-Noël), subdivision autonome de la Seine.
69 Laherrère (Pierre-Jacques-Joseph-Marie), subdivision autonome de la Seine.
70 Grisoni (Toussaint), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
71 Maury (Jean-Marie-Charles), groupe de subdivisions de Versailles.
72 Collet (Jean-Pierre-Henri-Marie), subdivision autonome de la Seine.
73 Gourdon (Vincent-Jules-Louis), groupe de subdivisions de Limoges.
74 Mecchia (Hugues-Gilles), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
75 Faucqueur (Robert-Henri), subdivision autonome de la Seine.
76 Ritegni (Jean-Henri), subdivision autonome de la Seine.
77 Bringard (Henri-Jules-Jean-Claude), groupe de subdivisions d'Amiens.
78 Girardin (Jean), groupe de subdivisions de Strasbourg.
79 Bouysses (Simon-Gérard), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
80 Breysse (Jean-Victor), groupe de subdivisions de Chambéry.
81 Papens (Maurice-André-Louis), groupe de subdivisions d'Amiens.
82 Dubrule (Maxime-Robert-Marcel), subdivision autonome du Nord.
83 Marly (Michel-Jean-Claude), groupe de subdivisions de Bordeaux.
84 Pringarbe (Roger-Auguste-Joseph), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
85 Allary (Jean), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
86 Poncy (Hubert-Christian), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
87 Corteel (Pierre-Jules-Charles-Julien), subdivision autonome du Nord.
88 Hue (Pierre-Maurice-Joseph), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
89 Gabard (Michel-Raymond-Maurice), groupe de subdivisions de Poitiers.
90 Sollet (Yves-Gustave-Louis), groupe de subdivisions de Caen.
91 Franche (Aimé-Georges-Eugène), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
92 Gerbail (Robert-Pierre-Antonin), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
93 Patris (Jean-Emile-Nicolas), groupe de subdivisions de Nancy.
94 Morel (René-Joseph-Victor), groupe de subdivisions de Rennes.
95 Leclerq (Edmond-Renault), groupe de subdivisions de Versailles.
96 Houillion (Christian), état-major 5e région militaire.
97 Robillard (Pierre-Maurice-Louis-Michel), subdivision autonome du Nord.
98 Blanc (André-Firmin), groupe de subdivisions de Grenoble.
99 Suire (Jacques-Louis), 5e région militaire.
100 Le Saout (André-Victor), groupe de subdivisions de Rennes.
101 Capitaine (Paul-Alain), groupe de subdivisions de Nantes.
102 Nicolas (Bernard-Marie-Louis)), groupe de subdivisions de Chartres.
103 Cartier (Gérald-Christian), groupe de subdivisions de Marseille.
104 Bonnet (Jean-René), groupe de subdivisions de Rennes.
105 Boisson (Paul-Alfred), groupe de subdivisions de Chambéry.
106 Jacquet (Daniel-Henri-François), groupe de subdivisions de Lyon.
107 Sciolla (Julien-Pierre), groupe de subdivisions de Grenoble.
108 Achille-Fould (Etienne-Marie-Achille), groupe de subdivisions de Pau.
109 Lienard (André-Charles), groupe de subdivisions de Nancy.
110 Pellechia (Salvator-Jérôme), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
111 Tornafol (Jean-Charles-Marie-Louis), groupe de subdivisions de Chambéry.
112 Macabies (André-Marcel), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
113 Mandin (Maurice-Amédée), groupe de subdivisions de Dijon.
114 Wolff (Jacques-André), subdivision autonome de la Seine.
115 Monjo (Jean-Robert), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
116 Ducret (Jean-Charles-Marie), subdivision autonome de la Seine.
117 Renaux (Jacques-Jean-Daniel), subdivision autonome de la Seine.
118 Zamolo (Giovanni), subdivision autonome du Nord.
119 Lagier (Robert-Jean-Hugues), groupe de subdivisions de Poitiers.
120 Ventre (Victor-Joseph), groupe de subdivisions de Montpellier.
121 Harque (André-Henri-Albert), groupe de subdivisions de Nancy.
122 Leccia (Don-André), groupe de subdivisions de Lyon.
123 Monmeja (Robert-Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.
124 Michot (Roger-Jean), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
125 Sebaut (René-Auguste-Hyacinthe), état-major 9e région militaire.
126 Duprey (Pierre-Nicolas-Camille), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
127 Rancon (Henri-Jean-Emmanuel), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
128 Scialom (Albert-Marc), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
129 Anselme (Serge), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
130 Barbezieux (Simon-Jean-Guy), groupe de subdivisions de Bordeaux.
131 Secq (Raymond-Henri-Désiré), subdivision autonome du Nord.
132 Claessens (Emile), subdivision autonome du Nord.
133 Pad (Henri-André-Jean-Maurice), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
134 Bogex (Jean-Virgile-Emile), forces françaises en Allemagne.
135 Girault (Pierre-Albert-Jacques), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
136 Dedessus Le Moustier (Jean-Adrien), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
137 Robineau (Jean-Marcel), groupe de subdivisions de Nantes.
138 Berthel (Félix-François-Jean), affaires algériennes.
139 Laederich (Frank-Jacques), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
140 Raynal (François), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
141 Kan (Boris-Jacques), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
142 Rome (Jacques-Louis-François), groupe de subdivisions de Caen.
143 Koenig (René-Camille), groupe de subdivisions de Nancy.
144 Fendt (Gustave-Gabriel), groupe de subdivisions de Nancy.
145 Bernard (Georges-Jean-Baptiste), 1re région militaire.
146 Villetard (Guy-Jean), groupe de subdivisions de Nancy.
147 Gabay (Georges-Sadia), région territoriale et corps d'armée d'Oran.

b) Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955).

1 Cahen (Robert), groupe de subdivisions de Lyon.
2 David (Marcel-Hubert-Jacques-Henri-Louis), groupe de subdivisions de Versailles.

Génie.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

1° Service d'état-major.

Conditions générales.

1 Thille (Aimé-Aurélie-Jacques), état-major 1re région militaire.
2 Pintat (Jean-François-André), état-major 4e région militaire.
3 Le Guiffant (Jacques-Yvan-Henri), état-major 6e région militaire.
4 Pruvost (Philippe-Edouard-Paul), état-major 5e région militaire.
5 Vidal (Gérard-Georges-Eugène), état-major 4e région militaire.
6 Hograindleur (René-Constant-Marie), état-major 9e région militaire.
7 Dumouchel (Robert-Charles), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Alger.
8 Lainez (Bernard-André), état-major 6e région militaire.

2° Service militaire des chemins de fer.

Conditions générales.

1 Boyaux (François-Adolphe), état-major 1re région militaire.
2 Naud (Claude-Jean), état-major 1re région militaire.
3 Meunier (Rogert-Jean-François), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Oran.
4 Cayot (CharlesEugène), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Alger.
5 Collignon (Pierre-Emilien), état-major 1re région militaire.
6 Beaux (Armand-Marius), compagnie régionale du Train n° 10.

3° Arme.

Conditions générales.

1 Herve (Pierre-Aimé), groupe de subdivisions de Nice.
2 Meyer (Georges-Henri), subdivision autonome de la Seine.
3 Dumont (André-Henri), subdivision autonome de la Seine.
4 Audet (Lucien-Emile), zone d'outre-mer n° 1.
5 Delmas (Pierre-Antoine-Etienne), groupe de subdivisions de Lyon.
6 Froment (Aristide-Maurice), zone d'outre-mer n° 1.
7 Andreau (Pierre-Clément-Adrien-Louis), zone d'outre-mer n° 1.
8 Cabeau (Jean), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
9 Frybourg (Michel-Jacques), groupe de subdivisions d'Amiens.
10 Clamens (Jean-Pierre-Marie-Antoine), subdivision autonome de la Seine.
11 Fournier (Raymond-Gabriel-Paul), état-major 5e région militaire.

12 Marrouflet (Serge-Alphonse-Louis), subdivision autonome de la Seine.
13 Haberstroh (Antoine), groupe de subdivisions de Strasbourg.
14 Chevallier (Roger-Ernest-Fernand), état-major 5e région militaire.
15 Couteau (Raymond-Gaëtan), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
16 Foucqueteau (Robert-Marcel), 1re région militaire.
17 Gombert (Claude-Louis-Joseph), groupe de subdivisions de Strasbourg.
18 Tisne (Adrien-Claude), subdivision autonome de la Seine.
19 Ramackers (Norbert-Marcel), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
20 Ducrot (Robert-Louis-Eugène), groupe de subdivisions de Nevers.
21 Haffreingue (Jacques-Marie), état-ajor, 5e région militaire.
22 Latour (Robert-Gaston-Jules), subdivision autonome de la Seine.
23 Dinnuat (Paul-René-Jean), subdivision autonome de la Seine.
24 Benazech (Paul-Eugène-Jean), groupe de subdivisions de Montauban.
25 Cosso (Marcel-François-Victor), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
26 Cauly (Charles-Jean-Louis), groupe de subdivisions de Bordeaux.
27 Dubreuil (René-Philippe), groupe de subdivisions de Grenoble.
28 Bouchard (François-Marie-René), groupe de subdivisions de Nancy.
29 Carriere (Maurice), groupe de subdivisions de Montauban.
30 Lasne (Rémy-Henri-Gaston), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
31 Lucciardi (Jacques), subdivision autonome de la Corse.
32 Troisgros (Robert-Adrien-Arsène), zone d'outre-mer n° 3.
33 Ferry (Roland-Henri-Jean), groupe de subdivisions de Nancy.
34 Bourgognon (Marc-Louis), subdivision autonome de la Seine.
35 Bercon (Pierre-Eugène-Julien-René), groupe de subdivisions de Bordeaux.
36 Delbos (Jacques), groupe de subdivisions de Nancy.
37 Gavila (Laurent-François-Emmanuel), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
38 Monnet (Georges-Gabriel-Jean), groupe de subdivisions de Grenoble.
39 Caramanian (Bernard-Artin), groupe de subdivisions de Nantes.
40 Metivier (Jacques-Maurice), groupe de subdivisions de Versailles.
41 Chaput (Guy-François-Roland), commandement du génie en Algérie.
42 Aubin (Lucien-Maurice), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
43 Voisin (Fernand), groupe de subdivisions de Chambéry.
44 Serra-Muntaner (Michel-Pierre-François), groupe de subdivisions de Grenoble.
45 Guimbert (Paul-Marie), commandement du génie en Algérie.
46 Depinay (Claude-Jean-François), groupe de subdivisions de Chartres.
47 Jacquesson (Pierre-Paul), groupe de subdivisions de Nevers.
48 Duc (André-Nicolas), subdivision autonome de la Moselle.
49 Martin (Charles-Louis), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
50 Brulant (Bernard-Ernest-Victor-Michel), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
51 Thonnard (Roger-Roland-Yves), groupe de subdivisions de Rennes.
52 Mathieu (André-Bernard-Jean-Lucien), subdivision autonome de la Moselle.
53 Tillaut (Etienne-Pierre-Marie), groupe de subdvisions de Nantes.
54 Domas (Michel-Raymond-Charles), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
55 Cheminade (Marie-Jean-Pierre), groupe de subdivisions de Caen.
56 Dauchez (Alain-Marie-Antoine-Lucien), groupe de subdivision de Nice.
57 Bourlon (Jean-Alexandre), subdivision autonome du Nord.
58 Loubert (René-Edgard), subdivision autonome de l'Aisne.
59 Lanquetot (Jacques-Alfred), groupe de subdivisions d'Orléans.
60 Cardon (Jean-Robert), groupe de subdivisions de Nevers.
61 Fauque (François-Charles-Joseph), groupe de subdivisions de Tours.
62 Martiny (André-François), groupe de subdivisions de Nancy.
63 Lafont (Jacques-Bernard-Ferdinand), groupe de subdivisions de Versailles.
64 These (Roland-Roger-Maurice), groupe de subdivisions de Nancy.
65 Denutte (Roger-Henri-Désiré), subdivision autonome du Nord.
66 Ragout (Alfred-Achille), région territoriale et ocrps d'armée de Constantine.
67 Lesage (Pierre-Edouard-Jules), subdivision autonome du Nord.
68 Werstink (Stéphane), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
69 Dornier (Pierre-Jean-Joseph), 5e région militaire.
70 Blanc (Eugène-Henri-Joseph), groupe de subdivisions de Grenoble.
71 Barnett (Robert-James), groupe de subdivisions de Caen.
72 Montmaneix (Pierre-Marie-François), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
73 Garofale (Julien), groupe de subdivisions de Poitiers.
74 Desplanques (Edmond-Germain-Léon), subdivision autonome du Nord.
75 Cuau (Jean-Yves-Fernand), groupe de subdivisions de Caen.
76 Pernin (Jean-Pierre-André), groupe de subdivisions de Rennes.
77 Huguet (Gilbert-René-François), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
78 Billion (Jean-Charles-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
79 Chevalier (Jean-Gaston), subdivision autonome de la Seine.
80 Favre (Jacques-François), subdivision autonome de la Seine.
81 Duong-Vinh (Louis-André-François), groupe de subdivisions de Marseille.
82 Leveau (Claude-Georges), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
83 Bres (Georges-Paul), groupe de subdivisions de Versailles.
84 Riquier (Robert-Norbert), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
85 Duhau (Jean-André-Jacques), direction des travaux du génie d'Alger.
86 Monnier (Henri-Pierre), commandement du génie en Algérie.
87 Laupies (Jacques-Fernand-Félix), groupe de subdivisions de Marseille.
88 Hersent (Philippe-Georges), subdivision autonome de la Seine.
89 Metreau (Jacques-Pierre-Michel), subdivision autonome de la Seine.
90 Jesset (André-Ernest), subdivision autonome de la Seine.
91 Buisson (Marcel-Pierre-Justin), groupe de subdivisions de Toulouse.
92 Dupe (Henri-Jean-Lucien-Paul), groupe de subdivisions d'Orléans.

Transmissions.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

1° Service d'état-major.

Conditions générales.

1 Marguier (Roger-Armand-Léon), forces françaises en Allemagne.
2 Jost (Jean-Joseph-André), état-major 1re région militaire.
3 Blanc (André-Victor-Pierre-Marie), état-major 8e région militaire.
4 Magaud (Charles-Pierre), état-major 1re région militaire.

2° Service militaire des chemins de fer.

Conditions générales.

1 Jouclas (Roger-Henri), forces françaises en Allemagne.

3° Arme.

a) Conditions générales.

1 Verguin (Pierre-Louis), état-major 5e région militaire.
2 Gardes (Noël), subdivision autonome de la Seine.
3 Leboullenger (André-Marcel-Jean), 1re région militaire.
4 Lecole (Jean-Albert-René), groupe de subdivisions de Tours.
5 Malaussena (Pierre-Antoine), état-major 6e région militaire.
6 Delavie (Jean-Henri), subdivision autonome de la Seine.
7 Coutis (Henri-Claude), état-major 8e région militaire.
8 Beignet (François-Xavier), groupe de subdivisions de Tours.
9 Blassel (Pierre-Paul-Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine.
10 Delorme (Joseph-Paul), groupe de subdivisions de Chambéry.
11 Ménage (Marius-Michel-René), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
12 Thery (Jacques-Michel-Cyriaque-Joseph), subdivision autonome de la Moselle.
13 Bouge (Pierre-Marie-Jean), 1re région militaire.
14 Colson (André), subdivision autonome de la Seine.
15 Elleboode (Jacques-Georges-Armand), subdivision autonome du Nord.
16 Jeanberne (Bernard-Eugène), 1re région militaire.
17 Le Gall (Pierre-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
18 Rouges (Robert-André), groupe de subdivisions de Toulouse.
19 Niogret (Jacques-Philippe), groupe de subdivisions de Lyon.
20 Bacquenois (Claude-Jules-Léon), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
21 Levi (Philippe), subdivision autonome de la Seine.
22 Joanin (Jacques-Paul-Louis), groupe de subdivisions de Grenoble.
23 Malet (Louis-Paul), groupe de subdivision de Montauban.
24 Doucet (Michel), état-major 6e région militaire.
25 Dubeaux (Pierre-Umberto-Maurice-Constant), état-major 9e région militaire.
26 Jean (André-Robert), 10e région militaire.
27 Vieira-Ribeiro (Jean-Marius), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
28 Dupouey (Paul-René), région territoriale et corps d'armée d'Alger.

29 Mazuel (Yves-Roger-Pierre), forces françaises en Allemagne.
30 Bret (Georges), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
31 Nocchi (Edouard-François-Joseph-René), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
32 Mouterde (René-Léon-Georges), groupe de subdivisions de Chambéry.
33 Brisoux (Jacques-Antoine-Michel), subdivision autonome de la Seine.
34 Dho (Jean-Baptiste-Flavien), groupe de subdivisions de Marseille.
35 Potier (Jean-Louis), subdivision autonome de la Seine.
36 Sergent (Edmond-Marius-Henri), subdivision autonome de la Seine.
37 Peradon (Bernard-Ernest-Edmond), groupe de subdivisions de Caen.
38 Icardo (Edmond-Paul-Charles), groupe de subdivisions de Nice.
39 Fabre (Robert-Louis), état-major 5e région militaire.
40 Oumansky (Roger), état-major 6e région militaire.
41 Hallery (Roger-Robert), groupe de subdivisions de Versailles.
42 Chenel (Pierre-Marcel-René), groupe de subdivisions de Versailles.
43 Laco (Claude-Pierre), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
44 Pavot (Pierre-Edouard-Gustave), subdivision autonome du Nord.
45 Fraysse (Michel-André), subdivision autonome de la Seine.
46 Van Roey (Jean-Michel), subdivision autonome du Nord.
47 Collignon (Jean-Marie-François-André), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
48 Pons (Marcel-Julien-François), groupe de subdivisions de Marseille.
49 Chamousset (Louis-Joanny-Eugène), groupe de subdivisions de Grenoble.
50 Larrize-Francezat (Aquelin-Lucien), groupe de subdivisions de Pau.
51 Gratadour (Maurice-Etienne-Charles), groupe de subdivisions de Limoges.
52 Bernuzeau (Roland-Guy-Georges-Marcel), groupe de subdivisions de Versailles.
53 Berjonneau (Raymond-Marcel-Maurice), 10e région militaire.
54 Morel (Louis-Pierre-Victor), groupe de subdivisions de Rennes.
55 Cante (Marius-Joseph), groupe de subdivisions de Toulouse.
56 Frevin (Marcel-Georges-Fernand), subdivision autonome du Nord.
57 Deliou (Jacques-Albert), groupe de subdivisions de Besançon.
58 Choquet (Roger-Augustin-Charles), groupe de subdivisions de Nancy.
59 Sanchis (Robert-Claude), groupe de subdivisions de Nancy.
60 Gally (Gratien-Georges), subdivision autonome du Nord.
61 Moutier (Alfred-Eugène-Emile), subdivision autonome du Nord.
62 Vanuxeem (Jules-Achille-Albert), groupe de subdivisions de Pau.
63 Boyaval (René-Louis), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
64 Letertre (Marcel-Emile-Julien), groupe de subdivisions de Nantes.
65 Quartero (Jacques-Charles-Constantin), zone d'outre-mer n° 1.
66 Gabrielle (Roger-Pascal-Paul), groupe de subdivisions de Toulouse.
67 Griffon (Georges-Henri), groupe de subdivisions de Toulouse.
68 Jaillais (François-Charles-Marie), groupe de subdivisions de Tours.
69 Roux (Jean-Louis-Emile), groupe de subdivisions de Lyon.
70 Fargues (Louis-Germain), groupe de subdivisions de Lyon.
71 Thevenon (Henri-Claude-Marius), groupe de subdivisions de Lyon.
72 Guittet (Jean-Jacques), groupe de subdivisions de Besançon.
73 Campan (Bernard), groupe de subdivisions de Strasbourg.
74 Hinfray (Michel-François-Marie), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
75 Lange (René-Lucien-François), subdivision autonome de la Seine.
76 Didier (Michel-Claude-Marie), groupe de subdivisions de Dijon.
77 Coulaud (René-Pierre-Amédée), état-major 8e région militaire.
78 Linquette (Philippe-Joseph), subdivision autonome du Nord.
79 Galfano (Georges), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
80 Hard (René-Louis-Georges), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
81 Garsault (Jean-Maurice), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
82 Boyon (Maurice-Georges-André), subdivision autonome de la Seine.
83 Valat (Roger-Charles-Ernest), subdivision autonome de la Seine.
84 Fatoux (André-Jules-Camille), subdivision autonome de la Seine.
85 Crouet (Jean-Yves), subdivision autonome de la Seine.
86 Bertran (Michel-Charles-Joseph-Fernand), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
87 Blondeau (René-Louis-Albert), subdivision autonome de la Seine.
88 Philippe (Michel-Louis-Jules-Noël), groupe de subdivisions de Caen.
89 Infray (Bernard-André-Claude), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
90 Thiry (Francis-Georges-Joseph), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
91 Chevalier (Raymond-Marcel), groupe de subdivisions de Rennes.
92 Legoy (Jean-Albert-Gaston), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
93 Bernard (Georges-Eugène), subdivision autonome de la Seine.
94 Pages (Louis-Jean), groupe de subdivisions d'Amiens.
95 Laplagne (Georges-Paul), groupe de subdivisions de Limoges.
96 Michel (René-Emile-Marius), groupe de subdivisions de Grenoble.
97 Cailleton (Piere-Maurice-Jacques), subdivision autonome de la Seine.
98 Marechal (Jean-Claude-Edouard-Gabriel), groupe de subdivisions de Nevers.
99 Etienne (Michel-Georges-André), groupe de subdivisions de Versailles.
100 Delouvrier (Jacques-Louis-Gaston), subdivision autonome de la Seine.
101 Delanoe (José-Marie-Raymond), groupe de subdivisions de Chartres.
102 Cazalis (Jean), subdivision autonome de la Moselle.
103 Dubourg (Jean-Antoine-Gabriel), subdivision autonome de la Seine.
104 Cante (Hubert-Marius), groupe de subdivisions de Dijon.
105 Duperrier (Serge-Henri-Charles), groupe de subdivisions de Dijon.
106 Sabatte-Garat (Paul-Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine.
107 Chapel (Paul-Antoine), groupe de subdivisions de Grenoble.
108 Laury (Christian-Bernard-Emmanuel), groupe de subdivisions de Poitiers.
109 Habian (Albert), subdivision autonome de la Seine.
110 Fournier (Lucien-François-Jean), groupe de subdivisions de Marseille.
111 Coulon (Jacques-Jean-Marcel), 5e région militaire.
112 Thomas (Lucien-Bernard), groupe de subdivisions de Nancy.
113 Wouters (André-Jules-Joseph), subdivision autonome du Nord.
114 Fourment (Guy-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
115 Saupe (Paul), subdivision autonome de la Seine.
116 Semelet (Jacques), subdivision autonome de la Seine.
117 Deslande (Claude-Fernand-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
118 Noguier (Gilbert-Aimé-Louis), groupe de subdivisions de Marseille.
119 Marchal (Claude-Pierre-Edmond), subdivision autonome de la Seine.
120 Decazes (Michel-Elie), subdivision autonome de la Seine.
121 Gueret (Daniel-Hubert), subdivision autonome de la Seine.
122 Beziade (Christian-Vincent-Jules), groupe de subdivisions de Bordeaux.
123 Pariot (Henri-Jacques), subdivision autonome de la Seine.
124 Alixant (René-Armand), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
125 Grandjean (Roger-Alphonse-Joseph), forces françaises en Allemagne.
126 Wagner (Jean-Pierre-Auguste), 10e région militaire.
127 Girard (Jean-Marcel), groupe de subdivisions de Rennes.
128 Plavis (Roland-Philippe), 10e région militaire.
129 Bruel (Marcel-François), région territoriale et corps d'armée d'Alger.

(b) Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955).

1 Laurenti (Michel-Albert-Henri), groupe de subdivisions de Nice.

Services.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

Conditions générales.

1 Harmand (Maurice), état-major 4e région militaire.
2 Senti (André-Jean-Jacques-Denis), état-major 5e région militaire.
3 Mocteau (Jules-Auguste), état-major 4e région militaire.
4 Sicre (Roger-Joseph-Marcel), état-major, 5e région militaire.
5 Douay (Claude-Antoine-Auguste), zone d'outre-mer n° 2.
6 Baudmont (Emile-Désiré), état-major, 2e région militaire.
7 Labire (Gabriel-Anthème-Amédée), état-major 1re région militaire.
8 Cantrelle (André-Victor-Julien), état-major 2e région militaire.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

Conditions générales.

1 Demesmay (Marcel-Henri-Lucien), état-major région territoriale et corps d'armée d'Alger.
2 Blanc (Jean-Albert-Louis), état-major région territoriale et corps d'armée de Constantine.

3 Plessy (Jean-Léopold-Jules), état-major 4e région militaire.
4 Koenig (Georges-Louis), état-major 1re région militaire.
5 Chaborel (Eugène-Jules), état-major, 1re région militaire.
6 Lechiez (Marcel-Pierre), état-major 8e région militaire.
7 Mathieu (Marcel), état-major 5e région militaire.

CORPS DES AFFAIRES MILITAIRES MUSULMANES

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

Conditions générales.

1 Deverdun (Gaston), état-major 5e région militaire.
2 Marquet (Yves-Léon-Charles-Albert), 1re région militaire.

CORPS DES INTERPRÈTES MILITAIRES

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

a) Conditions générales.

1 Tonnelle (Bernard-Pierre-Jules), état-major 6e région militaire.
2 Gamel (Joseph-Louis), état-major 6e région militaire.
3 Vix (Alfred-Georges), état-major 6e région militaire.
4 Hug (André-Eugène-Emile), état-major 6e région militaire.
5 Makeiew (Nicolas), état-major 1re région militaire.
6 Icard (Guillaume-Fernand-Léon), état-major 9e région militaire.
7 Hirsch (Léon-Charles-Michel), état-major 1re région militaire.
8 Fehr (Joseph), état-major 8e région militaire.
9 Dahan (Pierre-Marie-Charles-Emile-Alexandre), état-major 1re région militaire.
10 Omnes (Charles-Adrien-Henri-Anatole), état-major 6e région militaire.
11 Adrien (Paul-Désiré), état-major 1re région militaire.
12 Foucart (Georges-Louis-Jean-Marie), état-major 2e région militaire.
13 Bruneteaux (Paul-Henri), 1re région militaire.
14 Cruciani (Jean-Marie), état-major 8e région militaire.
15 Florin (Charles-Eugène-Gérard), état-major 2e région militaire.
16 Rigolet-Boulongeot (Albert-Pierre), état-major 8e région militaire.
17 Tubach (Jean-Jacques), état-major 1re région militaire.
18 Claudel (Eugène-Emile-Paul), état-major 8e région militaire.
19 Mahuzies (Charles-Jean-Léon), état-major 1re région militaire.
20 Hagopian (Mikael), état-major 1re région militaire.
21 Négrier (Jacques-Georges-Charles), état-major 1re région militaire.
22 Chapperon (Henri-Antoine), 1re région militaire.
23 Weyrich (Paul-Georges), état-major 6e région militaire.
24 Mehl (Alphonse), état-major 1re région militaire.
25 Trocme (Jules-Robert), 1re région militaire.
26 Adler (Raymond-Léon), état-major 1re région militaire.
27 Dupeux (Marcel-Jean-Marie), état-major 4e région militaire.
28 Papirer (Léonard-Joseph), état-major région territoriale et corps d'armée d'Alger.
29 Lux (Maurice), état-major 6e région militaire.
30 Luttenauer (René-Armand), état-major 8e région militaire.
31 Mornand (Roland), état-major région territoriale et corps d'armée d'Oran.
32 Weill (Paul), état-major 8e région militaire.
33 Propper (Joël), état-major 8e région militaire.
34 Tixier (Paul-Jean-Franc), état-major 5e région militaire.
35 De Dehn (Georges), état-major 1re région militaire.
36 Sokolsky (Roman), état-major, 1re région militaire.
37 Violard (Lucien-Georges), état-major région territoriale et corps d'armée d'Alger.
38 Loubaton (Marcel-Ernest), 1re région militaire.
39 Lucchi (Alphonse-Marcel), 1re région militaire.
40 Hoffart (Guy-Albert-Gaston), état-major région territoriale et corps d'armée d'Alger.
41 Gress (René-Edouard-Joseph), état-major 6e région militaire.
42 Duc (Edgard-Alfred-Jean), état-major région territoriale et corps d'armée d'Alger.
43 Lombard (Artus-André), état-major 1re région militaire.
44 Clere (Jacques-Richard-Paul), 1re région militaire.
45 Scotto di Vettimo (Sauveur-Nicolas), état-major 3e région militaire.
46 Remi (Marcel-Charles-Albert), état-major 6e région militaire.
47 De Sauzier (Marie-Louis-Marcellin), état-major 1re région militaire.
48 Gargol (Michel), état-major 2e region militaire.
49 Krier (Georges-Jacques), état-major 3e région militaire.
50 Poussier (Jean-Jacques), 1re région militaire.
51 Lasch (Georges-Christian), état-major 6e région militaire.
52 Miarachi (René-Isaac), état-major 1re région militaire.
53 Senechal (Roger-Alfred-Daniel-Raymond), état-major 2e région militaire.
54 Nafziger (Jacques-Georges), état-major 6e région militaire.
55 Rohmer (Laurent-François), état-major 6e région militaire.
56 Tsypkine de Kerblay (Boris), 1re région militaire.
57 Poirier (Georges), état-major 1re région militaire.
58 Koehrer (Ervin-Auguste-René-Fernand), état-major 6e région militaire.
59 Buhagiar (Max-Louis), état-major 5e région militaire.
60 Lemoult (Paul-André), 1re région militaire.
61 Wennert (Eugène), état-major 9e région militaire.
62 Adam (Willy), état-major 1re région militaire.
63 Frey (Georges-Henri-Frédéric), état-major 4e région militaire.
64 Lathene (Louis-Léon-Stéphane), état-major 5e région militaire.
65 Niel (Paul-Pierre-Dimitri), état-major région territoriale et corps d'armée d'Alger.
66 Gueroult (Henri-Jules-Albert), état-major 2e région militaire.
67 De Saint-Loup (Pierre-Maurice-Louis), 1re région militaire.
68 Garnier (Lucien-Alphonse), état-major 5e région militaire.
69 Eyrignoux (Jean-Marcel-Auguste-Louis), état-major 7e région militaire.
70 Reymond (Marie-Henri-Jean), état-major 9e région militaire.
71 Nadaud (Jean-Marie), 1re région militaire.
72 Riedmayer (Charles-Auguste), état-major 6e région militaire.
73 Willem (Emile-Gaston), état-major 6e région militaire.
74 Patry (François-Edouard-Charles), état-major 1re région militaire.
75 Moulin (Georges), état-major 1re région militaire.
76 Lafontaine (Roger-Philippe-Sylvain), état-major 8e région militaire.
77 Fischer (Jean-Paul), état-major 6e région militaire.
78 Ferry (Rodolphe-Antoine-Jean), état-major 4e région militaire.
79 Nickler (Pierre-Paul), état-major 6e région militaire.
80 Aubertin (Jacques-Pierre-Louis), 1re région militaire.
81 Moreau (Maurice-Adrien), affaires algériennes.
82 Riols (Jacques-Louis-Jules), 1re région militaire.
83 Stroh (Paul-Charles), état-major 5e région militaire.
84 Dietsch (Marcel-Antoine-Joseph), état-major 6e région militaire.
85 Moussu (Armand-Alfred-Roger), état-major 4e région militaire.
86 Flamain (Roger), état-major 6e région militaire.
87 Boeschlin (René), état-major 6e région militaire.
88 Benezech (Jean-Robert), 1re région militaire.
89 Vayssière (Robert), état-major 4e région militaire.
90 Bouwens van der Boijen (Richard-William-Walton-Louis), 1re région militaire.
91 De Surian (Jean-Joachim-Charles-Marie), 1re région militaire.
92 Kuter (Pierre-Paul), état-major 3e région militaire.
93 Agid (Georges-Albert), état-major 9e région militaire.
94 François (Georges-Marc-Emile-Romolo), état-major 9e région militaire.
95 Hourcastagne (André-Jean), état-major 9e région militaire.
96 Faux (Maurice-Albert-Aimé), 1re région militaire.
97 Digeon (Claude-Léon-Antoine), forces françaises en Allemagne.
98 Despreaux (Georges-Jacques-Albert-Raoul), 1re région militaire.
99 Lemoine (Pierre), 1re région militaire.
100 Braunschweig dit Brunswick (François-Camille-Jean), 1re région militaire.
101 Koster (Frédéric), 1re région militaire.
102 Manchon (Franck-Gaston-André), état-major 1re région militaire.
103 Bron (Claude-Gilbert-Maxime), 1re région militaire.
104 D'Halluin (Joseph-Henri-Louis), état-major 2e région militaire.
105 Muller (Jean-Fernand), état-major 6e région militaire.
106 Burger (François-Joseph), état-major 3e région militaire.
107 Schneider (Louis), état-major 6e région militaire.

b) Conditions particulières (loi n° 56-1034 du 4 août 1955).

1 Debrut (Jean-Paul), état-major 1re région militaire.
2 Haegeli (Xavier-Albert), état-major 7e région militaire.
3 Klein (Charles-Philippe), état-major 6e région militaire.
4 Tagliero (Félix-Ange), état-major région territoriale et corps d'armée d'Oran.
5 Henig (Etienne-Louis), forces françaises en Allemagne.
6 Rogez (Evrard), état-major 6e région militaire.
7 Fritsch (Louis-René-Marcel), état-major région territoriale et corps d'armée d'Alger.
8 Geiger (Constant-Marie), état-major 6e région militaire.
9 Girod (Marie-Lucien-François), état-major 7e région militaire.
10 Nakas (François-Eugène), état-major 6e région militaire.
11 Michel (Raymond-Etienne-Louis), état-major 1re région militaire.

Recrutement et statistique.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

Conditions générales.

1 Berte (Marcel), 1re région militaire.
2 Denis (Joseph-Alexandre-Marie), 3e région militaire.

Matériel.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

a) Conditions générales.

1 Birot (Léon-Jean-Marie), 9e région militaire.
2 Noël (Maurice-André), 3e région militaire.
3 Lucotte (Pierre-Auguste-Louis), 7e région militaire.
4 Charue (Jean-Maurice-Charles-Henri), 6e région militaire.
5 Belmas (Robert-Charles), 1re région militaire.
6 Lavigne (Jacques-Léon-Edouard), 1re région militaire.
7 Cozon (Félix-Marie-Gabriel-Jacques), 10e région militaire.
8 Dantant (Jean-Georges), 7e région militaire.
9 Adam (Daniel-Hubert-Marie-Joseph), 1re région militaire.

b) Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955).

1 Luc (Gabriel-Frédéric-Marie), 9e région militaire.
2 Bernet (Jean-Joseph-Robert), 3e région militaire.

B. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Conditions générales.

1 Laffont (Abel-Louis), 9e région militaire.
2 Mouille (René-Joseph-Auguste-Marie), 3e région militaire.
3 Combres (Jean-Louis-François), 5e région militaire.
4 Christophe (Edmond-Louis), 5e région militaire.
5 Brisson (Robert-Jean-Rodolphe), 3e région militaire.
6 Le Rohellec (Lucien), 1re région militaire.
7 Rouff (Pierre-Hervé-Léon), 8e région militaire.
8 Beitz (André-Charles-Maurice), 1re région militaire.

C. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

a) Conditions générales.

1 Lagogue (Léon-René), 7e région militaire.
2 Cassagne (Pierre-Jean-Jules-Gabriel), 5e région militaire.
3 Simon (Charles), 7e région militaire.
4 Barbe (Victor-Pierre-Auguste-Toussaint), 3e région militaire.
5 Cerciat (Pierre-Jean-Marie), 5e région militaire.
6 Zammit (Michel-Jérôme-Joachim), 9e région militaire.
7 Puron (Paul-Louis), 1re région militaire.
8 Martinez (Alphonse), 10e région militaire.
9 Antoine (Louis-Camille), forces françaises en Allemagne.
10 Goudard (Louis-Antoine), 8e région militaire.
11 Schneider (Victor-Gaston), 5e région militaire.
12 Lesclaux (Louis), forces françaises en Allemagne.
13 Sauret (Pierre-Armand), 8e région militaire.
14 Jeunesse (Maurice-Albert), 6e région militaire.
15 Moreau (Emile-Alphonse), 1re région militaire.
16 Beck Maurice-Paul), 7e région militaire.
17 Mey (Jean-Roger-Félicien), 8e région militaire.
18 Daram (Pierre), 1re région militaire.
19 Maman (Marcel-Louis), 1re région militaire.
20 Duprat (Roger), 8e région militaire.
21 Luccantoni (Robert), 9e région militaire.

b) Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955).

1 Duhamel (Gérard-Paul), 10e région militaire.
2 Thomas (René-Emile-Michel), 7e région militaire.
3 Aurousseau (Roger-Guy), 10e région militaire.
4 Meker (Jean-René), 3e région militaire.
5 Jurado (Paul-Julien), 10e région militaire.
6 Hardy (Raymond-Pierre), 7e région militaire.
7 Bernard (Aimé-Jules), 10e région militaire.
8 Nicollet (Louis-Charles), 8e région militaire.
9 Guimard (Marc-René-Louis), 10e région militaire.

Génie.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

SERVICE DES BATIMENTS

CADRE DES ADJOINTS

Conditions générales.

1 Brochard (Léon-Benjamin), région territoriale et corps d'armée d'Oran.

SERVICE DES MATERIELS

CADRE DES ADJOINTS

Conditions générales.

1 Chagnot (Louis-Claude), état-major 5e région militaire.
2 Hure (Albert-Louis-Mathieu), commandant du génie en Algérie.

Transmissions.

SERVICE DU MATERIEL

CADRE DES ADJOINTS

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

Conditions générales.

1 Desmares (Hubert-Marius-Camille), commandement et direction des transmissions de la 3e région militaire.
2 Le Guehennec (Joseph-Marie), commandement et direction des transmissions de la 3e région militaire.
3 Peries (Marcel-Edouard), commandement et direction des transmissions de la 5e région militaire.
4 Campech (Alfred), commandement et direction des transmissions de la 5e région militaire.
5 Lanoote (Robert-Joseph-Cornil), commandement et direction des transmissions de la 2e région militaire.
6 Ousteau (Elie-Bertrand), commandement et direction des transmissions de la 5e région militaire.

Intendance.

Pour le grade d'intendant militaire adjoint.

MM. les attachés de 1re classe :

Conditions générales.

1 Poncy (Léon-Camille-Joseph), 10e région militaire.
2 Manger (Louis-Emile-Marie-Camille), 8e région militaire.
3 Conard (Edmond-Léon), 2e région militaire.
4 Namias (Lionel-Robert), 1re région militaire.
5 Michot (Hervé-Bernard), 4e région militaire.
6 Jodin (Jacques-Alfred-Joseph), 2e région militaire.
7 Peigne (Marcel-Joseph-Marie-Alexis), 3e région militaire.
8 Labrousse (Jacques-Pierre), 4e région militaire.
9 Pujol (André), 9e région militaire.
10 Ducrocq (Michel-Henri-Georges), 2e région militaire.
11 Colet (Louis-Victor-Marius), 3e région militaire.
12 Thiellet (Jean-Eugène-Marius), 4e région militaire.
13 Dexant (Alain-Fernand-Henri-Marie), 4e région militaire.
14 Gainant (Guy-Raymond), 4e région militaire.
15 Adans (Pierre-Eugène-Joseph), 3e région militaire.
16 Blaevoet (Raymond-Charles-Louis-Germain), 1re région militaire.
17 Garraud (Robert-Henri-Camille), 3e région militaire.
18 Charbonnier (Pierre), 8e région militaire.

Pour le grade de capitaine d'administration.

MM. les lieutenants d'administration :

a) Conditions générales.

1 Dubois (Auguste-Paul-Jean-Joseph), 1re région militaire.
2 Antonio (Jean-Bernard de), 4e région militaire.
3 Deliau (Lucien-André), 2e région militaire.
4 Dufrenoy (Georges-Bernard), 1re région militaire.
5 Trouette (Henri-Charles-Joseph), 1re région militaire.
6 Suaudeau (Fernand-Jean-Henri), 9e région militaire.
7 Duchene (René-Félix-Antoine), zone d'outre-mer n° 3.
8 Mauger (Raymond-Louis-Constant), 3e région militaire.
9 Peyre (Robert-Michel), 1re région militaire.
10 Rolando (Marcel-Joseph), 9e région militaire.
11 Joly (Léon-Marius), 5e région militaire.
12 Novella (Ours-Pacifique-David), 9e région militaire.
13 Weill (Pierre-Jacques), 6e région militaire.
14 Wagner (Georges-Alphonse), 6e région militaire.
15 Marsan (Aimé-Elie), 10e région militaire.
16 Barcelo (Joseph), 10e région militaire.
17 Chavanelle (Maurice-André), 6e région militaire.
18 Obadia (Roland-Jacob), 1re région militaire.
19 Peyre (Henri-Clément), 10e région militaire.
20 Alcalay (Jacques), 8e région militaire.
21 Aumarechal (Roger-Alexis), 1re région militaire.

b) Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955).

1 Neveu (Lucien-Paul-Augustin), zone d'outre-mer n° 3.

Direction des études et fabrications d'armement.

a) INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Pour le grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

MM. les ingénieurs militaires de 2e classe :

Conditions générales.

1 Bourin (Hervé-Norbert), atelier de construction de Lyon.
2 Georges (Jean-Louis), laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques.
3 Paternault (Léopold-Henri-Georges), établissement d'expériences techniques de Bourges.
4 Dequenne (Pierre-Fernand-Julien), direction générale de surveillance des fabrications automobiles et chars de la région parisienne.
5 Hugues (Edgard-Alfred), atelier de construction de Puteaux.
6 Pouard (Michel-Julien-Aristide), laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques.

b) INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

Pour le grade d'ingénieur de 1re classe.

MM. les ingénieurs de 2e classe :

1 Ottina (Charles-Germain), direction régionale du Sud-Est du service de surveillance des fabrications dans l'industrie.
2 Rudolph (Georges-Maurice), laboratoire central de l'armement.
3 Rondepierre (Paul-Louis), atelier de construction de Puteaux.
4 Hinrie (Harold-Jean-Lucien), service central des commandes.
5 Prevot (Marcel-Paul), service central des commandes.
6 Py (Octave-Robert), laboratoire central de l'armement.
7 Droniou (Jean-Ferdinand-Marie), laboratoire central de l'armement.

c) ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU SERVICE DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Pour le grade d'adjoint administratif de 1re classe.

MM. les adjoints administratifs de 2e classe :

1 Clermont (André-Auguste), atelier de fabrications du Mans.
2 Coppin (Georges), atelier de fabrications du Mans.
3 Geis (Albert-Camille-Paul), atelier de construction de Puteaux.
4 Krauss (Raymond-Charles-Albert), direction régionale de Paris de surveillance de fabrications.

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie de marine.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

1° Service d'état-major.

Conditions générales.

1 Herbin (Raymond), état-major, région territoriale et corps d'armée d'Alger.
2 Warenghen (Paul-Henri), état-major, 3e région militaire.
3 Bernadet (Jean-Joseph), état-major, 5e région militaire.
4 Nerisson (Jean-Louis-René), état-major, 1re région militaire.
5 Gaboriau (Henri), état-major, 1re région militaire.
6 Delahoutre (Jean-Pierre), état-major, 2e région militaire.

2° Service militaire des chemins de fer.

Conditions générales.

1 Molinier (Antoine-Justin), état-major, 9e région militaire.
2 Cornil (Jean-Albert-Charles), état-major, 1re région militaire.
3 Palmaro (Philippe-André), état-major, 5e région militaire.
4 Malbert (Gaston), état-major, 1re région militaire.

3° Arme.

a) Conditions générales.

1 Mauffait (Robert-Fulbert-Gilbert), affaires algériennes.
2 Moulin (Jean-Aimé-Joseph), groupe de subdivisions de Marseille.
3 Marietti (Pascal-Victor-Gaston), 1re région militaire.
4 Le Bail (Yves-Michel-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
5 Serpaggi (Jean-André), zone d'outre-mer n° 1.
6 Bonnot (Isidore-Maurice-Georges), groupe de subdivisions de Grenoble.
7 Rethers (Gilbert-Albert), zone d'outre-mer n° 1.
8 Brizard (Georges-Emile), groupe Antilles-Guyane.
9 Risler (Pierre-Philippe), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
10 Decomis (Robert), zone d'outre-mer n° 1.
11 Casanova (Ange-Paul-Fernand), zone d'outre-mer n° 2.
12 Favier (Jean-Michel), zone d'outre-mer n° 1.
13 Deshayes (Roland-Henri-Marcel), zone d'outre-mer n° 3.
14 Holl (Paul-Emile), groupe de subdivisions de Strasbourg.
15 Prudham (Jean-Marcelin-Alphonse), subdivision autonome de la Seine.
16 Baudon (Maurice-Louis-Etienne), groupe de subdivisions de Versailles.
17 Jourdain (Etienne-Siméon-Joseph), zone d'outre-mer n° 3.
18 Kocher (Guy-Alain-Yvon-Adolphe), zone d'outre-mer n° 1.
19 Armant (Alfred), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
20 Vernisse (Jean-Marie), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
21 Leclerc (Albert-Georges-Arthur), subdivision autonome de la Seine.
22 Franzini (Louis-Philippe-Dominique), subdivision autonome de la Seine.
23 Neyrand (Charles-Marie-Joseph), état-major, 5e région militaire.
24 Durand (Roger-Louis-Marie), groupe de subdivisions de Chartres.
25 Meysonnier (Pierre-Jean-Lucien), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
26 Desthieux (Jacques-Charles-Marie-Joseph), subdivision autonome de la Seine.
27 Angles (Gabriel-Robert-Firmin), 1re région militaire.
28 Ferhinger (Lucien), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
29 Carriquet (Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
30 Gaudin de Saint-Rémy (Antoine-Marie-Alain), 1re région militaire.
31 Dupin (Camille-Jean-Claude), affaires algériennes.
32 Frey (François-Armand), affaires algériennes.
33 Le Vaillant du Douet de Graville (Gérard-Louis-Michel), subdivision autonome de la Seine.
34 Le Bloc'h (Jean-Baptiste-Joseph), groupe de subdivisions de Rennes.
35 Sablon du Corail (Xavier-Maurice-Marie), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
36 Lambert (Jean-Aimable), zone d'outre-mer n° 3.
37 Santiago (Mariano-José), groupe de subdivisions de Pau.
38 Maisonnat (Jean-Georges-Joseph), zone d'outre-mer n° 1.
39 Roux (Lucien), zone d'outre-mer n° 3.
40 Planque (Francis-Raphaël), subdivision autonome de la Seine.
41 Rodrigues (Yves-Paul), subdivision autonome de la Seine.
42 Delbende (Maurice-Abel-Gabriel-Michel), subdivision autonome de la Seine.
43 Boissinot (André-Pascal-Achille), groupe de subdivisions de Nantes.
44 Georges (Jean-Henri-Léon), groupe de subdivisions de Nice.
45 Delattre (Jacques-Marie-Joseph), subdivision autonome du Nord.
46 Paradis (Louis-Jacques-Marie), groupe de subdivisions de Montpellier.
47 Baudry (François-Pascal-Christian-Antoine-Marie), groupe de subdivisions de Nantes.
48 Troude (Pierre-Marie-Charles-Henri), zone d'outre-mer n° 1.
49 Zurbach (Joseph-Aloïse-Désiré), groupe de subdivisions de Strasbourg.
50 Garancher-Boiscommun (Maurice-Robert), affaires algériennes.
51 Alleaume (Fernand-Jean-Léon), zone d'outre-mer n° 1.
52 Paoli (Louis-Dominique), zone d'outre-mer n° 3.
53 Ouachée (Bernard-Maurice-Marie), groupe de subdivisions d'Amiens.
54 Antoni (Robert-Gabriel-Jean), zone d'outre-mer n° 1.
55 Mathivet (Jean-Fernand-Victor), groupe Antilles-Guyane.
56 Van Gœthem (Jean-Laurent-Michel-Robert), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
57 Chiesa (Pierre), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
58 Martin (Max-Gabriel-Alex), subdivision autonome de la Seine.
59 Lauga (Robert-André-Georges), zone d'outre-mer n° 3.
60 Leloir (Michel-René-Georges), zone d'outre-mer n° 1.
61 Bauduin (Claude-Jules-Louis), subdivision autonome de la Seine.
62 Theuret (Pierre-Marie-Joseph), zone d'outre-mer n° 1.
63 Pinon (Roger-Georges), groupe de subdivisions d'Amiens.
64 Clavel (Jean-François), groupe de subdivisions de Montpellier.
65 Namblard (Jacques-Eugène), forces françaises en Allemagne.
66 Hatton (Bernard-Marcel), groupe de subdivisions de Toulouse.
67 Gillard (Jacques-Marie), état-major 8e région militaire.
68 Dranguet (Adrien-Charles-André), 3e région militaire.
69 Revellat (Paul-Jean-Auguste), zone d'outre-mer n° 3.
70 Mathey (André-Ernest), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
71 Eyraud (Théophile-Maurice-Joseph), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
72 Layani (Pierre-Moïse), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
73 Brulé (Pierre-Antonin), groupe de subdivisions de Versailles.
74 Faur-Perdigou (Claude-Jean), subdivision autonome de la Seine.
75 Pinol (Raymond), 5e région militaire.
76 Condello (Vincent), région territoriale et corps d'armée de Constantine.

77 Betta (François-Séraphin-Théodore), groupe de subdivisions de Nice.
78 Picot (Paul-Marie-Hubert), 5e région militaire.
79 Lebrun (Corentin-Louis-Marie), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
80 Van Poorten (Gérard-Ferdinand), zone d'outre-mer n° 1.
81 Viau (François), groupe de subdivisions de Lyon.
82 Treuvey (Maurice-Maxime), zone d'outre-mer n° 1.
83 Lamy (Robert), zone d'outre-mer n° 1.
84 Poulain (Pierre-Nicolas), zone d'outre-mer n° 2.
85 Dreifuss (François-Marcelin), zone d'outre-mer n° 1.
86 Dezelus (Robert-Aimé), groupe de subdivisions de Pau.
87 Alexandre (Charles-Joseph), zone d'outre-mer n° 1.
88 Ravassod (Louis-Jean), zone d'outre-mer n° 1.
89 Gillet (Pierre-Albert-Marcel-Ghislain), zone d'outre-mer n° 1.
90 Delannoy (Louis-Arthur-Paul), groupe de subdivisions d'Amiens.
91 Bril (Hubert-Charles), zone d'outre-mer n° 1.
92 Hannoye (René-Roger), subdivision autonome du Nord.
93 Nivert (Pierre-André), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
94 Didier (Lucien-Jules-Louis), groupe de subdivisions de Lyon.
95 Cabouat (Jean-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
96 Lemoine (Jean-Jacques-Louis), subdivision autonome de la Seine.
97 Filippi (Jean-Luc), groupe de subdivisions de Grenoble.
98 Pascal (Roger-Alfred-Claude), zone d'outre-mer n° 3.
99 Pages (Jean-Camille), groupe de subdivisions de Montauban.
100 Senghor (Hyacinthe-Edouard-Marie), zone d'outre-mer n° 1.
101 Friang (Etienne), zone d'outre-mer n° 3.
102 Le Neveu (Jean-Marie-Joseph-Raphaël), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
103 Dumont (Rémy-Aimé), 5e région militaire.
104 Corbatto (Henri), zone d'outre-mer n° 2.
105 Meistermann (Georges-Allan-Louis), 5e région militaire.
106 Bouchard (Louis-Yves-Georges), zone d'outre-mer n°3.
107 Freydt (Michel-Raymond), affaires algériennes.
108 Le Bian Chevretton (Charles), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
109 Jourda (Pierre-Henri), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
110 Gales (Albert-France), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
111 Retron (Philippe-Claude), groupe de subdivisions de Chartres.
112 Bidault de Villiers (Robert-Daniel), subdivision autonome de la Seine.
113 Leroy d'Auderic (Henri-Marius-François), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
114 Le Peillet (Jacques-Pierre-Marie), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
115 Paul (Nicolas), groupe de subdivisions de Rennes.

b. — Conditions particulières (Loi n° 55-1034 du 4 août 1955).

1 Antoine (Henri-Robert), groupe de subdivisions de Perpignan.
2 Avrial (Michel), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
3 Latarche (Marcel), zone d'outre-mer n°3.
4 Texier (Sylvain), zone d'outre-mer n° 3.
5 Cassignol (Eugène-Raymond), état-major 5e région militaire.
6 Thebaut (René), subdivision autonome de la Seine.
7 Delaunay (Olivier-Marie-Guy), 5e région militaire.

Artillerie de marine.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

1° Service d'état-major.

Conditions générales.

1 Chmiliewsky (Yves-Paul-Louis), état-major 1re région militaire.
2 Bousquet (Lucien-François-Fleury), état-major 1re région militaire.
3 Lacomme-Lahourguette (Albert-Jean), zone d'outre-mer n° 3.
4 Salaun (Paul-Victor), état-major 3e région militaire.
5 Debry (Jacques-Marie-Alexis), état-major, 6e région militaire.
6 Pillet (Fernand-Marcel), état-major, 6e région militaire.

2° De campagne.

Conditions générales.

1 Chateau (Fernand-Eugène), subdivision autonome de la Seine.
2 Marcuard (Raymond-Paul-André), groupe de subdivisions de Versailles.
3 Lambert (Jean-Marie), zone d'outre-mer n° 1.
4 Grosclaude (Raymond-Victor), affaires algériennes.
5 Melchior (Charles-René), groupe de subdivisions de Versailles.
6 Sanson (Julien-Louis), groupe de subdivisions de Chartres.
7 Illig (Jean-Marie), groupe Antilles-Guyane.
8 Beziaud (Georges-Germain-Ulysse), groupe de subdivisions de Nice.
9 Foursin (Pierre-Jean), groupe de subdivisions de Versailles.
10 Sauvage (Jean-Antoine-Jacques), affaires algériennes.
11 Couve (Pierre-Maurice), état-major 5e région militaire.
12 Courtois (Jacques-Lucien-Paul-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.
13 Le Son (Claude-Jacques), groupe de subdivisions de Rennes.
14 Desfontaine (Emile-Roland-Armand), groupe du Pacifique.
15 Chiron (Michel-Jean-Claude), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
16 Fabre (Jean-Paul-Louis), groupe de subdivisions de Bordeaux.
17 Martin (Fernand-Jean-Célestin), subdivision autonome de la Seine.
18 Nesterenko (Anatole), groupe de subdivisions de Rennes.
19 Grossemy (Armand-André-Jules), groupe de subdivisions de Lyon.
20 Duperray (Georges-Emmanuel-Marie), groupe de subdivisions de Lyon.
21 Legrand (Robert-Augustin), groupe de subdivisions de Bordeaux.
22 Jammy (Gilbert-Edouard), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
23 Domptail (Jean), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
24 Gabriel (Guy-Charles-Jean), groupe de subdivisions de Dijon.
25 Loiseau (Luc-Octave-Henri), subdivision autonome de la Seine.

2° Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955).

1 Muzereau (Jean-Joseph-Marie), zone d'outre-mer n° 3.
2 Husson (Robert-Michel), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
3 Daudin (Henri-Pierre), état-major 5e région militaire.
4 Hay (Louis-Camille), subdivision autonome de la Seine.
5 Sapin (Daniel), région territoriale et corps d'armée d'Alger.

3° F. T. A.

Conditions générales.

1 Illac (Jean-Jacques-Joseph), groupe de subdivisions de Bordeaux.
2 Pean (Georges-Hyacinthe-Raoul), zone d'outre-mer n° 1.
3 Ducamin (Roger-Lucien-Raymond), groupe de subdivisions de Bordeaux.
4 Schneck (Paul), groupe de subdivisions de Versailles.
5 Coulot (Pierre-Max), groupe de subdivisions de Bordeaux.
6 Lemaire (Claude-Maurice-Edmond), groupe de subdivisions de Caen.
7 Weishaupt (Gabriel-Désiré), subdivision autonome de la Seine.
8 Cartoux (Paul-Albert), zone d'outre-mer n° 1.
9 Lamazou (Jean-Marie-André), groupe de subdivisions de Pau.

Services.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

Conditions générales.

1 Bertrand (Albert-Arthur), état-major 9e région militaire.
2 Marienneau (François-Eugène-Maurice), zone d'outre-mer n° 1
3 Henry (Max-Henry), état-major 9e région militaire.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

Conditions générales.

1 Andreani (André), état-major 4e région militaire.
2 Virot (Pierre), état-major 1re région militaire.
3 Bartoli (Jacques-François), état-major 9e région militaire.
4 Penaud (Maurice-René), état-major 3e région militaire.
5 Dupuy (Louis-Léon), état-major 1re région militaire.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

1° ADJOINTS ADMINISTATIFS

Conditions générales.

1 Verret (Georges), état-major 8e région militaire.
2 Ranchon (Maurice), état-major 9e région militaire.

2° ADJOINTS TECHNIQUES

a) Conditions générales.

Ouvriers d'état.

1 Monjaud (Léon-Baptiste), état-major 1re région militaire.

Conducteurs de travaux.

1 Arnould (Gaston), zone d'outre-mer n° 3.
2 Girardin (Georges-Louis), état-major 1re région militaire.

Contrôleurs d'armes.

1 Campomar (Etienne), état-major 5e région militaire.
2 Biezat (Jacques-Pierre-Emile), état-major 9e région militaire.

b) Conditions particulières (loi n° 55-1034 du 4 août 1955).

1 Cohen-Adad (Roger-Elie), état-major région territoriale et corps d'armée d'Alger.

Service de santé d'outre-mer.

MÉDECINS

Pour le grade de médecin capitaine.

MM. les médecins lieutenants :

Conditions générales.

1 Benoit (Louis-Eusèbe-Alfred-Georges-Marcel), zone d'outre-mer n° 1.
2 Goett (Daniel-Georges-Lucien), 2e région militaire.
3 Pradon-Vallancy (Jacques-Hubert), zone d'outre-mer n° 3.
4 Ayats (Henri-Paul), zone d'outre-mer n° 1.
5 Ralinoro (Charles-Louis-Joseph), zone d'outre-mer n° 3.
6 Pene (Pierre-Jean-Marie), zone d'outre-mer n° 1.
7 Tartar (Michel-Marcel), 9e région militaire.
8 Varoqueaux (Michel-René), 1re région militaire.

PHARMACIENS

Pour le grade de pharmacien capitaine.

MM. les pharmaciens lieutenants :

Conditions générales.

1 Glaudon (Barnabé-Marie-Charles), groupe Antilles-Guyane.
2 Genton (Pierre-André), zone d'outre-mer n° 1.
3 Loton (Jean-Paul-Sylvain), zone d'outre-mer n° 1.
4 Durry (Robert-Charles), zone d'outre-mer n° 3.
5 Lucenay (Joseph-Marie-Octave), groupe Antilles-Guyane.

DENTISTES

Pour le grade de dentiste capitaine.

MM. les dentistes lieutenants :

Conditions générales.

1 Chailleux (Henri-Charles-Robert), zone d'outre-mer n° 3.
2 De Guennec (Pierre), 3e région militaire.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants :

Conditions générales.

1 Drucy (Gilbert-Philippe), zone d'outre-mer n° 1.
2 Chappe (Maurice-Claude), zone d'outre-mer n° 1.
3 Fouchard (Robert-François-Léon), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
4 Carme (Jacques-Albin-Emile-André), zone d'outre-mer n° 1.
5 Pont (Edouard-Joseph), zone d'outre-mer n° 3.
6 Blavier (Emile-Alfred-Henri), 6e région militaire.

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT

Sont inscrits au tableau d'avancement :

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

A. — MM. les aspirants :

1 Dumas (Jean-Louis-André), groupe de subdivisions de Marseille.
2 Legris (Pierre-Marie-Charles-Eugène), groupe de subdivisions de Châlon-ur-Marne.
3 Maurisset (Marie-Charles), groupe de subdivisions de Marseille.
4 Kleiser (François), groupe de subdivisions de Strasbourg.
5 Bouchard (Fernand-Roger), groupe de subdivisions de Marseille.
6 Martin (Jean-Louis-René), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
7 Petit (Pierre-Robert), groupe de subdivisions de Chartres.
8 Tassin (Louis-Hervé), groupe de subdivisions de Rennes.
9 Bezier (Pierre-Yves-Victor), groupe de subdivisions de Nantes.

B. — MM. les sous-officiers :

1 Louis (Germain-François-Cyrille), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
2 Boutet (Maurice-Eugène-Adrien-Alcide), groupe de subdivisions de Nantes.
3 Georgmini (Jean-Pierre), forces terrestres de Tunisie.
4 Couret (Gabriel-Pierre-Barthélemy-Guy), 5e région militaire.
5 Langlet (Jean-Jules), groupe de subdivisions de Versailles.
6 Ballet (Louis-Alfred), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
7 Viricel (André-Claude), groupe de subdivisions de Grenoble.
8 Cherqui (Robert-Ruben), groupe de subdivisions de Bordeaux.
9 Corbalan (Alfred), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
10 Cizac (Serge-Edouard), groupe de subdivisions de Bordeaux.
11 Simon (Pierre-René-Louis), subdivision autonome de la Moselle.
12 Chaperon (Raymond-Charles-Alfred), groupe de subdivisions de Nevers.
13 Buisson (Paul-Alexandre-Victor-Joseph), subdivision autonome de l'Aisne.
14 Restier (René-Albert), 1re région militaire.
15 Cramer (André-Francis-Georges), 1re région militaire.
16 Pourtoy (Jacques-Maurice), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
17 Metz (Gaston-Michel-André), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
18 Karmann (Lucien-Joseph), subdivision autonome de la Moselle.
19 Lacaze (Pierre-Etienne-Jean), subdivision autonome de la Seine.
20 Millecamps (Victor-François-Joseph), subdivision autonome du Nord.
21 Bordier (Jacques-Jean-Camille), groupe de subdivisions de Poitiers.
22 Sochard (Claude-Georges), subdivision autonome du Nord.
23 Bonneval (Guy-Jean-Jacques), 5e région militaire.
24 Playoult (Jean-Claude-Alexandre-Léonce), 5e région militaire.
25 Linois (Georges-Marcel), 5e région militaire.
26 Guidt (Henri-Louis-Michel), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
27 Bonhomme (Guy-Joseph-Nicolas), groupe de subdivisions de Dijon.
28 Camy (Robert-Georges), groupe de subdivisions de Bordeaux.
29 Thomas (René-Charles), zone d'outre-mer n° 3.
30 Varanne (Claude-Jean), groupe de subdivisions de Besançon.
31 Petit (Jacques-Roger), subdivision autonome de la Seine-Maritime.
32 Pelat (Jean-Louis-Albert), groupe de subdivisions de Nantes.
33 Giudicelli (Marcel-René), zone d'outre-mer n° 1.
34 Ramon (Pierre), subdivision autonome de la Seine.
35 Cabon (Yves-André-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
36 Lienard (Jean-Léon-Ferdinand), groupe de subdivisions de Nancy.
37 Chaurand (André-Emilien-Henri), groupe de subdivisions de Marseille.
38 Collin (Raphaël), 5e région militaire.
39 Lheritier (Louis-Christophe-Julees), groupe de subdivisions de Caen.
40 Cuenot (Gilbert-Marie-Paul), groupe de subdivisions de Dijon.
41 De Bentzmann (Christian-Georges), groupe de subdivisions de Nantes.
42 Dubois (Yves-Gaston), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
43 Vicaire (Fernand-André), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
44 Delcloy (Henri-Eugène-Hubert), subdivision autonome de la Seine.
45 Vuille (Jean-Claude-René), groupe de subdivisions de Strasbourg.
46 Rodary (Alain), groupe de subdivisions de Bordeaux.
47 Milhem (Lucien-Louis), subdivision autonome du Nord.
48 Retournard (Jean-Gabriel-Louis), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
49 Nicod (Bernard-Georges-Adrien), groupe de subdivisions de Besançon.
50 Fuvel (Jean-Antoine), groupe de subdivisions de Lyon.
51 Chastanet (Jean-Clément), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
52 Nardin (Pierre-Jean-Marie-François), subdivision autonome de la Seine.
53 Journet (Maurice-Antoine-Henri), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
54 Tisseuil (Lucien-Jean-Pierre), groupe de subdivisions de Poitiers.
55 Guillou (Serge-Pierre-Alexandre), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
56 Peraldi (Yves-Louis-Marc), région territoriale et corps d'armée d'Oran.

57 Pecantet (Georges-Joseph-Charles), groupe de subdivisions de Strasbourg.
58 Curmi (Roland-Jean), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
59 Davrinche (Jacques-Emile-Arsène), subdivision autonome de l'Aisne.
60 Santucci (François-Marc), région territoriale et corps d'armée d'Alger
61 Marandat (Pierre-Louis-Gaston), groupe de subdivisions de Marseille.
62 Favarel (Roland-Arsène), zone d'outre-mer n° 1.

Arme blindée et cavalerie.

A. — MM. les aspirants :

1 Delquignies (François-Simon-Louis), subdivision autonome de la Seine.
2 Texier (Michel-Louis), groupe de subdivisions de Poitiers.

B. — MM. les sous-officiers :

1 Poilane (Jean-Baptiste-Pierre), groupe de subdivisions de Chambéry.
2 Prokosch (Georges-François), groupe de subdivisions de Versailles.
3 Biasci (Emile), groupe de subdivisions de Perpignan.
4 Mignot (Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.
5 Nocq (Marcel-Georges), groupe de subdivisions d'Amiens.
6 Vayriot (Eugène-Louis-Joseph), groupe de subdivisions de Nancy.
7 Belot (Léon-Pierre-Paul), forces françaises en Allemagne.
8 Karsallah Belkheir ben Mohamed, région territoriale et corps d'armée d'Alger.
9 Prins (Maurice-Léon-Raoul), 1re région militaire.
10 Ehrhart (Edmond-Léon), groupe de subdivisions de Besançon.
11 Louis (Jean-Marie), groupe de subdivisions de Marseille.
12 Buvron (Serge-Yves-Georges), groupe de subdivisions de Caen.
13 Lasne (Alfred-Fernand), groupe de subdivisions de Dijon.
14 Faivre (Jacques-Pierre-Emile), groupe de subdivisions de Lyon.
15 Paul (Francis-Gabriel-Noël), groupe de subdivisions de Grenoble.
16 Rossignol (Gabriel), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
17 Olichon (Robert-Louis-Camille), groupe de subdivisions de Poitiers.
18 Giuly (Jacques), zone d'outre-mer n° 1.
19 Brand (Georges-René), subdivision autonome de la Seine.
20 Groux (Robert-Jean), groupe de subdivisions de Poitiers.
21 Pallaruelo (Michel-Pierre), groupe de subdivisions de Bordeaux.
22 Pulchalski (Zygmunt), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
23 Trouillet (Georges-Louis-Charles), groupe de subdivisions de Lyon.
24 De Veaux de Sancy (Alain-Charles-Jean), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
25 Fourrier (Georges-Marie-René), école militaire, 5e région militaire.
26 Dewas (Philippe-Christian), groupe de subdivisions d'Amiens.
27 De Rohan-Chabot (Gilbert-Edmé-Stéphane-Marie), région territoriale et corps d'armée d'Alger.

Artillerie.

A. — MM. les aspirants :

1° De campagne.

1 André (Pierre-Gabriel-Henri), groupe de subdivisions de Nice.
2 Berard (Philippe), subdivision autonome de la Seine.

2° F. T. A.

1 Eychenne (Lucien-Gaston), groupe de subdivisions de Bordeaux.

B. — MM. les sous-officiers :

1° De campagne.

1 Ducourant (Paul-Robert), groupe de subdivisions de Nancy.
2 Ques (Albert-Edmond-Achille), groupe de subdivisions de Nice.
3 Philifert (Charles-François), groupe de subdivisions de Chambéry.
4 Turpin (Félix-Jésus), groupe de subdivisions de Montpellier.
5 Bailly (Robert-Jean-Georges), groupe de subdivisions de Besançon.
6 Pilette (René-Charles), groupe de subdivisions de Lyon.
7 Domange (Robert-Léon), groupe de subdivisions de Châlons-sur-Marne.
8 Berly (Gabriel-Bernard-Paul), groupe de subdivisions de Dijon.
9 Franchi (Robert-Adrien), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
10 Bader (Antoine-Robert), groupe de subdivisions de Strasbourg.
11 Kinget (René-Albert-Louis), subdivision autonome du Pas-de-Calais).
12 Lo Presti (René-Maurice), état-major 5e région militaire.
13 Onteniente (René-Pierre), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
14 Scoffoni (Gérard-Amable), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
15 Lecluselle (Bernard-Joseph-André), subdivision autonome du Nord.
16 Garnier (Roland-Henri-Marie-Armand), subdivision autonome de la Seine.
17 Fellouh Abdelkader, région territoriale et corps d'armée d'Oran.

2° F. T. A.

1 Crestey (Maurice-René-Isidore), groupe de subdvisions de Tours.
2 Muller (Michel-Joseph-Armand), groupe de subdivisions de Besançon.
3 Agier (Marc-André), groupe de subdivisions de Nice.
4 Eberschweiler (François-Emile-Marie), groupe de subdivisions de Montpellier.
5 Mandex (Paul-Marcel), groupe de subdivisions de Bordeaux.
6 Perez (Jacques-Vincent), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
7 Chauvin (Rémi-René), groupe de subdivisions de Versailles.

Train.

A. — M. l'aspirant :

1 De Tarle (Michel-Jean-Marie-Antoine), subdivision autonome de la Seine.

B. — MM. les sous-officiers :

1 Paumard (Emile-André), 1re région militaire.
2 Baque (Jean-Augustin), 1re région militaire.
3 Raynaud (Guy), 1re région militaire.
4 Boiron (Raoul-Adrien-Edmond), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
5 Lemoine (Roger-Armand), subdvision autonome du Nord.
6 Beguin (Michel-Louis-Pierre), groupe de subdivisions de Bordeaux.
7 Wachsberg (Joseph-Pierre), groupe de subdivisions de Grenoble.
8 Peyralans (Yvan-André-Félix), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
9 Balzarini (Aldo-Stéphant-Jean), groupe de subdivisions de Tours.
10 Monsarrat (Pierre-Jean-Nicolas-Paul), groupe de subdivisions de Versailles.
11 Thoreux (Christian-Raymond), subdivision autonome de la Seine.
12 Decamps (Ildephonse-Eloi), subdivision autonome du Nord.
13 Quoniam (Gilbert-Honorat-René), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
14 Maschat (Roger-Henri-Guy-Antoine), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
15 Neige (Jean-Charles-Emile), groupe de subdivisions de Nancy.
16 Richard (Pierre-Jean-Honoré-Joseph), état-major 5e région militaire.

Génie.

Les sous-officiers :

1 Herbin (Fernand-Joseph), groupe de subdivisions de Montpellier.
2 Baylet (Louis-Robert), groupe de subdivisions de Bordeaux.
3 Craciun (Christian), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
4 Suberbielle (Christian-Pierre), groupe de subdivisions de Bordeaux.
5 Jacomet (Robert-Eugène-Maurice), groupe de subdivisions de Nice.
6 Cherqui (André-David), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
7 Garcia (Joseph), état-major 5e région militaire.
8 Larrieu (Lucien-Jean-Baptiste), région territoriale et corps d'armée de Constantine.

Transmissions.

A. — M. l'aspirant :

1 Duval (Luc-Michel-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Versailles.

B. — Les sous-officiers :

1 Franchi (Pascal-Dominique), groupe de subdivisions de Versailles.
2 Marcillac (Gérard-Benoît), forces françaises en Allemagne.
3 Biettoli (Jean-Philippe), groupe de subdivisions de Lyon.
4 Jardonnet (André-Jean), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
5 Grandclément (Auguste-Gustave-Joseph), groupe de subdivisions de Nancy.
6 Le Moing (Georges-Henri-Armand), groupe de subdivisions de Bordeaux.
7 Charbit (Edouard-Georges-Saïd), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
8 Mathieu (Pierre-Marie-Célestin-Marc), région territoriale et corps d'armée d'Oran.

9 Montigny (Bernard-Paul-Eugène-Edmond), groupe de subdivisions d'Amiens.
10 Basmaison (Pierre-Jean), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.
11 Thieffine (Michel-Pierre-Charles), subdivision autonome de la Seine.
12 Guibert (Edouard-Jean), groupe de subdivisions de Bordeaux.
13 Jampierre (Claude-Paul), groupe de subdivisions de Nancy.
14 Blavignac (Pierre-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Bordeaux.
15 Rivière (Pierre), groupe de subdivisions de Chambéry.
16 Coutard (Claude-Aignan-Marcel), subdivision autonome de la Seine.
17 Lavergne (Guy-Louis-Lionel), subdivision autonome de la Seine.
18 Tissier (Jean-André), subdivision autonome de la Seine.
19 Farrer (René), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
20 Cousi (Pierre-Maurice-Jean), subdivision autonome de la Seine.
21 Moreno (Amédée-Clément), région territoriale et corps d'armée d'Oran

Services.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Les sous-officiers :

1 Bourel (Paul-Adolphe), 1re région militaire.
2 Dupuy (André-Georges-Henri), 8e région militaire.
3 Potier (Roger-Marcel), 1re région militaire.
4 Sinquin (René-Charles), 1re région militaire.
5 Mauss (Marcel-Wendel), 10e région militaire.
6 Calestini (Louis-Edouard), 1re région militaire.
7 Pathé (Claude-Yvon), 1re région militaire.
8 Rouhaud (Paul), 1re région militaire.
9 Firmin (Michel-Eugène-Robert), 1re région militaire.
10 Giffey (Gaston-Louis), 6e région militaire.
11 Salabert (Félix-Marcel), 1re région militaire.
12 Chauvel (Maurice-Joseph), 3e région militaire.
13 Pierrot (Albert-Joseph), 8e région militaire.
14 Hugon (Yvan-Elie), 8e région militaire.
15 Jamet (Raymond-Alfred), 1re région militaire.
16 Baujard (Jean), 1re région militaire.
17 Guillerme (Joseph-Emile-Célestin), 1re région militaire.
18 Paumier (Claude-René-Marcel), 1re région militaire.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPES

Les sous-officiers :

1 Milelli (Jules-Joseph), 6e région militaire.
2 Greco (André), 4e région militaire.

Matériel.

A. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Les sous-officiers :

1 Gilbert (Pierre-François-Charles), 1re région militaire.
2 Perron (Vincent-Louis), 1re région militaire.
3 Huet (Roland), 10e région militaire.
4 Pigeon (Louis), 5e région militaire.
5 Lieutet (Guy), 10e région militaire.

B. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

1 Bour (Eric-Joseph), 1re région militaire.
2 Piat (Alphonse), 1re région militaire.
3 Delacotte (André-Joseph-Gaston), 9e région militaire.
4 Chappard (Guy-Joannès-Augustin), 8e région militaire.
5 Briatte (Edmond-Camille), 2e région militaire.
6 Bourgeois (Léon-Jean), 8e région militaire.

Génie.

SERVICES DES BATIMENTS

CADRE DES ADJOINTS

Les sous-officiers :

1 Trebillon (Henri-Urbain-Célestin), groupe de subdivisions de Versailles.
2 Kurtze (Robert-Amand), groupe de subdivisions de Nice.
3 Mela (Paul-Léonard), subdivision autonome de la Seine.
4 Magnanou (Paul), subdivision autonome de la Seine.
5 Jouannetaud (Aimé-Lucien), subdivision autonome de la Seine.

SERVICE DES MATERIELS

CADRE DES ADJOINTS

Les sous-officiers :

1 Moireau (Roger-Eugène), groupe de subdivisions de Versailles.
2 Maurin (Jules-Jean), groupe de subdivisions de Marseille.

Transmissions.

SERVICE DES MATERIELS

CADRE DES ADJOINTS

Les sous-officiers :

1 Armani (Jean-Louis), commandement et direction des transmissions de la 9e région militaire.
2 Perroy (Albert), commandement et direction des transmissions de la 1re région militaire.
3 Caye (Jean-Marie-Charles), commandement et direction des transmissions de la 8e région militaire.
4 D'Essen (Frédéric-Guillaume), commandement et direction des transmissions de la 8e région militaire.

Intendance.

Pour le grade de sous-lieutenant d'administration.

A. — M. l'aspirant :

1 Guillaumineau (Jean-Claude), 4e région militaire.

B. — L'adjudant-chef :

1 Lesage (Maurice-Jean-André), 1re région militaire.

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie de marine.

Les sous-officiers :

1 Tourat (Georges), groupe de subdivisions de Tours.
2 Renaud (Georges), groupe de subdivisions de Versailles.
3 Leroy (Henri-Marie-Nicolas), groupe de subdivisions de Nice.
4 Pouillet (Robert-Georges), groupe de subdivisions de Versailles.
5 Bergeron (Jack), groupe de subdivisions de Nice.
6 Marchal (Jacques-Pierre-Gabriel-Charles), subdivision autonome de la Seine.
7 Redave (Gilbert), 1re région militaire.
8 Thouret (Maurice-Léon-Noël), groupe de subdivisions de Lyon.

Artillerie de marine.

De campagne.

A. — M. l'aspirant :

1 Verstraete (Jean-Eugène), zone d'outre-mer n° 1.

B. — L'adjudant-chef :

1 Cagnol (Roger-Marcel), groupe de subdivisions de Dijon.

Services.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

L'adjudant-chef :

1 Roche (André), état-major, zone d'outre-mer n° 1.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

L'adjudant-chef :

1 Perez (André), état-major, 5e région militaire.

Service de santé d'outre-mer.

MÉDECINS

Pour le grade de médecin sous-lieutenant.

MM. les médecins aspirants :

1 Darivière (Michel-Marie-Eugène), zone d'outre-mer n° 1.
2 Bovet (Michel-Eugène-Emile), zone d'outre-mer n° 1.
3 Carty (André-Pierre-Jean), zone d'outre-mer n° 1.
4 Riffaud (Michel-Marie-Joseph), groupe Antilles-Guyane.
5 Couturier (Pierre-Lucien-Camille), zone d'outre-mer n° 1.
6 Gervaise (Guy-Edmond-Nicolas-Joseph), groupe Antilles-Guyane.

PHARMACIENS

Pour le grade de pharmacien sous-lieutenant.

MM. les pharmaciens aspirants :

1 Poncet (Michel-Raoul), zone d'outre-mer n° 2.
2 Giusti (Pierre-Michel), zone d'outre-mer n° 3.
3 Papas (Léon-Ferdinand), zone d'outre-mer n° 1.
4 Schauer (Yves-Charles-Marie), zone d'outre-mer n° 1.
5 Mouren (Louis-Henri-Aimé), zone d'outre-mer n° 1.
6 Artiguenave (François-Henri-André), zone d'outre-mer n° 1.
7 Rihouet (Alain-Maurice), zone d'outre-mer n° 1.
8 Dubois (Henri), 9e région militaire.
9 Monlouis (Marie-Barthélémy-Fernand), groupe Antilles-Guyane.

DENTISTES

Pour le grade de dentiste sous-lieutenant.

MM. les dentistes aspirants :

1 Pierre-Rose (Alphonse), zone d'outre-mer n° 2.
2 Pascaline, dit Laffite (Frantz-Marie-Roger), zone d'outre-mer n° 1.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 59-1446 du 18 décembre 1959 modifiant le décret du 12 juillet 1893 portant règlement sur la comptabilité départementale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 10 août 1871 ;

Vu le décret du 12 juillet 1893 portant règlement sur la comptabilité départementale,

Décrète :

Art. 1er. — Sont abrogés :

Les articles 6, 37, 182 à 207, 211, 212, 213 et 215 du décret du 12 juillet 1893 ;

Les paragraphes 4° et 5° de l'énumération des recettes, le paragraphe 4° de l'énumération des dépenses de l'article 208 et le paragraphe 8° de l'article 224 dudit décret.

Art. 2. — Les articles 7, 23 et 181 du décret du 12 juillet 1893 sont modifiés comme suit :

« *Art.* 7. — La période d'exécution du budget départemental comprend, outre l'année même à laquelle ce budget s'applique, un délai complémentaire qui s'étend jusqu'au dernier jour de février de l'année suivante pour le mandatement des dépenses et l'émission des titres de recettes.

« Pour le département de la Seine, ce délai s'étend jusqu'au 31 mars ».

« *Art.* 23. — Le budget du département est présenté par chapitres et par articles conformément à une nomenclature établie par décision conjointe du ministre de l'intérieur et du ministre des finances, qui fixe également la liste des comptes à ouvrir dans la comptabilité du comptable départemental ».

« *Art.* 181. — Des instructions du ministre de l'intérieur et du ministre des finances fixent :

« La liste et la contexture des livres, registres et documents à tenir par le préfet et par le comptable départemental ;

« La contexture du compte administratif et du compte de gestion ainsi que la nomenclature des pièces justificatives à produire à l'appui du compte de gestion ».

Art. 3. — Les paragraphes 3° et 5° de l'énumération des dépenses de l'article 208 du décret du 12 juillet 1893 sont modifiés comme suit :

« 3° Le montant des mandatements effectués (le reste sans changement) ;

« 4° Les différences résultant de la comparaison des crédits avec le total des mandatements ».

Les paragraphes 2° et 3° de l'article 210 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« 2° Les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion ».

Le paragraphe 9° de l'article 224 du décret du 12 juillet 1893 est modifié comme suit :

« 9° Le procès-verbal des titres ou valeurs ».

Art. 4. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 décembre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,
PIERRE CHATENET.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MICHEL MAURICE-BOKANOWSKI.

Décret n° 59-1447 du 18 décembre 1959 modifiant certaines dispositions du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique et du décret du 27 janvier 1866 relatif aux comptes des receveurs des communes.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 173 du code de l'administration communale ;

Vu le décret du 31 mai 1862, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu le décret du 27 janvier 1866 ;

Vu le décret du 30 octobre 1935 tendant à autoriser la réalisation par décrets de certaines réformes comptables,

Décrète :

Art. 1er. — Sont abrogés :

Les articles 507 et 508 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Les paragraphes 4° et 5° de l'énumération des recettes et les paragraphes 3° et 4° de l'énumération des dépenses qui figurent à l'article 510 dudit décret.

Art. 2. — Les dispositions des articles 488, 506, 512, 521 et 544 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique sont complétées et modifiées comme suit :

« *Art.* 488. — Au début de chaque année le maire dispose d'un délai de deux mois pour procéder à l'émission des titres de perception et des mandats correspondant aux droits acquis et aux services faits pendant l'année ou les années précédentes.

« Le receveur dispose du même délai pour comptabiliser les titres de perception et les mandats émis par le maire.

« En cas de circonstances particulières ce délai peut être prorogé d'une durée n'excédant pas un mois par décision du sous-préfet prise sur avis du receveur des finances ».

« *Art.* 506. — Les bénéficiaires de mandats de paiement émis en règlement de sommes dues par la commune peuvent obtenir le versement des sommes figurant sur ces titres tant que la créance ne se trouve pas éteinte par les déchéances ou prescriptions qui lui sont applicables ».

« *Art.* 512 (premier et deuxième alinéa sans changement).

« Le maire remet au comptable, dûment récapitulée sur un bordereau d'émission, une expédition en forme de tous les baux, contrats, jugements, testaments, déclarations, états de recouvrement, titres nouvels et autres, concernant les recettes dont la perception lui est confiée. Le comptable peut demander, au besoin, que les originaux des actes formant titre au profit de la commune lui soient remis sur son récépissé.

« Pour lui permettre d'exercer le contrôle qui lui incombe le receveur des finances reçoit directement du maire une copie de chaque bordereau d'émission de titres de recettes ».

« *Art.* 521. Les écritures des receveurs municipaux sont tenues en partie double ; elles nécessitent l'emploi des documents ci-après, savoir :

« 1° Des journaux divisionnaires sur lesquels les opérations sont inscrites en détail par ordre chronologique, au fur et à mesure où elles sont constatées ;

« 2° Un journal et un grand livre général ou un journal centralisateur tenant lieu de journal général, de grand livre général et de livre de balances où sont reportées périodiquement les opérations consignées sur les journaux divisionnaires ;

« 3° Des livres auxiliaires et autres documents de développement ;

« Des dispositions particulières peuvent être appliquées, avec l'accord du ministre des finances et des affaires économiques, par les postes dotés de moyens mécanographiques.

« Les comptes à ouvrir dans les écritures des receveurs sont fixés par l'arrêté interministériel du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques qui fixe les divisions du budget communal en chapitres et articles ».

« *Art.* 544 (premier alinéa sans changement).

« La même marche est suivie pour la transmission aux receveurs des communes des budgets et autorisations supplémentaires de dépenses ».

(Troisième, quatrième et cinquième alinéa sans changement).

Art. 3. — Les articles 1er et 2 du décret du 27 janvier 1866 relatif aux comptes des receveurs des communes sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

« *Art.* 1er. — Le compte de gestion des receveurs des communes et des établissements publics communaux comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion, y compris celles effectuées pendant le délai complémentaire prévu à l'article 488 modifié du décret du 31 mai 1862. Ces opérations sont rattachées à la dernière journée de la gestion.

« Il présente la situation générale des opérations de la gestion en distinguant :

« La situation au début de la gestion, établie sous la forme de bilan d'entrée ;

« Les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion ;

« La situation à la fin de la gestion, établie sous forme de bilan de clôture,

ainsi que le développement des opérations effectuées au titre du budget et les résultats de celui-ci.

« *Art.* 2. — Le compte de gestion est établi par le receveur en fonction à la clôture de la gestion. Il est visé par l'ordonnateur, qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

« Il est signé par tous les comptables qui se sont succédé depuis le début de la gestion.

« Lorsque plusieurs comptables ont participé à la gestion, il est produit, pour permettre au juge des comptes d'apprécier la part prise par chaque comptable dans ladite gestion, une copie de la balance des comptes arrêtés à la date de chaque remise de service ».

Art. 4. — L'article 4 du décret du 27 janvier 1866 relatif aux comptes des receveurs des communes est modifié dans les conditions suivantes :

Les mots « des deux périodes de l'exercice » et « des deux parties de l'exercice » sont remplacés par « de la gestion, y compris celle de la journée complémentaire ».

Art. 5. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 décembre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,
PIERRE CHATENET.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MICHEL MAURICE-BOKANOWSKI.

Nomenclature du budget communal et des comptes à ouvrir dans la comptabilité du receveur municipal.

Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 173 du code de l'administration communale ;
Vu l'article 521 du décret du 31 mai 1862 modifié,

Arrêtent :

Art. 1er. — Pour l'application du présent arrêté les communes sont classées en trois catégories en fonction de l'importance de leur population totale.

La première catégorie comprend les communes ayant une population inférieure à 2.000 habitants.

La deuxième catégorie comprend les communes ayant une population comprise entre 2.000 et 9.999 habitants.

La troisième catégorie comprend les communes ayant une population égale ou supérieure à 10.000 habitants.

Toutefois, les communes appartenant normalement à une catégorie peuvent être classées sur leur demande par arrêté du sous-préfet dans la catégorie immédiatement inférieure ou immédiatement supérieure.

Art. 2. — Pour les communes de première et de deuxième catégorie, la nomenclature des chapitres et des articles budgétaires et la nomenclature des comptes à ouvrir dans la comptabilité du receveur municipal sont celles qui sont indiquées dans l'instruction M 1 - 1 sur la comptabilité des communes.

Art. 3. — Les dispositions de l'article 2 précédent sont applicables dès l'exercice 1960, sauf dérogation accordée par le préfet après avis du trésorier-payeur général.

Art. 4. — Pour les communes de première et de deuxième catégorie ayant obtenu une dérogation et pour les communes de troisième catégorie les nomenclatures en usage en 1959 continuent à être appliquées, sous réserve des dispositions de l'article 5 ci-dessous.

Art. 5. — Les chapitres, articles et comptes portant les libellés « Voirie urbaine », « Voirie vicinale », « Voirie rurale » doivent être modifiés pour ne plus comporter que les libellés « Voirie communale » et « Chemins ruraux ».

Le chapitre de dépenses « Service des annuités d'emprunts et d'engagement à long terme » passe de la section extraordinaire à la section ordinaire.

Les chapitres « Produits des centimes extraordinaires », « Produits des centimes affectés au service de la dette ou à la garantie d'emprunts » sont supprimés. Tous les centimes nécessaires à l'équilibre du budget sont inscrits à la section ordinaire, à l'article « Centimes ».

Il est ouvert à la section ordinaire, en dépenses, un chapitre intitulé « Prélèvements pour dépenses extraordinaires » et à la section extraordinaire, en recettes, un chapitre intitulé « Prélèvements sur recettes ordinaires ».

Les paragraphes, chapitres et articles de report sont supprimés.

Il est ouvert à la section ordinaire, en dépenses, un chapitre intitulé « Charges antérieures » comprenant les articles suivants : « Déficit ordinaire reporté », « Charges sur exercices antérieurs », « Admissions en non-valeur », « Titres annulés » et, en recettes, un chapitre intitulé « Produits antérieurs » comprenant les articles suivants : « Excédent ordinaire reporté », « Produits sur exercices antérieurs », « Mandats annulés ou atteints par la déchéance ».

Il est ouvert à la section extraordinaire, en dépenses, un chapitre intitulé « Déficit extraordinaire reporté » et, en recettes, un chapitre intitulé « Excédent extraordinaire reporté », en dépenses et en recettes, à l'intérieur des chapitres intéressés, des articles spéciaux pour décrire les restes à réaliser des exercices antérieurs.

Les comptes d'avances et de service hors budget ouverts dans la comptabilité du receveur municipal sont supprimés.

Les comptes de la classe 4 et de la classe 5 indiqués à l'instruction M 1 - 1 sur la comptabilité des communes sont ouverts dans la comptabilité du receveur municipal.

Art. 6. — Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 décembre 1959.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
ANTOINE PARTRAT.

Le ministre de l'intérieur,
PIERRE CHATENET.

Décret n° 59-1448 du 22 décembre 1959 portant virement de crédits.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 14 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances;

Vu l'ordonnance portant loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1959,

Décrète:

Art. 1er. — Est annulé, sur 1959, un crédit de 1.100.000.000 F applicable au budget et aux chapitres mentionnés dans le tableau A annexé au présent décret.

Art. 2. — Est ouvert, sur 1959, un crédit de 1.100.000.000 F applicable au budget et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRES	CRÉDITS annulés.
		Milliers de francs.
ARMEES		
SECTION MARINE		
Soldes et indemnités des militaires en disponibilité, non activité, réforme ou congé....	31-13	60.000
Convocation des réserves.. — Soldes et indemnités	31-15	15.000
Commissariat. — Travaux maritimes et comptabilité des matières. — Traitements et indemnités des personnels civils.....	31-22	15.000
Constructions et armes navales. — Soldes, traitements et indemnités des personnels techniques militaires et des personnels civils	31-23	180.000
Entretien des matériels de série de l'aéronautique navale.....	34-62	480.000
Entretien des bâtiments de la flotte et des matériels militaires et dépenses de fonctionnement des constructions et armes navales.	34-71	350.000
Total pour le tableau A.....		1.100.000

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts.
		Milliers de francs.
ARMEES		
SECTION MARINE		
Armes et services. — Soldes et indemnités des officiers mariniers, quartiers-maîtres et marins	31-12	590.000
Constructions et armes navales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers	31-33	510.000
Total pour le tableau B.....		1.100.000

Décret n° 59-1449 du 22 décembre 1959 portant ouverture et annulation de crédits.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 11 (1°) de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances;

Vu l'ordonnance portant loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1959,

Décrète:

Art. 1er. — Est annulé, sur 1959, un crédit de 10.849.000 F applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent décret.

Art. 2. — Est ouvert, sur 1959, un crédit de 10.849.000 F applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau B annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT ANNULÉ
		Milliers de francs.
FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES		
I. — CHARGES COMMUNES		
Dépenses accidentelles.....	37-95	10.849

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT OUVERT
		Milliers de francs.
INDUSTRIE ET COMMERCE		
Encouragement aux recherches dans le domaine commercial.....	44-71	10.849

Décret n° 59-1450 du 22 décembre 1959 relatif à l'introduction de la nouvelle unité monétaire instituée par l'ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958, et notamment son article 4;

Vu le décret n° 59-1313 du 18 novembre 1959;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'unité monétaire nouvelle instituée à l'article 1er de l'ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958 conserve le nom de franc.

Afin de la distinguer de l'unité monétaire précédemment en cours, elle est désignée par le terme « nouveau franc ». Son symbole est NF.

Art. 2. — Il sera frappé par l'administration des monnaies et médailles, pour le compte de l'Etat, des pièces de 1 centime, 2 centimes, 5 centimes, 10 centimes, 20 centimes, 50 centimes et 1 nouveau franc en métal commun dont la composition, les caractéristiques et le type seront fixés par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques, et des pièces de 2 nouveaux francs et de 5 nouveaux francs en argent au titre de huit cent trente-cinq millièmes dont les caractéristiques et le type seront également fixés par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 3. — La valeur nominale des pièces de 1, 2 et 5 nouveaux francs sera exprimée en francs par dérogation aux dispositions du 2e alinéa de l'article 1er du présent décret.

Art. 4. — Le pouvoir libératoire entre les particuliers des pièces dont la frappe est autorisée par l'article 2 du présent décret est limité à 250 nouveaux francs pour les pièces de 5 nouveaux francs, 100 nouveaux francs pour les pièces de 2 nouveaux francs, 50 nouveaux francs pour les pièces de 1 nouveau franc, 10 nouveaux francs pour les pièces de 50 centimes; il est limité à l'appoint de la pièce de 5 nouveaux francs pour les pièces de 20 centimes, 10 centimes et 5 centimes et à l'appoint de la pièce de 1 nouveau franc pour les pièces de 2 centimes et 1 centime.

Art. 5. — Le plafond d'émission des pièces visées à l'article 2 du présent décret est fixé à 500 millions de nouveaux francs pour les pièces de 5 nouveaux francs, 700 millions de nouveaux francs pour l'ensemble des pièces de 2 et 1 nouveaux francs, 150 millions de nouveaux francs pour les pièces de 50 centimes, 200 millions de nouveaux francs pour l'ensemble des pièces de 20 et 10 centimes, 45 millions de nouveaux francs pour l'ensemble des pièces de 5, 2 et 1 centimes.

Art. 6. — Les pièces de 1 franc, 2 francs, 5 francs, 10 francs, 20 francs, 50 francs et 100 francs, émises antérieurement au 1er janvier 1960, continueront à avoir cours légal entre les particuliers et à être acceptées en paiement par les caisses publiques, concurremment avec les pièces du nouveau système monétaire, pour le centième de leur valeur nominale. Des arrêtés du ministre des finances et des affaires économiques fixeront les dates auxquelles ces monnaies cesseront d'avoir cours légal.

Art. 7. — A compter du 1er janvier 1960, tous les paiements, toutes les liquidations de sommes à recevoir ou à payer et toutes les écritures comptables seront arrondis au centime inférieur dans les conditions où les textes antérieurs rendaient obligatoire l'arrondissement au franc inférieur.

Art. 8. — Les dispositions de l'ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958 et du décret n° 59-1313 du 18 novembre 1959 régissent à compter du 1er janvier 1960 les émissions de la Banque d'Algérie.

Art. 9. — A compter du 1er janvier 1960, les bons du Trésor émis en dehors du territoire métropolitain seront libellés en nouveaux francs.

Les bons du Trésor émis en Côte française des Somalis continueront, toutefois, à être libellés en monnaie locale.

Art. 10. — Le Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Caractéristiques et type des nouvelles pièces de monnaie.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu les articles 2 et 3 du décret du 22 décembre 1959 relatif à l'introduction de la nouvelle unité monétaire,

Arrête:

Art. 1er. — Les pièces de 1 centime, 2 centimes, 5 centimes, 10 centimes, 20 centimes, 50 centimes, 1 nouveau franc, 2 nouveaux francs, 5 nouveaux francs, dont la frappe est autorisée par l'article 2 du décret du 22 décembre 1959, seront fabriquées selon les caractéristiques suivantes:

DÉNOMINATION	DIAMÈTRE (millimètres).	COMPOSITION		POIDS		TRANCHE
		Titre droit (millièmes).	Tolérance au-dessus et au-dessous (millièmes).	Poids droit (grammes).	Tolérance au-dessus et au-dessous (millièmes).	
1 centime....	14,5	Acier inoxydable.	»	1,5	50	Lisse.
2 centimes...	16	Acier inoxydable.	»	2	50	Lisse.
5 centimes...	18	Acier inoxydable.	»	2,5	50	Lisse.
10 centimes...	20	Cuivre: 910. Aluminium: 90.	± 10	3,0	50	Lisse.
20 centimes...	23,5	Cuivre: 910. Aluminium: 90.	± 10	4,0	50	Lisse.
50 centimes...	25	Cuivre: 910. Aluminium: 90.	± 10	7	50	Lisse.
1 franc.....	21	Nickel pur.	Minimum de pureté: 980.	6	30	Cannelée.
2 francs.....	26	Argent: 835. Cuivre: 165.	± 3	8,5	5	Cannelée.
5 francs.....	29	Argent: 835. Cuivre: 165.	± 3	12	5	Inscription sur la tranche, en relief, de la devise: Liberté, Egalité, Fraternité.

Art. 2. — Le type des pièces de 1 centime, 2 centimes et 5 centimes en acier inoxydable sera conforme au modèle exécuté par l'atelier de gravure de l'administration des monnaies et médailles.

Art. 3. — Le type des pièces de 10 centimes, 20 centimes et 50 centimes en cupro-aluminium sera fixé ultérieurement par arrêté du ministre des finances.

Art. 4. — Le type des pièces de 1 franc en nickel, de 2 francs et de 5 francs en argent sera conforme au modèle exécuté par M. O. Roty, graveur, et déposé en 1897 à l'administration des monnaies et médailles.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1959.

ANTOINE PINAY.

Commission d'études sur les problèmes de mécanographie et d'électronique.

Le Premier ministre et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 76 de la loi de finances pour 1959;

Vu la lettre du Premier ministre au ministre des finances et des affaires économiques en date du 30 septembre 1959,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué au ministère des finances et des affaires économiques une commission d'études sur les problèmes de mécanographie et d'électronique. Cette commission devra, dans un délai de trois mois:

Procéder à un inventaire des moyens mécanographiques et électroniques utilisés par les différentes administrations et rechercher les doubles emplois non justifiés;

Proposer des mesures de réorganisation des services mécanographiques existants;

D'une manière générale, définir les éléments d'une politique en ce qui concerne les opérations à mécaniser et la coordination des moyens mécanographiques mis en œuvre;

Procéder à une étude sur les possibilités, l'intérêt et la rentabilité d'utiliser des ensembles électroniques dans l'administration.

Art. 2. — Cette commission est composée comme suit:

Président.

M. Forestier, contrôleur général de l'armée.

Membres.

MM. Aucagne, administrateur civil au ministère des finances.
Ballereau, sous-directeur au ministère des armées.
Bienenfeld, contrôleur financier.
Chanel, inspecteur des finances.
de Contenson, contrôleur général au ministère des armées.
David, sous-directeur au ministère des finances.
Gorce, administrateur civil au ministère de l'intérieur.
Lions, administrateur à l'I. N. S. E. E.
de La Martinière, inspecteur des finances.
Mottini, commissaire principal au ministère des armées.
Sevestre, inspecteur général des postes et télécommunications.
Talon, administrateur au ministère des postes et télécommunications.

Art. 3. — Le secrétariat de la commission est assuré par M. Aucagne, administrateur civil au ministère des finances.

Art. 4. — La commission pourra s'adjoindre des rapporteurs, procéder à l'audition de toute personne qu'elle estimera nécessaire d'entendre, faire appel à tous experts ou techniciens dont elle jugera utile d'obtenir l'avis.

Les membres et les rapporteurs de la commission disposeront en tant que de besoin d'une lettre de mission du Premier ministre leur donnant tout pouvoir d'investigation sur pièces et sur place pour l'accomplissement de leur mission.

Fait à Paris, le 22 décembre 1959.

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques
et par délégation:
Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Commission d'études sur les problèmes des ateliers industriels des administrations.

Le Premier ministre et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 76 de la loi de finances pour 1959,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué au ministère des finances et des affaires économiques une commission d'études sur les problèmes des ateliers industriels des administrations.

Cette commission devra dans un délai de trois mois:

Procéder à un inventaire des ateliers industriels existant dans les différentes administrations et rechercher les doubles emplois non justifiés;

Etudier le prix de revient de ces ateliers et rechercher les mesures propres à améliorer leur organisation et leur fonctionnement et à réduire leur coût;

D'une manière générale, proposer les éléments d'une politique en cette matière.

Art. 2. — Cette commission est composée comme suit:

Président.

M. Israël, inspecteur général des manufactures de l'Etat.

Membres.

MM. Berteloot, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Coste, ingénieur général à la direction générale des télécommunications.
Cruset, ingénieur en chef à l'institut géographique national.
Laleuf, administrateur civil au ministère des finances.
Lesne, administrateur civil au ministère des finances.
Moine, ingénieur général au ministère des postes et télécommunications.
Pascaud, ingénieur général de l'air au ministère des armées.

Art. 3. — Le secrétariat de la commission est assuré par M. Lesne, administrateur civil au ministère des finances.

Art. 4. — La commission pourra s'adjoindre des rapporteurs, procéder à l'audition de toute personne qu'elle estimera nécessaire d'entendre, faire appel à tous experts ou techniciens dont elle jugera utile d'obtenir l'avis.

Les membres et les rapporteurs de la commission disposeront en tant que de besoin d'une lettre de mission du Premier ministre leur donnant tout pouvoir d'investigation sur pièces et sur place pour l'accomplissement de leur mission.

Fait à Paris, le 22 décembre 1959.

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques
et par délégation:
Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Administration centrale des finances.

Par arrêté en date du 3 novembre 1959, M. Henry (Jules-Julien), agent comptable hors classe de l'imprimerie nationale, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 11 septembre 1959 et nommé agent comptable honoraire.

Par arrêté en date du 18 décembre 1959, M. Gingreau (Jacques-Gaston), agent supérieur de 1re classe, 4e échelon, à l'administration centrale des finances, a été nommé agent comptable hors classe de l'Imprimerie nationale, à compter du 1er janvier 1960, en remplacement de M. Henry, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Gingreau est assujetti au versement d'un cautionnement de 4.500.000 F.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Epreuves facultatives complémentaires réservées aux Français musulmans d'Algérie candidats à l'examen professionnel d'économe.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat;

Vu le décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958 relatif aux épreuves facultatives complémentaires prévues en faveur des Français musulmans d'Algérie dans les examens et concours donnant accès à certaines catégories d'emplois publics de l'Etat;

Vu le décret du 1er décembre 1950 modifié par le décret du 29 décembre 1956;

Vu l'arrêté du 22 janvier 1951 modifié par l'arrêté du 20 novembre 1956,

Arrête:

Art. 1er. — Les épreuves facultatives prévues en faveur des Français musulmans d'Algérie par l'article 3 de l'ordonnance susvisée du 29 octobre 1958 sont, en ce qui concerne l'examen professionnel d'économe, des épreuves écrites. Chacune de ces compositions, d'une durée de deux heures, porte sur une des matières choisies par les candidats parmi celles qui sont énumérées à l'annexe du décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958 susvisé (*Journal officiel* du 4 janvier 1959, Recueil méthodique, fascicule n° 1 du 12 janvier 1959, page 55).

Les candidats peuvent, à leur choix, subir une ou deux de ces épreuves qui se dérouleront à la suite des épreuves d'admissibilité et dans les mêmes centres. Ils devront, s'ils demandent à subir les épreuves n°s 1, 6 ou 7, préciser l'option de leur choix.

Le programme des épreuves facultatives proposées est annexé à la circulaire du 7 janvier 1959 (fonction publique, affaires algériennes), publiée au *Journal officiel* du 11 janvier 1959, page 757, et du Recueil méthodique, fascicule n° 2 du 26 janvier 1959.

Art. 2. — Les candidats Français musulmans d'Algérie désirant subir ces épreuves devront faire état de leur intention lors du dépôt de leur demande d'inscription à l'examen.

Toutefois, pour la session de 1960, ils pourront demander à se prévaloir des présentes dispositions après clôture du registre des inscriptions et au plus tard pour le 25 décembre 1959.

Art. 3. — Les épreuves seront notées de 0 à 20. Les candidats bénéficieront des bonifications de points prévues à l'article 4 du décret susvisé du 31 décembre 1958.

Art. 4. — Le directeur général de l'enseignement du premier degré est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 décembre 1959.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
HUBERT ROUSSELLIER.

Tarifs de pension dans les centres d'apprentissage à compter du 1er janvier 1960.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté en date du 8 janvier 1959 fixant les prix de pension applicables dans les écoles nationales d'ingénieurs d'arts et métiers, écoles nationales professionnelles, écoles nationales professionnelles d'horlogerie et centres d'apprentissage ;

Sur la proposition du directeur général de l'enseignement technique,

Arrête :

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté susvisé sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Les prix de pension annuels applicables dans les centres d'apprentissage autonomes sont fixés ainsi qu'il suit (en nouveaux francs) :

Interne	855
Interne externé	769,5
Demi-interne	342

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet du 1er janvier 1960 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1959.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
HUBERT ROUSSELLIER.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 21 décembre 1959 fixant les subsides alloués par l'Etat au port autonome de Bordeaux pour 1959.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des travaux publics et des transports, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'industrie,

Vu le code des ports maritimes modifié par le décret n° 59-136 du 7 janvier 1959, et notamment le titre II du livre Ier ;

Vu le décret du 23 septembre 1921 modifié par le décret du 25 avril 1937 ;

Vu le décret du 13 novembre 1924 qui a institué le régime de l'autonomie au port de Bordeaux, et notamment l'article 7 relatif à l'attribution des subsides de l'Etat ;

Vu le décret du 29 décembre 1958 qui a modifié en dernier lieu l'article 7 du décret du 13 novembre 1924 ;

Décrète :

Art. 1er. — Les subsides alloués par l'Etat au port autonome de Bordeaux, déterminés par le décret du 29 décembre 1958 qui a modifié en dernier lieu l'article 7 du décret du 13 novembre 1924 instituant le régime de l'autonomie au port de Bordeaux, sont fixés aux chiffres ci-après pour l'exercice 1959 :

Subside pour l'entretien des accès	299.055.000 F.
Subside pour la gestion du service connexe de la pointe de Grave	82.000.000
Subside pour la gestion du service maritime.	11.550.000

Art. 2. — Le ministre des travaux publics et des transports, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :
Le ministre des travaux publics et des transports,
ROBERT BURON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret du 21 décembre 1959 fixant les subsides alloués par l'Etat au port autonome du Havre pour 1959.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des travaux publics et des transports, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'industrie,

Vu le code des ports maritimes modifié par le décret n° 59-136 du 7 janvier 1959, et notamment le titre II du livre Ier ;

Vu le décret du 23 septembre 1921 modifié par le décret du 25 avril 1937 ;

Vu le décret du 13 novembre 1924 qui a institué le régime de l'autonomie au port du Havre, et notamment l'article 7 relatif à l'attribution des subsides de l'Etat ;

Vu le décret du 29 décembre 1958 qui a modifié en dernier lieu l'article 7 du décret du 13 novembre 1924 ;

Décrète :

Art. 1er. — Les subsides alloués par l'Etat au port autonome du Havre déterminés par le décret du 29 décembre 1958 qui a modifié en dernier lieu l'article 7 du décret du 13 novembre 1924 instituant le régime de l'autonomie au port du Havre, sont fixés aux chiffres ci-après pour l'exercice 1959 :

Subside pour la gestion du canal de Tancarville à titre de service connexe	90.000.000 F.
Subside pour l'entretien des accès	62.000.000

Art. 2. — Le ministre des travaux publics et des transports, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :
Le ministre des travaux publics et des transports,
ROBERT BURON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret n° 59-1371 relatif à la construction de la coque, y compris les installations, les accessoires et équipements divers intéressant la flottabilité, le compartimentage et la stabilité en cas d'avaries des navires de commerce, de pêche et de plaisance d'une jauge brute égale ou supérieure à 500 tonneaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 décembre 1959 :

Page 11693, 1re colonne :

33e ligne :

Au lieu de : « $d_1 = 1{,}68 \sqrt{L (B + C)} + 25$ ».

Lire : « $d_1 = 1{,}68 \sqrt{L (B + C)} + 25$ ».

42e ligne :

Au lieu de : « $d_2 = 2{,}16 \sqrt{L_1 (B + C)} + 25$ ».

Lire : « $d_2 = 2{,}16 \sqrt{L_1 (B + C)} + 25$ ».

Page 11697, 2e colonne, 51e ligne :

Au lieu de : « $d_1 = 1{,}68 \sqrt{L' (B + C)} + 25$ ».

Lire : « $d_1 = 1{,}68 \sqrt{L' (B + C)} + 25$ ».

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 17 décembre 1959 portant titularisation dans le corps des ingénieurs des travaux agricoles en application de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951.

Par décret en date du 17 décembre 1959, M. Miquel (Louis-Jean-Paul), contrôleur auxiliaire du service de la protection des végétaux de la circonscription de Marseille (indice 225), est titularisé en qualité d'ingénieur des travaux agricoles de 1er échelon (indice 225) du ministère de l'agriculture, à compter du 26 mars 1952.

Administration centrale.

Par arrêté du 16 décembre 1959, M. Gosley (Michel), attaché d'administration centrale stagiaire, est nommé et titularisé dans le corps des attachés d'administration centrale en qualité d'attaché de 3e classe, 1er échelon, à compter du 24 novembre 1959, avec une ancienneté dans l'échelon de un an.

Par arrêté du 16 décembre 1959, M. Maurice (René), ancien fonctionnaire des cadres de la résidence générale de France à Tunis, intégré, à compter du 19 août 1955, dans le cadre des agents supérieurs du ministère de l'agriculture, est placé en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères, au titre des services français de Tunisie, pour la période du 1er janvier 1956 au 31 décembre 1957.

Au cours de cette période, M. Maurice détient, au ministère de l'agriculture, les grades et échelons suivants :

Du 1er janvier 1956 au 31 décembre 1956 : agent supérieur de 1re classe, 1er échelon.

Du 1er janvier 1957 au 31 décembre 1957 : agent supérieur de 1re classe, 2e échelon.

Par arrêté du 16 décembre 1959 :

Mme Chossat (Andrée), ancien fonctionnaire des cadres de l'ex-résidence générale de France à Tunis, intégrée, à compter du 19 août 1955, dans le cadre des secrétaires d'administration du ministère de l'agriculture, est placée en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères, au titre des services français de Tunisie, pour la période du 1er janvier 1956 au 30 avril 1958.

Au cours de cette période, Mme Chossat détient, au ministère de l'agriculture, les grades et échelons suivants :

Du 1er janvier 1956 au 31 décembre 1957 : secrétaire d'administration de classe principale, 2e échelon.

Du 1er janvier 1958 au 30 avril 1958 : secrétaire d'administration de classe principale, 3e échelon.

Mme Chossat (Andrée), secrétaire d'administration de classe principale, 3e échelon, est placée en service détaché, en la même qualité, pour une période maximum de deux ans partant du 1er mai 1958, auprès du ministère des affaires étrangères (direction générale des affaires marocaines et tunisiennes).

Eaux et forêts.

Par arrêté du 16 décembre 1959, les détachements suivants sont autorisés auprès du ministère des affaires étrangères, pour le service forestier tunisien :

M. Portet (Pierre), chef de district des eaux et forêts, pour une période d'un mois, du 1er avril 1957 au 30 avril 1957.

M. Feron (Auguste), agent technique des eaux et forêts, pour une période d'un an, à compter du 1er avril 1957.

Par décision ministérielle du 7 décembre 1959, les ingénieurs principaux des eaux et forêts dont les noms suivent sont inscrits, dans l'ordre ci-après, au tableau d'avancement complémentaire pour le grade de conservateur des eaux et forêts, établi pour l'année 1959 :

MM. Plantie, en Algérie ; Lévêque, en Algérie.

Institut national de la recherche agronomique.

Par arrêtés en date du 20 novembre 1959, les assistants stagiaires ci-après désignés sont nommés assistants titulaires de 5e classe du cadre scientifique de l'institut national de la recherche agronomique :

1° A compter du 1er novembre 1959 : Mlles Fournaud (Jeanne), L'Héritier (Marie), Mme Lefebvre (Elisabeth).

2° A compter du 1er décembre 1959 : M. Tisserand (Jean-Louis).

Services vétérinaires.

Par arrêté en date du 12 décembre 1959, les inspecteurs généraux des services vétérinaires dont les noms suivent sont reclassés comme indiqué ci-dessous en qualité de contrôleurs généraux des services vétérinaires en application de l'article 1er du décret n° 59-1358 du 2 décembre 1959 :

M. Vuillaume, inspecteur général, 3e échelon, reclassé contrôleur général, 3e échelon.

M. Gasse, inspecteur général, 3e échelon, reclassé contrôleur général, 3e échelon.

M. Senthille, inspecteur général, 3e échelon, reclassé contrôleur général, 3e échelon.

M. Mathieu, inspecteur général, 1er échelon, reclassé contrôleur général, 1er échelon.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 21 DÉCEMBRE 1959

Ordre du jour du mercredi 23 décembre 1959.

A quatorze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi (n° 473) sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés. (Rapport n° 490 de M. Durbet au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 23 décembre 1959.

N° 300 (1) (2). — Projet de loi de finances pour 1960, annexe, budget social de la nation (renvoyé à la commission des finances).

N° 458. — Proposition de loi de M. Charpentier tendant à modifier l'article 8, deuxième alinéa de la loi du 30 juin 1956 portant institution d'un fonds national de solidarité (renvoyée à la commission des affaires culturelles).

N° 489 (1-2). — Rapport de M. Marc Jacquet, rapporteur général au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1960 modifié par le Sénat, tome I, examen du texte adopté par le Sénat en première lecture.

N° 489 (1) (2). — Rapport de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1960, modifié par le Sénat, tome II, propositions de la commission.

N° 490 (2). — Rapport de M. Durbet, au nom de la commission des affaires culturelles, sur : I) le projet de loi sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés ; II) les propositions de loi : 1° de M. Maurice Thorez tendant à réaliser la nationalisation de l'enseignement ; 2° de M. Duchâteau portant unification de l'enseignement obligatoire, tome I.

N° 490. — Rapport fait par M. Durbet, au nom de la commission des affaires culturelles, sur : I) le projet de loi sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés ; II) les propositions de loi : 1° de M. Maurice Thorez tendant à réaliser la nationalisation de l'enseignement ; 2° de M. Duchâteau portant unification de l'enseignement obligatoire. Tome II : Examen des articles.

N° 491 (1) (2). — Projet de loi modifié par le Sénat dans sa troisième lecture portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux (renvoyé à la commission des finances).

N° 492 (1) (2). — Rapport de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi modifié par le Sénat dans sa troisième lecture portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux.

(1) Tirage restreint.

(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 22 décembre 1959.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Séance du lundi 21 décembre 1959.

Présents. — MM. Barniaudy, Becker, Bekri (Mohamed), Bendjelida (Ali), Bernasconi, Biaggi, Boinvilliers, Boscary-Monsservin, Mlle Bouabsa (Kheira), MM. Bouillol, Brice, Cailleaud, Camino, Cassagne, Cerneau, Chavanne, Chazelle, Chibi (Abdelbaki), Collomb, Coumaros, Dalainzy, Darchicourt, Darras, Debray, Degraeve, Mme Delabie, MM. Delemontex, Deramchi (Mustapha), Mme Devaud (Marcelle), M. Devèze, Mlle Dienesch, MM. Diligent, Dixmier, Doublet, Duchâteau, Ducos, Duflot, Durbet, Ehm, Falala, Fourmond, Fréville, Godonnèche, Guillon, Hanin, Hassani (Noureddine), Hostache, Jouault, Jouhanneau, Joyon, Juskiewenski, Kaouah (Mourad), Lacaze, La Combe, Lacroix, Laradji (Mohamed), Laudrin (Morbihan), Laurent, Lebas, Lecocq, Lefèvre d'Ormesson, Legroux, Le Guen, Le Tac, Mainguy, Marcenet, Maridet, Mariotte, Missoffe, Nou, Orrion, Perrin (Joseph), Pérus, Petit (Eugène-Claudius), Peytel, Poignant, Privat (Charles), Profichet, Rivière (Joseph), Rohrichon, Roche-Defrance, Roques, Rouland, Rousseau, Roustan, Sallenave, Santoni, Schaffner, Sid Cara Chérif, Tomasini, Touret, Toutain, Ulrich, Vals (Francis), Vanier, Vayron (Philippe), Viallet, Vitel (Jean), Vitter (Pierre), Weber, Zeghouf (Mohamed).

Excusés. — MM. Albrand, Barboucha, Bord, Boutard, Chapuis, Delbecque, Grèverie, Karcher, Kir, Kuntz, Le Duc (Jean), Mlle Martinache, MM. Miriot, Moulessehoul, Rombeaut, Trellu.

Commission des finances, de l'économie générale et du plan.

1re séance du mardi 22 décembre 1959.

Présents. — MM. Anthonioz, Arrighi (Pascal), Beauguitte (André), Bisson, Boisdé (Raymond), Bonnet (Georges), De Broglie, Clermontel, Delesalle, Deliaune, Denvers, Dorey, Dreyfous-Ducas, Escudier, Ferri (Pierre), Gabelle (Pierre), Garnier, Ioualalen Ahcène, Jacquet (Marc), Larue (Tony), Lauriol, Leenhardt (Francis), Lejeune (Max), Liogier, Lopez, Marcellin, Mazo, Molinet, Pflimlin, Regaudie, Rivain, Reynaud (Paul), Ruais, Sanson, Tardieu, Yrissou.

Excusés. — MM. Arnulf, Buriot, Charret, Charvet, Courant, Dusseaulx, Ebrard, Fraissinet, Gaillard, Félix Mayer, Nungesser.

2e séance du mardi 22 décembre 1959.

Présents. — MM. Boisdé (Raymond), Buriot, Denvers, Dorey, Dreyfous-Ducas, Ferri (Pierre), Gabelle (Pierre), Jacquet (Marc), Leenhardt (Francis), Lejeune (Max), Lopez, Marcellin, Nungesser, Paquet, Regaudie, Rivain, Reynaud (Paul), Roux, Voisin.

Excusés. — MM. Arnulf, André Beauguitte, Pierre Courant, Dusseaulx, Guy Ebrard, Fraissinet, Félix Gaillard, Jean-Marie Grenier, Ahcène Ioualalen, Félix Mayer.

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Séance du mardi 22 décembre 1959.

Présents. — MM. Azem (Ouali), Barrot (Noël), Bedredine (Mohamed), Bérard, Boulin, Bourne, Chelha (Mustapha), Colinet, Commenay, Coste-Floret (Paul), Delachenal, Djebbour (Ahmed), Hénault, Jacquet (Michel), Maloum, Marçais, Maziol, Mercier, Moatti, Moras, Motte, Picard, Pieven (René), Rault, Raymond-Clergue, Sablé, Sahnouni (Brahim), Sammarcelli, Var, Villedieu, Widenlocher.

Excusés. — MM Béraudier, Bourgeois, Bricout, Carous, Cheikh, Dejean, Djouini, Guillain, Laureili, Lenormand, Mallem, Monnerville, Perrot, Pigeot, Portolano, Quinson, Véry, Vidal, Vinciguerra.

Convocation de commission.

La **commission des affaires culturelles, familiales et sociales** se réunira le mercredi 23 décembre 1959, à onze heures (salle Colbert).

Examen des amendements (rapports entre l'Etat et les établissements privés).

Convocation de la conférence des présidents.

(Organisation de débats.)

La conférence, constituée conformément à l'article 49 du règlement, est convoquée par M. le président pour le mercredi 23 décembre 1959, à onze heures trente, dans les salons de la présidence, en vue d'organiser la discussion du projet de loi sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés.

Réunions de commissions du mercredi 23 décembre 1959.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à onze heures. — Salle Colbert.

Commission de la défense nationale et des forces armées, à neuf heures trente. — Local du 7e bureau.

Commission de la production et des échanges, à dix heures trente. — Local du 9e bureau.

Commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant séparation du culte musulman et de l'Etat (n° 223), à dix heures. — Local 219.

SENAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 21 DÉCEMBRE 1959

Ordre du jour du mercredi 23 décembre 1959.

A neuf heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du traité franco-éthiopien et ses annexes, signés à Addis-Abéba le 12 novembre 1959, et fixant le nouveau régime de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abéba (nos 114 et 129 [1959-1960]. — M. Marius Moutet, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; et n° 130 [1959-1960], avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — M. Georges Portmann, rapporteur.)

2. — Discussion éventuelle en nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 1960. (Nos 65, 66, 67, 68, 72; 109 *rectifié* [1959-1960]. — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux mesures d'aide immédiate prises par l'Etat à l'occasion de la rupture du barrage de Malpasset, le 2 décembre 1959, dans le département du Var. (Nos 125 et 131 [1959-1960]. — M. Paul Mistral, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan; et n° [1959-1960], avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — M. , rapporteur).

Documents mis en distribution le mercredi 23 décembre 1959.

N° 124 (1). — Projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en troisième lecture, portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux (renvoyé à la commission des finances).

N° 126 (1). — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à approuver une convention conclue entre le ministre des finances et des affaires économiques et le gouverneur de la Banque de France (renvoyée à la commission des finances).

N° 125. — Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux mesures d'aide immédiate prises par l'Etat à l'occasion de la rupture du barrage de Malpasset, le 2 décembre 1959, dans le département du Var (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 130. — Avis de M. Georges Portmann (au nom de la commission des finances), sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du traité franco-éthiopien et ses annexes signés à Addis-Abéba le 12 novembre 1959, et fixant le nouveau régime de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abéba.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 22 décembre 1959.

Commission des affaires culturelles.

Séance du mardi 22 décembre 1959.

Présents. — MM. Cheikh Al Sid Cheikh, Jean de Bagneux, Jacques Baumel, Mohamed Belabed, Mouaaouia Bencherif, Jacques Boisrond, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Robert Chevalier, Georges Cogniot, Gérald Coppenrath, André Cornu, Georges Dardel, Claudius Delorme, Vincent Delpuech, Charles Durand, Jules Emaille, Yves Estève, Jacques Faggianelli, Charles Fruh, Roger Garaudy, Louis Gros,

Alfred Isautier, Henri Lafleur, Georges Lamousse, Arthur Lavy, Jacques de Maupeou, Mohamed el Messaoud Mokrane, Claude Mont, Paul Pauly, Lucien Perdereau, Gustave Philippon, Alain Poher, Georges Rougeron, François Schleiter, Paul Symphor, Edgar Tailhades, René Tinant, Maurice Vérillon, Etienne Vlallanes, Jean-Louis Vigier, Paul Wach.

En congé. — MM. Mohamed Said Abdellatif, Marcel Bertrand, Mme Suzanne Crémieux, MM. Adrien Laplace, Henri Paumelle.

Commission des affaires économiques et du plan.

Séance du mardi 22 décembre 1959.

Présents. — MM. Louis André, Octave Bajeux, Jean Bardol, Jean Bène, Jean Bertaud, Auguste-François Billiemaz, René Blondelle, Albert Boucher, Jean-Marie Bouloux, Gabriel Burgat, Henri Cornat, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, René Enjalbert, Jean Errecart, Jacques Gadoin, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Mohamed Guéroui, Yves Hamon, René Jager, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Legros, Robert Liot, Jacques Marette, Pierre-René Mathey, Paul Mistral, Charles Naveau, François Patenôtre, Pierre Patria, Gilbert Paulian, Auguste Pinton, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Charles Suran, René Toribio, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Pierre de Villoutreys, Joseph Yvon.

Excusés. — MM. Amédée Bouquerel, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Alfred Dehé, Roger du Halgouët, Michel Kauffmann, Marcel Lebreton, Henri Longchambon, Gaston Pams, Guy Pascaud, Marc Pauzet, Raymond Pinchard, Laurent Schiaffino, Edouard Soldani, Gabriel Tellier, Jacques Verneuil.

En congé. — MM. Georges Bonnet, Marcel Brégégère, Jean Lacaze, Charles Laurent-Thouverey, Etienne Restat, Abel Sempé.

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Séance du mardi 22 décembre 1959.

Présents. — MM. d'Argenlieu, Maurice Bayrou, le général Béthouart, Marcel Boulangé, Carcassonne, de Chevigny, Baptiste Dufeu, Edgar Faure, le général Ganeval, Bernard Lafay, Le Bellegou, Le Sassier-Boisauné, Louis Leygue, Pierre Métayer, André Monteil, Motais de Narbonne, Marius Moutet, Jean Noury, Henri Parisot, Jean Péridier, Edgard Pisani, Georges Repiquet, Vincent Rotinat, Sassi Benaïssa, Jacques Vassor, Michel Yver.

Excusés. — MM. Bentchicou, Brajeux, Jean Clerc, Gaston Defferre, Georges Guille, Raymond Guyot, Roger Marcellin, Jacques Ménard, Neddaf Labidi, le général Petit, Piales.

Erratum

Au *Journal officiel* (Lois et décrets) du mardi 22 décembre 1959.

Page 12206, 1re colonne, commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la rubrique « Excusés », ajouter le nom de M. Guy Petit.

Convocations de commissions.

La commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation se réunira le mercredi 23 décembre 1959, à dix heures (local de la commission) :

Examen en nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 1960. — M. le rapporteur général.

La commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale se réunira le mercredi 23 décembre 1959, à onze heures (salle de la commission, n° 207) :

Examen pour avis du projet de loi (n° 464, A. N., 1re législature) relatif à la participation de l'Etat à la réparation des dommages causés par la rupture du barrage de Malpasset, le 2 décembre 1959, dans le département du Var.

Réunions de commissions du mercredi 23 décembre 1959.

Commission des finances, salle n° 131, à dix heures.

Commission des lois, salle n° 207, à onze heures.

Avis de concours pour l'emploi de dame secrétaire (sténodactylographe) des services du Sénat.

Un concours pour l'emploi de dame secrétaire (sténodactylographe) des services du Sénat aura lieu à partir du samedi 30 janvier 1960.

Ce concours comprendra des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

A. — *Epreuves d'admissibilité :* samedi 30 janvier 1960 (après-midi).

1° Epreuve de sténographie ou sténotypie : durée 5 minutes selon les modalités ci-après :

a) En sténographie : trois minutes à la vitesse de 80 mots/minute, une minute à la vitesse de 90 mots, une minute à la vitesse de 100 mots ;

b) En sténotypie : trois minutes à la vitesse de 120 mots/minute, une minute à la vitesse de 130 mots et une minute à la vitesse de 150 mots.

Les candidates disposeront ensuite de trente minutes pour transcrire à la machine les notes de sténographie, ou de quarante-cinq minutes pour transcrire à la machine les notes de sténotypie.

2° Rédaction à la machine à écrire de lettres courantes ou d'un compte rendu de conversation sur la base d'éléments fournis aux candidates.

3° Dactylographie et déchiffrement. — Reproduction à la machine d'un texte manuscrit comportant un tableau et un certain nombre de difficultés à résoudre : fautes de français, inélégances de style, mots absents ou changés, additions insérées en marge, interversions d'alinéas. Cette épreuve est destinée à prouver une bonne connaissance de l'orthographe et une compréhension générale du texte.

B. — *Epreuves d'admission :* date fixée ultérieurement.

1° Epreuve de sténographie ou sténotypie :

a) En sténographie : une minute à la vitesse de 80 mots, une minute à 90 mots, une minute à 100 mots, une minute à 110 mots ;

b) En sténotypie : une minute à la vitesse de 120 mots, une minute à la vitesse de 130 mots, une minute à la vitesse de 150 mots et une minute à la vitesse de 160 mots.

Les candidates devront ensuite reproduire à la machine à écrire les prises sténographiques.

2° Transcription directe sur la machine à écrire d'un texte dicté.

3° Tests psychotechniques simples d'intelligence, de mémoire et d'attention, n'exigeant des candidates aucune préparation spéciale.

***

Les épreuves seront cotées de 0 à 20 points et affectées des coefficients suivants :

Première épreuve sténographique	1
Rédaction à la machine à écrire d'une lettre courante	2
Dactylographie, déchiffrement	1
Deuxième épreuve sténographique	2
Dictée directe à la machine	1
Tests psychotechniques	2

Toute note inférieure à 10 sur 20 dans la première et la seconde épreuve sténographique est éliminatoire.

Les candidates qui désireraient prendre part à ce concours devront faire parvenir avant le 24 janvier 1960 au secrétariat général de la questure du Sénat une demande écrite de leur main, accompagnée des pièces suivantes :

1° Un extrait récent de leur acte de naissance ;

2° Un extrait récent de leur casier judiciaire ;

3° Une note manuscrite indiquant leur situation de famille ;

4° Une note manuscrite précisant si elles entendent concourir sur leur machine à écrire personnelle ou sur une machine appartenant à l'administration du Sénat (toutefois, les sténotypistes devront obligatoirement apporter leur machine à sténotyper) ;

5° Une copie de leurs titres universitaires ;

6° Une note manuscrite indiquant leurs autres titres et emplois antérieurs (avec leurs derniers certificats de travail).

Elles devront être Françaises, âgées de plus de vingt ans et de moins de trente ans le 1er janvier 1960, cette limite d'âge étant augmentée d'un an par enfant à charge.

Toutefois, les candidates âgées de moins de quarante ans au 1er janvier 1960 et ayant appartenu aux cadres de l'administration de l'ancienne Assemblée de l'Union française seront également admises à concourir. Cette dernière limite d'âge n'est susceptible d'aucune bonification.

L'entrée dans les cadres du Sénat sera subordonnée au résultat favorable de la visite réglementaire passée devant le médecin chef du Sénat avant les épreuves définitives d'admission.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidates qui se présenteront au secrétariat général de la questure du Sénat, palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (métro Odéon), tous les jours de 10 heures à midi et de 14 heures à 18 heures (samedi compris).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs et aux exportateurs.

COMMISSIONNAIRES EN DOUANE

(77e liste.)

OCTROIS D'AGRÉMENT

A. — *Personnes physiques.*

898 (1) Veuve Dubar. — Charleville (2). — Anor, Hirson-Foret, Ohain (3).
899 Veuve Combaux. — Montpellier. — Sète.
900 Hirtz (Claude-Paul). — Metz. — Bouzonville, Schreckling, Guerstling, Villing.
901 Rusiand. — Cayenne. — Cayenne.

B. — *Personnes morales.*

3129 (1) Société Air France. — Paris (2). — Paris, Tours, Bordeaux, Marseille, le Havre, Reims-Champagne, Strasbourg-Entzheim, Mulhouse-Bâle aéroport, Lyon-Bron, Nice-Côte d'Azur, Bastia, Ajaccio-Campo dell Oro, Toulouse, Toulouse-Blagnac, Nantes-Château-Bougon, le Raizet, Pointe-à-Pitre (3).
2441 (1) Société F.-T. Gondrand. — Paris (2). — Forbach (4).
2523 Société Navalsa. — Paris. — Sarreguemines.
2691 Société G. Helminger et Cie. — Mulhouse. — Neuf-Brisach, Grossbliederstroff.
2866 Société Antérist et Schneider. — Metz. — Forbach, Sarreguemines, Grossbliederstroff, Grossrosseln, Habkirchen-Frauenberg.
2876 Société H. Beyer et Cie. — Metz. — Bouzonville, Grossrosseln, Creutzwald.
3008 Transports Henk Hentzen. — Paris. — Blanc-Misseron, Quiévrechain.
3080 Société des transports mixtes. — Paris. — Bordeaux.
3091 Société alsacienne Vairon et Cie. — Strasbourg. — Sarreguemines, Forbach.
3125 Compagnie générale transatlantique. — Paris. — Paris.
2329 (1) Société Mérigot et Cie. — Rouen (2). — Fort-Thiriet (4).
2584 Société Vairon et Cie. — Paris. — Fort-Thiriet.

CADUCITÉS D'AGRÉMENT

A. — *Personnes physiques.*

513 (1) Dubar (Robert). — Charleville (2). — Anor, Hirson-Foret, Ohain (5).
534 F. Combaux fils. — Montpellier. — Sète.
741 Masseri (Henri). — Marseille. — Marseille.
3130 (1) Société Vosges-Alsace. — Mulhouse (2). — Epinal.
3131 Société Transit R. Gauthier. — Rouen. — Rouen.
3132 Agence maritime Williamson. — La Rochelle. — Rochefort, Tonnay-Charente.
3133 Comptoir méditerranéen de transit Cometra. — Marseille. — Marseille.
3134 Société Ceineray et Cie. — Nantes. — Nantes.
3135 Société F. Blanc et fils. — Perpignan. — Toulouse, Toulouse-Blagnac.
3136 Société Union fruitière. — Le Havre. — Le Havre.

EXTENSION D'AGRÉMENT

719 (1) Gassen. — Metz (2). — Grossbliederstroff (4), Sarreguemines.
778 Comptoir de transports H. Ruegg. — Paris. — Forbach, Sarreguemines.
856 Kieffer. — Metz. — Waldwisse.
2016 Compagnie Ch. Le Borgne. — Paris. — Dunkerque.
2033 Société Fuller frères et Cie. — Paris. — Grenoble.
2059 Société H. L'Herbier et Cie. — Paris. — Dunkerque.
2124 Société Seegmuller. — Strasbourg. — Forbach, Sarreguemines, Grossbliederstroff.
2125 Société S. A. N. A. R. A. — Strasbourg. — Waldwisse, Carling, Creutzwald.
2140 Compagnie générale de navigation H. P. L. M. — Lyon. — Sarreguemines.

B. — *Personnes morales.*

2286 (1) Société Goguet et Williamson. — La Rochelle (2). — Rochefort (5), Tonnay-Charente.
2334 Magasins généraux de Rouen. — Rouen. — Rouen.

DÉROGATIONS ACCORDÉES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 22 DE L'ARRÊTÉ DU 1er MARS 1957

Sont autorisées à concentrer leurs entreprises à Dunkerque la Société Dewulf Cailleret (agrément n° 2748) et la Société Assochar (agrément n° 2981).

Sont autorisés à concentrer leurs entreprises à Pointe-à-Pitre et à Basse-Terre : M. Lancastre (agrément n° 839) et M. Tejou (agrément n° 845).

(1) Numéro d'inscription au registre matricule.
(2) Direction des douanes de rattachement.
(3) Bureau de douane pour lequel l'agrément est accordé.
(4) Bureau de douane pour lequel est accordée l'extension d'agrément.
(5) Bureau de douane pour lequel l'agrément est retiré.

Avis de concours pour le recrutement de matelots stagiaires des services extérieurs des douanes et droits indirects.

Par application des dispositions de l'arrêté interministériel du 12 décembre 1959 un concours pour l'emploi de matelot stagiaire des douanes et droits indirects aura lieu le 8 avril 1960.

Le nombre de places mises en compétition a été fixé à dix-huit.

Le registre des inscriptions, ouvert dès maintenant, sera irrévocablement clos le 8 février 1960.

Pour être admis à concourir, les candidats devront :

1° Etre âgés de moins de vingt-six ans au 1er juillet 1960 ;

2° Etre classés service armé et avoir accompli effectivement leurs obligations militaires ;

3° Ne présenter aucune maladie, infirmité ou difformité incompatibles avec l'exercice des fonctions de matelot stagiaire, être reconnus indemnes de toute affection tuberculeuse, cancéreuse ou poliomyélitique, et ne présenter aucune manifestation de troubles psychopathologiques.

4° Aucun diplôme n'est exigé pour faire acte de candidature.

La limite d'âge de ving-six ans peut être reculée d'un an par enfant à charge en faveur des candidats, chefs de famille, et dans la limite de cinq ans de la durée des services militaires obligatoires ou assimilés.

En outre, par application de l'article L. 421 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, le ministre des finances et des affaires économiques pourra fixer le nombre de places non pourvues par nomination de bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés qui seraient susceptibles de s'ajouter au contingent des dix-huit places prévues ci-dessus.

Un arrêté interministériel publié au *Journal officiel* du 5 août 1952 a fixé le programme et les modalités du concours pour l'admission à cet emploi.

Tous renseignements complémentaires et, en particulier, les notices explicatives relatives à ce concours peuvent être demandés au service des examens et concours de la direction générale des douanes, 74, boulevard Bourdon, à Neuilly-sur-Seine, ainsi qu'aux directeurs régionaux des douanes de : Paris, 14, rue Yves-Toudic (10e), Dunkerque, Lille, Valenciennes, Charleville, Metz, Nancy, Strasbourg, Mulhouse, Besançon, Lyon, Chambéry, Nice, Marseille, Montpellier, Toulouse, Perpignan, Bayonne, Bordeaux, la Rochelle, Nantes, Brest, Saint-Malo, Caen, Rouen, le Havre, Boulogne, Bastia, Alger, Oran, Constantine, Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France, Saint-Denis (la Réunion).

Avis de concours pour le recrutement de préposés stagiaires des services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects.

Par application des dispositions de l'arrêté interministériel du 12 décembre 1959, un concours pour l'emploi de préposé stagiaire des services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects aura lieu le 7 avril 1960.

Le nombre des places mises en compétition est fixé à deux cent huit, dont dix pour les départements français d'Algérie.

Le registre des inscriptions, ouvert dès maintenant, sera irrévocablement clos le 8 février 1960.

Pour être admis à concourir, les candidats devront :

1° Etre âgés de moins de vingt-six ans au 1er juillet 1960 ;

2° Etre classés service armé et avoir accompli effectivement leurs obligations militaires. Les jeunes gens nés postérieurement au 30 novembre 1930 ne pourront être nommés stagiaires que s'ils justifient avoir effectué les six mois de services militaires supplémentaires imposés par la loi n° 52-836 du 18 juillet 1952 ;

3° Ne présenter aucune maladie, infirmité ou difformité incompatible avec l'exercice des fonctions de préposé, être indemnes de toute affection tuberculeuse, cancéreuse ou poliomyélitique et ne présenter aucune manifestation de troubles psychopathologiques ;

4° Aucun diplôme n'est exigé pour faire acte de candidature.

La limite d'âge de vingt-six ans peut être reculée d'un an par enfant à charge en faveur des candidats chefs de famille et dans la limite maximum de cinq ans de la durée des services militaires obligatoires ou assimilés.

En outre, par application de l'article L. 421 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, le ministre des finances et des affaires économiques pourra fixer le nombre de places non pourvues par nomination de bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés qui seraient susceptibles de s'ajouter au contingent des deux cent huit places prévues ci-dessus.

Un arrêté interministériel publié au *Journal officiel* du 5 août 1952 a fixé le programme et les modalités du concours pour l'admission à cet emploi.

Pour tous renseignements complémentaires, et notamment pour l'envoi de la notice, les candidats pourront s'adresser au service des examens et concours de la direction générale des douanes, 74, boulevard Bourdon, à Neuilly-sur-Seine, ainsi qu'aux directeurs régionaux des douanes de Paris (10e), 14, rue Yves-Toudic, Dunkerque, Lille, Valenciennes, Charleville, Metz, Nancy, Strasbourg, Mulhouse, Besançon, Lyon, Chambéry, Nice, Montpellier, Perpignan, Toulouse, Bayonne, Bordeaux, la Rochelle, Nantes, Brest, Saint-Malo, Caen, Rouen, le Havre, Boulogne, Bastia, Alger, Oran, Constantine, Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France, Saint-Denis (la Réunion).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Laon (Aisne).

Un concours sur épreuves orales pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Laon (Aisne), établissement de quatrième catégorie, aura lieu à la préfecture de l'Aisne, à Laon, le 25 février 1960, dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 15 mai 1957.

Peuvent faire acte de candidature des économes des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics comptant au moins six années d'exercice de leurs fonctions.

Les candidatures devront parvenir avant le 15 février 1960 à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de l'Aisne, cité administrative, à Laon.

Tous renseignements utiles concernant notamment la liste des pièces à produire par les candidats ainsi que la nature des épreuves du concours seront fournis sur demande adressée soit à la préfecture de l'Aisne (3e division, 3e bureau), soit au directeur départemental de la population et de l'aide sociale.

Avis de concours pour le recrutement d'un médecin contrôleur départemental contractuel de l'aide sociale à la préfecture de l'Ariège.

Un concours sur titres pour le recrutement sur contrat d'un médecin contrôleur de l'aide sociale est ouvert à la préfecture de l'Ariège, à Foix

Seront admis à concourir les candidats remplissant les conditions suivantes :

1° Etre Français ou naturalisé Français depuis dix ans au moins et titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine ;

2° Se trouver, pour les candidats du sexe masculin, en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée ;

3° Avoir exercé la médecine générale pendant six ans au moins, cette période étant réduite de trois ans pour les candidats justifiant du titre d'interne des hôpitaux des villes de faculté, de deux ans pour ceux justifiant du titre d'interne des hôpitaux des villes sièges d'écoles de plein exercice et d'une année pour les internes des centres hospitaliers ;

4° Etre âgé de trente-cinq à quarante-cinq ans au 31 décembre de l'année du concours, cette limite d'âge n'étant pas applicable aux candidats médecins fonctionnaires de l'Etat ou des départements en activité de service ;

5° Etre reconnu physiquement apte par un médecin assermenté.

Les indices de rémunération applicables vont de l'indice net 450 à l'indice 600, en cinq échelons.

La date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au 30 janvier 1960 inclus, le timbre de la poste faisant foi.

Tous renseignements complémentaires pourront être fournis sur demande adressée à la préfecture de l'Ariège.

Avis de concours pour le recrutement d'un médecin contrôleur, agent contractuel du département de Lot-et-Garonne.

Le concours ouvert dans le département de Lot-et-Garonne pour le recrutement d'un médecin contrôleur de l'aide sociale est reporté à une date ultérieure.

Seuls seront admis les candidats ayant adressé avant le 15 février 1960 au préfet de Lot-et-Garonne, direction départementale de la santé, leur demande accompagnée de toutes pièces justifiant que les conditions exigées sont remplies.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
HENRI MOREL.

COTE DES CHANGES

En centaines de francs (1).

DERNIERS cours cotés en Bourse	PAYS	DEVISE	PARITE	COURS LIMITES pratiqués par la Banque de France		COURS EXTREMES cotés à la Bourse du 22 décembre 1959.	
4 90825	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4 93706	4 90	4 9740	4 9075	4 90725
5 1620	Canada	1 dollar canadien.	... .	... .	... .	5 1695	5 1685
2 305	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2 30281	2 2625	2 3430	. ....	. ....
39 35	Mexique	100 pesos.	39 4965	... .	... .	. ....	. ....
117 710	Allemagne occidentale	100 Deutschmark.	117 549	115 840	119 280	117 690	117 680
18 920	Autriche	100 schilling.	18 98869	18 7025	19 2790	18 913	18 908
9 8110	Belgique	100 francs belges.	9 87412	9 727	10 023	9 8105	9 3095
71 135	Danemark	100 couronnes danoises.	71 47763	70 4275	72 5335	71 070	. ....
13 7355	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13 82376	13 6220	14 0265	13 7300	13 7285
7 9090	Italie	1.000 lires.	7 899296	7 78395	8 01610	7 9075	7 9035
68 700	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69 1188	68 055	70 155	68 660	. ....
130 190	Pays-Bas	100 florins.	129 9226	127 9375	131 9360	130 180	130 155
17 130	Portugal	100 escudos.	17 17238	16 85	17 5020	17 125	17 120
94 780	Suède	100 couronnes suédoises.	95 43513	94 0048	96 8646	94 780	94 755
113 730	Suisse	100 francs suisses.	112 9033	110 110	115 810	113 750	113 720
69 08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68 57027	68 05	69 08	69 08	... ...
1 658	Yougoslavie	100 dinars.	1 64568	1 6335	1 6580	.. ..	... ...

Maroc	1 dirham	0 9756	Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11 7549	Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5 50

(1) Ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société Lorraine de Développement et d'Expansion " Lordex "

(Société de développement régional. — Décret n° 55-876 du 30 juin 1955.)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 250.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 40, RUE H.-POINCARÉ, NANCY (MEURTHE-ET-MOSELLE)
Registre du commerce: Nancy 56-B 223.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT
en 15 ans des obligations 5 0/0 de 20.000 F nominal émises en novembre 1959, remboursables à 22.500 F.

AU COURS DE L'ANNEE qui sera expirée le :	LE NOMBRE D'OBLIGATIONS à amortir sera de :
1er novembre 1960	3.901
— 1961	4.075
— 1962	4.256
— 1963	4.445
— 1964	4.643
— 1965	4.849
— 1966	5.064
— 1967	5.289
— 1968	5.525
— 1969	5.770
— 1970	6.027
— 1971	6.294
— 1972	6.574
— 1973	6.866
— 1974	7.172
Total	80.750

SOCIETE ANONYME des ENTREPRISES HEULIN

CAPITAL: 230.250.000 F
SIÈGE SOCIAL: 17, AVENUE DE L'OPÉRA, PARIS (1er)
R. C.: Seine 54-B 41

Obligations 6 1/2 0/0 1954 de 10.000 F.

Sixième tirage effectué le 4 décembre 1959.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 105 obligations sorties à ce tirage** (104 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement) ;

2° **Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	TAUX de remboursement.
43 à 152	59	10,920 F
460 à 577	60	110,20 NF
1.122 à 1.249	58	10.809 F

Les obligations amorties au tirage du 4 décembre 1959 seront remboursables à partir du 1er février 1960.

Société pour l'Utilisation et le Développement de l'Energie « SUDENER »

(Ex-Société Sud-Lumière).

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 735.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 52, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)
R. C.: Seine 55-B 582.

Obligations 4 1/4 0/0 1944 de 5.000 F.

Neuvième tirage (16e amortissement) effectué le 14 décembre 1959.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries comprenant les 320 obligations sorties à ce tirage;**

2° **Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
81 à 90	60	**3.931 à 3.940**	60	6.801 à 6.810	58
201 à 210	60	**4.091 à 4.100**	60	**7.021 à 7.030**	60
321 à 330	60	**4.281 à 4.290**	60	7.091 à 7.100	58
971 à 980	60	4.421 à 4.430	58	**7.291 à 7.300**	60
1.071 à 1.080	60	**4.461 à 4.470**	60	**7.301 à 7.310**	60
1.531 à 1.540	60	**4.591 à 4.600**	60	**7.451 à 7.460**	60
1.561 à 1.570	60	4.631 à 4.640	58	**7.661 à 7.670**	60
1.691 à 1.695	50	**4.881 à 4.890**	60	**7.761 à 7.770**	60
1.711 à 1.720	60	**5.031 à 5.040**	60	**8.001 à 8.010**	60
1.731 à 1.740	60	**5.221 à 5.230**	60	**8.321 à 8.330**	60
2.011 à 2.020	60	**5.391 à 5.400**	60	**8.491 à 8.500**	60
2.271 à 2.280	60	**5.501 à 5.510**	60	**8.541 à 8.550**	60
2.331 à 2.340	60	**5.691 à 5.700**	60	8.681 à 8.690	58
2.381 à 2.390	60	**5.741 à 5.750**	60	**9.251 à 9.260**	60
2.651 à 2.660	60	**6.061 à 6.070**	60	**9.441 à 9.450**	60
2.761 à 2.770	60	**6.221 à 6.230**	60	**9.911 à 9.920**	60
3.291 à 3.300	60	6.741 à 6.750	58	**9.941 à 9.950**	60
3.891 à 3.900	60				

Les obligations amorties au tirage du 14 décembre 1959 seront remboursables à partir du 15 janvier 1960.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Pierre-Denis Salot, dit Salat, né à Savigny-le-Temple (Seine-et-Marne) le 30 mars 1908, demeurant à Paris (16e), 7, rue Florence-Blumenthal, et résidant actuellement au Brésil, à Rio de Janeiro, 98, rue Figueiredo-Maghalaès, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur Hugues-Pierre, né à Paris (15e) le 9 octobre 1940, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Salat.

M. Schwein (Roger-Joseph-Marie-Louis), né à Bois-Colombes (Seine) le 9 juillet 1903, demeurant à Saint-Maurice (Seine), 9, rue Eugène-Delacroix, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Roland, né le 3 juin 1940 à Dreux (Eure-et-Loir); Bernard, né le 1er juillet 1945 à Saint-Maurice (Seine), et Elisabeth, née le 25 décembre 1948 à Saint-Maurice (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Chevins ou de Chevesne, ou encore de Chevenne.

M. Joseph Szczepanski, né le 17 juin 1938 à Saint-Avold (Moselle), demeurant 72, cité de Beaulieu, à Roche-la-Molière (Loire), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Sepance.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

AVIS

Demande en concession de mine de sel

Par une pétition en date du 27 mars 1959, adressée au préfet de Meurthe-et-Moselle, la Société en commandite simple Solvay et Cie, dont le siège est à Ixelles (Belgique), 33, rue Prince-Albert, représentée par M. Louis Pavageau, directeur à Dombasle-sur-Meurthe (Meurthe-et-Moselle), a sollicité l'institution en sa faveur d'une concession de mines de sel gemme sur le territoire des communes de Buissoncourt, Cercueil, Lenoncourt, Haraucourt et Varangéville, arrondissement de Nancy, département de Meurthe-et-Moselle.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit:

Au Nord, par une droite LM joignant le point L, clocher de l'église de Cercueil, au point M situé dans l'angle Sud-Ouest du carrefour des routes de Cercueil à Rémérévillle et de Buissoncourt à Velaine-sous-Amance, à six mètres des axes de chacune d'elles.

A l'Est, par une droite MN joignant le point M, ci-dessus défini, au point N situé sur la droite AB, limite Nord-Ouest de la concession d'Haraucourt telle qu'elle est définie par le décret du 17 mai 1886, dix mètres à l'Ouest de l'intersection de ladite limite avec l'axe de la route de Haraucourt à Buissoncourt.

Au Sud:

1° Par une ligne brisée NAF partant du point N, ci-dessus défini, et passant par le point A pour aboutir au point F, les points A et F étant les sommets de la concession Haraucourt tels qu'ils sont définis par le décret du 17 mai 1886 (cette ligne NAF formant partie de la limite Ouest de la concession Haraucourt);

2° Par une droite FO joignant le point F, ci-dessus défini, au point O, sommet Nord de la concession Saint-Nicolas tel qu'il est défini par le décret du 15 avril 1878 (cette droite FO formant partie de la limite Nord-Est de la concession Saint-Nicolas).

A l'Ouest, par une droite OL joignant le point O, ci-dessus défini, au point L du départ (une partie de cette droite OL formant limite Est de la concession Art-sur-Meurthe définie par le décret du 27 février 1889).

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de 720 hectares environ.

La société pétitionnaire offre aux propriétaires de terrains compris dans les limites ci-dessus définies une redevance tréfoncière, une fois payée, de 5 F par hectare.

Elle possède les concessions de mines de sel suivantes, situées dans le département de Meurthe-et-Moselle:

Concession de Flainval, instituée par décret du 5 juillet 1879;
Concession de Haraucourt, instituée par décret du 17 mai 1886.

Elle détient en outre dans le département de la Moselle et du Bas-Rhin soixante-trois concessions de même nature.

A la demande est annexé, en quadruple expédition, un plan à l'échelle du 1/10.000 de la concession sollicitée.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle, officier de la Légion d'honneur,

Vu le décret du 31 août 1920 relatif aux demandes en concession de mines;
Vu le décret du 16 août 1956 portant code minier,

Arrête:

Le présent avis sera affiché pendant deux mois consécutifs, du 15 décembre 1959 au 14 février 1960, sur le territoire des communes suivantes: Nancy, Buissoncourt, Cercueil, Lenoncourt, Haraucourt, Varangéville et Dombasle-sur-Meurthe.

Il sera, pendant la durée de l'enquête légale, inséré deux fois, à un mois d'intervalle, dans un journal du département et au *Journal officiel*.

La pétition et les plans seront déposés à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, 4e division, 1er bureau, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions ou demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Nancy, le 16 décembre 1959.

Pour le préfet:
Le secrétaire général délégué,
JEAN PAOLINI.

AVIS DIVERS

SOCIETE NORVEGIENNE DE L'AZOTE

Le dividende de 8 0/0 (soit brut Kr. 14,40) par action de préférence ou par action ordinaire, voté par l'assemblée générale du 18 décembre 1959, sera mis en paiement le 22 décembre 1959.

Le règlement de ce dividende s'effectuera en France contre estampillage des certificats nominatifs modèle français et sous déduction des impôts norvégien et français.

Suivant que l'actionnaire est, ou non, domicilié en France métropolitaine, l'impôt norvégien sera calculé au taux de 10 0/0 (Kr. 1,44 par action de préférence ou par action ordinaire), en application de la convention fiscale franco-norvégienne, ou au contraire au taux de 25 0/0 (Kr. 3,60 par action de préférence ou par action ordinaire). Les montants nets d'impôt norvégien seront donc respectivement de Kr. 12,96 ou Kr. 10,80 par action de préférence ou par action ordinaire.

Par ailleurs, en vertu de la convention franco-norvégienne précitée, les actionnaires ayant leur domicile fiscal en France métropolitaine supporteront l'impôt français, sur le montant brut, au tarif du droit commun diminué de cinq points

Le montant, net d'impôt norvégien et français, sera payable en francs français aux guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, chargée du paiement des dividendes sur les certificats modèle français, au cours du change de la couronne norvégienne le jour de la présentation des certificats, et sous déduction des frais de transfert.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

23 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Tablat. **Foyer rural de Betham.** But: éducation, émancipation intellectuelle et sociale de ses membres, éducation physique et sportive des jeunes et organisation de loisirs pour la Communauté. Siège social: mairie, village des Frênes, par Bir-Rabalou (département d'Aumale).

23 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. **La Quinzaine commerciale.** But: organiser toutes manifestations ainsi que toutes réunions et interventions auprès des organismes publics ou privés afin d'aider et soutenir le commerce local. Siège social: mairie de Bois-Colombes.

23 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de la Camargue.** But: rassembler tous les sympathisants de ce pays pittoresque, établir entre les uns et les autres des liens d'amitié et leur offrir un centre de renseignements et de documentation, propager le tourisme concernant cette région. Siège social: 37, rue Aubouin, Clichy.

23 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Société des Amis du château d'Avaray.** But: développement culturel et touristique du château d'Avaray. Siège social: 11, rue Jules-Chaplain, Paris.

23 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **Mouvement Loisirs-Jeunes de Ris-Orangis.** But: culture et distraction intellectuelle des jeunes. Siège social: 67, rue de Fromont, Ris-Orangis (Seine-et-Oise).

24 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Kevrenn de Châteaubriant.** But: maintien du folklore et formation culturelle de la jeunesse de la région de Châteaubriant. Siège social: rue du 11-Novembre, Châteaubriant (Loire-Atlantique).

26 novembre 1959. Déclaration à la préfecture d'Amiens. **Amicale des sapeurs-pompiers de Quevauvillers.** But: établir un lien entre les familles des sapeurs-pompiers de Quevauvillers; organiser des séances d'information ou des voyages pour compléter la formation civique et professionnelle des soldats du feu. Siège social: mairie de Quevauvillers.

26 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **La Pétanque poitevine.** But: propager d'art du jeu de la pétanque, du jeu provençal et du jeu national, créer des liens d'amitié entre ses membres et provoquer leur émulation en favorisant le goût du jeu de boules par l'organisation de championnats et de concours divers. Siège social: 30, boulevard du Grand-Cerf, Poitiers.

26 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Rambert-d'Albon.** But: subvenir aux diverses dépenses ayant pour but le perfectionnement du corps des sapeurs-pompiers et accorder certains avantages à ses membres actifs. Siège social: mairie de Saint-Rambert-d'Albon.

26 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Amicale des sapeurs-pompiers de Davézieux.** But: allocations pour le perfectionnement et l'instruction du corps des sapeurs-pompiers, fournir des secours aux sapeurs-pompiers tombés malades ou blessés soit dans le service, soit en dehors du service. Siège social: dépôt des sapeurs-pompiers, Davézieux (Ardèche).

27 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des locataires de Poissy-Beauregard et Vernouillet.** But: assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres dans les communes de Poissy-Beauregard et Vernouillet. Siège social: 28, avenue du Maréchal-Lyautey, Poissy.

28 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Commentry.** But: subvenir aux frais de fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: mairie de Commentry (Allier).

30 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Cantine scolaire de Moulins-sur-Céphons.** But: fournir un repas chaud aux enfants qui ne peuvent rentrer chez eux les jours de classe pour le repas de midi. Siège social: école de Moulins-sur-Céphons.

30 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association métropolitaine des anciens combattants nord-africains.** But: grouper et aider tous les anciens combattants d'Afrique du Nord. Siège social: 50, rue Célestin-Hébert, Paris.

30 novembre 1959. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Comité de l'Isère et des Hautes-Alpes de la fédération nationale des anciens grands malades et invalides civils.** But: grouper les anciens grands malades et invalides civils en vue d'assurer la défense de leurs intérêts, faciliter leur réadaptation, leur apporter un soutien matériel et moral. Siège social: local particulier, 6, rue Jay, Grenoble.

30 novembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Association de l'aide familiale populaire de Tenay.** But: venir en aide aux familles du milieu populaire par le service des travailleuses familiales à domicile. Siège social: 12, rue de la Gare, Tenay (Ain).

1er décembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Canari-Club lumbrois.** But: développer, encourager, propager le goût de l'élevage des canaris de race moderne (couleur) en créant entre les sociétés affiliées et leurs membres des relations étroites, empreintes du plus haut esprit de cordialité et de solidarité. Siège social: café Cappe, 13, rue de la Gare, Lumbres (Pas-de-Calais).

1er décembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Association de la cantine scolaire du bourg de Creysse.** But: servir à midi un repas chaud aux enfants éloignés de l'école. Siège social: mairie de Creysse (Dordogne).

1er décembre 1959. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Club-Athletique meigorien.** But: haltérophilie. Siège social: rue Voltaire, Mauguio.

2 décembre 1959. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Société amicale de chasse de Maison-Feyne.** But: intensification de la production du gibier, protection, repeuplement, destruction des nuisibles, répression du braconnage, exploitation rationnelle de la chasse et défense des propriétés et récoltes. Siège social: mairie de Maison-Feyne.

4 décembre 1959. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Union catholique des hommes de Marseille.** But: promouvoir ou exercer toute action utile aux intérêts religieux, moraux ou matériels de l'église catholique de France, de ses ministres et de ses fidèles. Siège social: 15-17, rue Dragon, Marseille.

4 décembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Association médico-éducative chalonnaise.** But: rééducation, réadaptation et perfectionnement des débiles mentaux profonds. Siège social: centre de rééducation de Virey-le-Grand (Saône-et-Loire).

4 décembre 1959. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Comité de gestion du cours complémentaire de Courville.** But: procurer au gestionnaire du cours complémentaire toutes les ressources nécessaires à la bonne marche de l'internat afin d'assurer le fonctionnement de cet internat dans les meilleures conditions possibles. Siège social: au cours complémentaire, 14, rue de Châteauneuf, Courville.

4 décembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Chasseurs de Saint-Sauveur-lès-Bray.** But: défense de la chasse. Siège social: chez le président, Saint-Sauveur-lès-Bray (Seine-et-Marne).

7 décembre 1959. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des familles de Saint-Barthélemy-d'Anjou.** But: défense des intérêts généraux des familles. Siège social: la Marmitière, commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou.

8 décembre 1959. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des stagiaires et du personnel du centre de réadaptation fonctionnelle et motrice du Grau-du-Roi.** But: développer l'esprit d'entraide et les activités culturelles. Siège social: centre de réadaptation fonctionnelle et motrice, le Grau-du-Roi.

10 décembre 1959. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Comité d'intérêt local du Grand-Trou, Moulin-à-Vent, Petite-Guille.** But: favoriser la libre discussion et l'élaboration de toutes études préparatoires en vue des améliorations d'intérêt général concernant le quartier et ses habitants. Siège social: 136, route de Vienne, Lyon.

10 décembre 1959. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Société des chasseurs et propriétaires de Pradelles-en-Val.** But: amélioration de la chasse et protection des récoltes. Siège social: mairie de Pradelles-en-Val.

MODIFICATIONS

4 décembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. L'association **Stade Montmorency-Enghien** transfère son siège social de la mairie de Montmorency au 33, avenue Danielle-Casanova, Saint-Gratien (Seine-et-Oise).

12 décembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. Le **Club bouliste de la ceinture verte d'Italie** modifie la composition de son bureau et transfère son siège social du 2, square Rosny-Aîné, Paris, au 7, avenue Paul-Vaillant-Couturier, le Kremlin-Bicêtre.

12 décembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. Le **Comité français de techniques cartographiques** transfère son siège social du 27, rue Barbet-de-Jouy, Paris, au 39 *ter*, rue Guy-Lussac, Paris.

14 décembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'Association dite **Djeu n'échoue pas** transfère son siège social du 13, villa Molitor, Paris, à la Bergerie, Saint-Jorioz (Haute-Savoie).

15 décembre 1959. Déclaration à la préfecture d'Alger. La 38e fédération bouliste algérienne change son titre qui devient **Le Comité régional bouliste d'Alger** (38e fédération). Siège social: Alexis-Bar, 15, boulevard Bugeaud, Alger.

15 décembre 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'Association pour la gestion d'un fonds de régularisation des ressources des salariés de l'industrie change son titre qui devient **Association pour la gestion d'un fonds de régularisation des ressources des salariés de la Régie nationale des usine Renault** et transfère son siège social du 56, rue de Lille, à Paris, au 8-10, avenue Emile-Zola, Boulogne-Billancourt.

16 décembre 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. L'Association **La Perche touristique** transfère son siège social de la mairie de Vert-le-Petit (Seine-et-Oise) à la mairie de Fresnes-sur-Marne (Seine-et-Marne).

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

26 octobre 1959. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 26 novembre 1959.) **Union européenne des fondeurs de suifs.** But: étude des problèmes relatifs à l'industrie des fondeurs de suifs dans le cadre du Marché commun, liaison entre les organismes professionnels de cette industrie dans la C. E. E. Siège social: 174 avenue Victor-Hugo, Paris.

21 décembre 1959. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 22 décembre 1959.) **La Réunion européenne, groupement international d'assureurs transports.** But: développer les opérations de la branche maritime et transports exploitée par les compagnies membres, grouper dans leur intérêt les éléments dont elle assurera la gestion. Siège social: 7, rue de la Bourse, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.